



SÉNAT

**En direct
de l'hémicycle**

Conférences
du midi au Sénat

**« À L'ŒUVRE DONC,
MESSIEURS ! »**



Prof. dr. **Jan Velaers**
**Michel De Reymaeker &
Françoise Eeckman**

Prof. dr. **Tammy M. Proctor**
Dr. **Jean Faniel**

Prof. dr. **Sophie De Schaepdrijver**
Dr. **Vincent Genin**

Maj. dr. **Erik de Soir &
Cdt. Magali Huret**

**Sept conférences sur la Belgique
après la Grande Guerre**

TABLE DES MATIÈRES

Jan Velaers Un coup d'État à Loppem ? Le roi Albert, le suffrage universel pur et simple et la Constitution	2
Michel De Reymaeker Françoise Eeckman Anto-Carte, un Ymagier au XXe siècle	20
Tammy M. Proctor <i>From Belgian Babies to UNICEF :</i> la Première Guerre mondiale, les enfants et le droit à l'alimentation	46
Jean Faniel Les rapports de force entre le législatif et l'exécutif en Belgique depuis la Grande Guerre	64
Sophie De Schaepe-drijver La force émancipatrice de la Grande Guerre	78
Vincent Genin Les juristes belges et leur influence internationale dans le monde après la Grande Guerre	88
Erik De Soir Magali Huret Le <i>shell shock</i> et les traumatismes de guerre. L'impact des dommages psychologiques sur les victimes et sur la société	102



AVANT-PROPOS

Le Sénat possède en ses murs une tapisserie singulière, intitulée « Le retour victorieux du roi Albert à la tête de ses troupes à Bruxelles le 22 novembre 1918 ». Elle immortalise une page glorieuse mais dramatique de l'histoire de la Belgique. La Première Guerre mondiale vient de se terminer. Le roi Albert Ier passe ses troupes en revue devant le Parlement. L'image est hautement symbolique : le commandant en chef de l'armée belge devant le Palais de la Nation, siège de la souveraineté belge. La Belgique est sortie victorieuse de la Grande Guerre. Mais la victoire ne saurait occulter la tragédie que fut la guerre : les citoyens et les soldats représentés sur la tapisserie ont le visage triste, les traits tirés, les corps frêles. Le conflit a causé de terribles souffrances. La tapisserie recèle une extraordinaire puissance narrative qui la hisse au rang de véritable joyau.

Après le passage en revue des troupes, le roi Albert Ier entre dans le Palais de la Nation et s'adresse aux Chambres réunies. Ce discours du Trône marque un tournant dans l'histoire de la Belgique. En apparence, la vie reprend son cours et l'ordre semble rétabli. Mais le souverain comprend que rien ne sera plus comme avant. L'euphorie de la victoire passée, la réalité se manifeste dans toute sa brutalité. La Belgique, qui était encore une puissance économique et industrielle mondiale en 1914, n'est plus qu'un champ de ruines en 1918. La population, durement éprouvée, formule des aspirations politiques et sociales qui ne peuvent plus être ignorées. Dans son discours devant les Chambres réunies, le roi esquisse un programme de gouvernement qui annonce l'avènement d'une nouvelle Belgique : instauration du suffrage universel pur et simple pour les hommes, mise en place d'organes de concertation sociale et premiers fondements d'un système de sécurité sociale. Cette épure marque, aujourd'hui encore, la Belgique de son empreinte.

Un siècle plus tard, le Sénat commémore cet événement marquant de notre histoire. Cette tapisserie magistrale est la pièce maîtresse d'une exposition sur les journées de la Libération de 1918.

Sept conférences sont en outre organisées dans l'hémicycle du Sénat. Des experts expliquent comment la Belgique se relève du traumatisme de la Grande Guerre et explore de nouvelles voies. Cette publication en reprend les textes. Sept chroniques sur l'un des tournants majeurs de l'histoire de la Belgique.



CONFÉRENCE
Sénat de Belgique

le 30 novembre 2018

Jan Velaers
Professeur ordinaire
de droit public à
l'Université Antwerpen
Assesseur au
Conseil d'État

Un coup d'État à Loppem ? Le roi Albert, le suffrage universel pur et simple et la Constitution

L'une des pages les plus fascinantes de l'histoire politique belge a été écrite entre le 11 et le 14 novembre 1918, au lendemain de l'Armistice, dans le château néogothique du baron van Caloen à Loppem près de Bruges. C'est là que furent jetées les bases de la Belgique de l'après-guerre. Le roi Albert joua à cet égard un rôle de premier plan. Avant même son retour dans la capitale, il mit en place un nouveau gouvernement d'union nationale dont l'ambition était d'introduire le suffrage universel pur et simple dès les élections suivantes à la Chambre des représentants et au Sénat, sans modifier au préalable la Constitution. Les événements de novembre 1918 sont connus sous le nom de « coup d'État de Loppem » : par crainte d'une révolution, par peur de perdre sa couronne, le roi Albert aurait décidé de démettre son gouvernement et de le remplacer par un nouveau gouvernement tripartite composé d'une nouvelle génération d'hommes politiques prêts à instaurer le suffrage universel pur et simple, sans révision préalable de la Constitution.¹

Mythe ou réalité ? Le roi Albert lui-même a toujours contesté cette allégation. En 1930 encore, il adressait une lettre publique à ce sujet à son premier ministre. Le récit qui

suit montrera que le roi Albert a agi avec une extrême fermeté au cours de ces journées de novembre, qu'il avait une conscience aiguë des impératifs politiques de l'heure et de la nécessité de mener les réformes sur-le-champ sous peine de voir le régime chanceler. Dans le cadre de la présente conférence, nous tenterons d'apporter une réponse aux questions suivantes : les événements de Loppem s'apparentent-ils à un coup d'État ? Y a-t-il eu violation de la Constitution ?

Le système électoral avant Loppem : le suffrage universel avec vote plural (1893)

Pour bien comprendre les événements de Loppem, il faut connaître d'abord le contexte politique de l'époque. Lorsque la guerre éclata, un gouvernement catholique homogène, le gouvernement de Broqueville, était au pouvoir. Cela faisait trente ans déjà, soit depuis 1884, que la Belgique était dirigée par un gouvernement catholique homogène. Cette situation était due en grande partie au système électoral en vigueur.

Depuis 1893, le suffrage universel avec vote plural était d'application. Chaque homme de 25 ans avait une voix, mais certains en avaient deux, voire trois. Une deuxième voix était accordée aux hommes âgés de 35 ans, mariés ou veufs avec enfants, et disposant d'un certain patrimoine. Deux voix supplémentaires étaient octroyées aux hommes possédant un diplôme déterminé ou exerçant une fonction publique ou une profession déterminée. Personne ne pouvait avoir plus de trois voix. Ce système électoral donna à chaque fois une majorité absolue au parti catholique conservateur. En 1893, 1.370.687 personnes avaient le droit de vote, dont 853.628 avaient une voix, 293.678 en avaient deux et 223.381 trois. Ce système des deuxième et troisième voix avait pour conséquence que les personnes fortunées et celles qui avaient fait des études et occupaient une fonction publique - l'establishment, les couches supérieures de la société - avaient un poids nettement plus grand que la classe ouvrière.

Avant la guerre, en 1912, les socialistes et les libéraux avaient tenté de briser la majorité catholique en se présentant en cartel aux élections avec un ensemble de revendications concernant le suffrage universel pur et simple. Mais ils échouèrent dans leur projet, ce qui suscita beaucoup de frustration, en particulier chez les socialistes qui, en 1913, appelèrent à une grève générale avec, comme mot d'ordre, « le suffrage universel ». Le chef du gouvernement, Charles de Broqueville, se rendait compte qu'il fallait faire quelque chose et le roi Albert aussi était favorable à une implication accrue de la classe ouvrière dans le système politique pour

préservé la paix sociale, mais, avec le déclenchement de la guerre, les choses en restèrent là.

Propositions sur l'extension du droit de vote, durant la guerre

Pendant la guerre, le fonctionnement des institutions était perturbé : le Parlement était dans l'incapacité de se réunir et le gouvernement s'était mué, sous l'impulsion du roi Albert, en un gouvernement d'union nationale, composé des ministres catholiques mais aussi de ministres libéraux et socialistes. Prendre des initiatives pour remplacer le système électoral était chose impossible dans ce contexte de guerre, mais rien n'empêchait de penser à l'avenir. Et c'est ce que l'on fit : à La Panne, où le roi résidait, au Havre, où le gouvernement s'était replié mais aussi dans la Belgique occupée.

Le chef du gouvernement, Charles de Broqueville, avait tenté de trouver un compromis sur une autre formule de suffrage universel à vote plural à 25 ans, avec une double voix uniquement pour les pères de famille, mais plus pour les personnes fortunées. Mais il ne parvint pas à convaincre les ministres catholiques conservateurs. Ceux-ci n'étaient pas encore prêts à conclure des compromis sur la réforme du système électoral, à la grande frustration non seulement de leurs collègues ministres, mais aussi du roi. Le ministre socialiste, Émile Vandervelde, « le patron », rapporta ultérieurement une déclaration faite par l'un des ministres catholiques durant un Conseil des ministres, selon laquelle la population de son arrondissement n'était pas intéressée par le suffrage universel pur et simple. À l'entendre, le roi tapa du poing sur la table et dit : « Mais, monsieur, si vous rentrez au pays avec de telles idées, vous serez grotesque. »

Dans le pays occupé, les partis politiques avaient déjà pris position, avant la fin de la guerre, sur le programme du gouvernement d'après-guerre et, en particulier, sur la réforme du système électoral. Le Parti ouvrier belge (POB) œuvra en faveur de l'instauration du suffrage universel pur et simple pour les hommes et les femmes à partir de l'âge de 21 ans. Les libéraux aussi étaient favorables au suffrage universel pur et simple à 21 ans, mais ils excluaient les femmes. Ils considéraient en effet que celles-ci demeuraient beaucoup trop sous l'emprise de l'Église et ils craignaient qu'elles ne votent massivement pour les catholiques. Dans un esprit de compromis, les socialistes se rallièrent aux libéraux. Ensemble, ils proposèrent d'instaurer le suffrage universel pur et simple pour les hommes à partir de 21 ans.

Les catholiques étaient divisés. Dans le pays occupé, une nouvelle génération d'hommes politiques catholiques plus progressistes avait émergé, au rang desquels figurait, par exemple, Henri Jaspar, qui travaillait conjointe-

ment avec des socialistes et des libéraux au sein du Comité national de secours et d'alimentation d'Émile Francqui. Ils étaient prêts eux aussi à soutenir l'instauration, après la guerre, du suffrage universel pur et simple, tant pour les hommes que pour les femmes, mais seulement à partir de l'âge de 35 ans. Ils se heurtèrent toutefois à une forte résistance de la part des membres conservateurs du parti comme Charles Woeste - qui, à l'époque, avait déjà plus de quatre-vingts ans, mais demeurait encore très alerte - lesquels ne voulaient pas entendre parler d'une réforme du système électoral.

L'une des questions épineuses de la discussion était aussi de savoir comment on allait instaurer le suffrage universel pur et simple après la guerre. Le suffrage universel à vote plural étant déjà inscrit dans la Constitution, plus particulièrement à l'article 47, il aurait fallu commencer par réviser celui-ci. Mais, en Belgique, comme dans beaucoup d'autres pays d'ailleurs, la révision de la Constitution n'est pas une sinécure. Si la procédure de révision telle que définie dans la Constitution (à l'article 141 à l'époque, devenu l'article 195 aujourd'hui) avait été suivie à l'époque, les étapes auraient été les suivantes :

1. le Roi, la Chambre des représentants et le Sénat auraient d'abord dû approuver une déclaration de révision de la Constitution, ouvrant l'article 47 à révision ;
2. ensuite, les Chambres auraient été dissoutes et des élections auraient eu lieu au suffrage universel à vote plural ;
3. enfin, les Chambres nouvellement élues auraient pu réviser, à une majorité des deux tiers, l'article 47 de la Constitution. Ce n'est que lors des élections suivantes que le suffrage universel pur et simple aurait été appliqué.

Des mois, voire des années, se seraient écoulés avant que le suffrage universel pur et simple ne voie le jour. Pour les socialistes, il était inconcevable d'attendre aussi longtemps. Ils exigèrent l'instauration immédiate du suffrage universel pur et simple par le biais d'une loi sans révision de la Constitution et son application dès les élections suivantes ; la Constitution serait révisée ultérieurement. La plupart des libéraux se rallièrent à ce point de vue. Certains, cependant, avaient des scrupules constitutionnels. Pour la majorité des catholiques, une chose était sûre : il fallait d'abord réviser la Constitution. Il était clair qu'après la guerre, il y aurait des arbitrages difficiles à effectuer.

Haute tension dans la capitale (novembre 1918)

Dès le début du mois de novembre 1918, quand il devint évident que la guerre était perdue, l'Allemagne fut en proie à une révolution fomentée

par les milieux de gauche. Le régime impérial avait vécu. Dans plusieurs villes, des conseils ouvriers et des conseils de soldats furent créés. En Belgique aussi, les soldats allemands vaincus se mutinèrent. De nombreux soldats refusèrent d'encore obéir aux ordres. Ils insultaient leurs officiers et arrachaient leurs insignes. Des pillages furent commis et des émeutes éclatèrent. Des troupes allemandes se battaient les unes contre les autres. Il y eut des morts. Le 10 novembre, l'abdication de l'empereur fut annoncée. À Bruxelles aussi, une avant-garde révolutionnaire considérait que son heure était venue. Sans rencontrer d'opposition, un conseil d'ouvriers et de soldats s'empara du pouvoir et prit ses quartiers au Parlement, sur lequel fut hissé un drapeau rouge. Partout dans la ville, l'atmosphère était lourde.

Les chefs de la révolte rencontrèrent leurs camarades socialistes à la Maison du Peuple et nouèrent des contacts avec les dirigeants du POB. Ils les convièrent à rejoindre la révolution, à participer au maintien de l'ordre et à prendre le pouvoir. D'après certaines sources, plusieurs membres du POB, dirigés par le syndicaliste Jan Volders, voulaient rallier le mouvement et étaient prêts à proclamer la République belge à la Maison du Peuple à Bruxelles. Bien qu'ils aient eu quelques difficultés à convaincre leur base, les chefs du POB rejetèrent résolument l'offre allemande. Le même jour, dans une adresse aux Bruxellois, le conseil général du POB et la direction de la Fédération bruxelloise appelèrent au calme et exigèrent l'introduction immédiate du suffrage universel pur et simple dès l'âge de 21 ans.

Le 11 novembre, la situation devint totalement incontrôlable. À l'annonce de la fin de la guerre, des milliers de civils descendirent dans les rues pour fêter la paix. Mais ces manifestations de joie des Bruxellois furent tempérées par la mutinerie de la « horde teutonique ». En plusieurs endroits de la capitale, des soldats rebelles se heurtèrent aux troupes loyales à l'empereur. Il y eut des morts et des blessés, y compris parmi les civils. Partout dans la capitale, des magasins, des banques, des cafés et des hôtels furent pillés. La panique s'empara de la population.

Dix journées cruciales à Loppem (11 - 21 novembre 1918)

À mesure que les alliés progressèrent et que les Allemands se retirèrent, le roi Albert et la reine Élisabeth revinrent dans les zones occupées, où une population ivre de joie leur réservait un accueil enthousiaste. Le 17 octobre, ils furent à Ostende, et le 21 octobre à Bruges. Le 24 octobre 1918, la famille royale prit ses quartiers dans le château néogothique de la famille van Caloen à Loppem, tandis que les ministres s'installèrent à l'Hôtel du



Le château de la famille van Caloen à Loppem

Commerce à Bruges. Les journées qui s'annonçaient seraient cruciales pour l'avenir de la Belgique. Suivons-en les événements au jour le jour.

11 novembre : Janson, Anseele et Saura à Loppem

Le 11 novembre, vers 14 heures, trois hommes partis de Bruxelles se présentèrent chez le roi Albert à Loppem : le libéral Paul-Émile Janson, député, plus tard ministre à plusieurs reprises et également premier ministre, le socialiste Edward Anseele, bourgmestre faisant fonction de Gand, qui sera lui aussi ministre dans plusieurs gouvernements, et l'émissaire espagnol Pedro Saura, également président du Comité hispano-néerlandais qui, en 1917, à l'entrée en guerre des Américains, avait succédé à la *Commission for Relief in Belgium* qui avait assuré l'aide humanitaire et la distribution de nourriture dans le pays occupé. Ils s'étaient rendus à Loppem à l'instigation d'Émile Francqui, directeur de la Société Générale et président du Comité national de secours et d'alimentation, pour informer le roi sur les événements inquiétants dont la capitale était le théâtre. Les entretiens qu'ils eurent ce jour-là avec le roi Albert se déroulèrent en présence du chef du gouvernement, Gérard Cooreman.

Qu'ont-ils communiqué au roi ? On ne le sait pas vraiment, car aucun des protagonistes n'a laissé un rapport de ces entretiens. Quelques années plus tard, respectivement en 1921 et 1926, alors que la campagne de difamation contre le « coup de Loppem » faisait rage, Janson et Cooreman

publièrent cependant des articles sur les entretiens de Loppem. Ils entendaient surtout défendre le roi contre les attaques dont il faisait l'objet. Ils écrivirent qu'ils avaient informé le souverain des événements survenus dans la capitale, sans toutefois les dramatiser, et que le roi n'avait pas été mis sous pression, ni intimidé, ni encore moins menacé.

Une source très intéressante - et d'autant plus sûre qu'elle fut écrite *in tempore non suspecto* - est la lettre adressée par le ministre catholique des Finances Aloys Van de Vyvere à son épouse en novembre 1918. Dans cette lettre, il raconte à sa femme ce que le chef du gouvernement, Cooreman, lui avait communiqué, le 14 novembre 1918, à propos des entretiens de Loppem. Cette source est on ne peut plus fiable, car Van de Vyvere n'avait aucune raison de relater, dans ce courrier privé adressé à son épouse, autre chose que ce qu'il avait réellement appris.

Et qu'avait-il appris de la bouche de Gérard Cooreman ? Citons deux extraits de la lettre : « Le message de Saura, soutenu par Paul-Émile Janson, tenait à peu près dans ces termes : 'Hier, des soldats allemands se sont insurgés à Bruxelles. Ils ont hissé le drapeau rouge, ont créé un conseil de soldats et ont invité la population à fraterniser avec eux et à décréter la révolution sociale. Sous la houlette d'un certain Volckaert, une frange du parti socialiste s'est ralliée à cette idée. M. Wauters, rédacteur au journal *Le Peuple* et député socialiste, s'est rendu immédiatement à la Maison du Peuple où l'on se préparait à proclamer la république. Il a dû plaider pendant deux heures pour raisonner les personnes présentes et a dû promettre aux travailleurs bruxellois le suffrage universel pur et simple dès l'âge de 21 ans.' »

Il ressortait également de la lettre de Van de Vyvere que Anseele et Janson avaient aussi fait part au roi des aspirations politiques des Belges dans le pays occupé. Leurs propos furent, là encore, sans équivoque. Pour preuve, cet autre extrait de la lettre : « La conclusion du message était que le roi devait congédier son gouvernement sans délai et en désigner un nouveau afin de concrétiser les promesses de M. Wauters. Aux dires de M. Cooreman, le roi aurait répondu plutôt sèchement qu'il avait pris connaissance de ce communiqué avec beaucoup d'intérêt, mais qu'il souhaitait recueillir l'avis de personnalités d'autres partis. »

Le roi décida de consulter plusieurs responsables politiques à Loppem. Il transmit à Paul-Émile Janson, avant le retour de celui-ci dans la capitale, une liste des personnes qu'il souhaitait voir.

12 novembre : le roi inquiet

Les nouvelles en provenance d'Allemagne et de Bruxelles avaient inquiété le roi. Le 12 novembre, il se confia au général français Degoutte, avec qui il avait étroitement collaboré sur le plan militaire au cours des derniers mois. Il lui dit redouter l'influence du « socialisme international ». Il avait appris que les Allemands avaient dépêché des agents bolchéviques dans la capitale pour y diffuser des théories anarchistes sur la fraternisation de tous les peuples. Un rassemblement bolchévique avait également eu lieu à Gand. Le roi Albert ne le voyait pas d'un bon œil : il se méfiait de l'influence qu'une telle propagande pouvait avoir sur les soldats belges, dont la résistance morale avait été quelque peu mise à mal par quatre années de guerre. Le roi dit encore au général français qu'il se consacrerait désormais entièrement à son rôle politique. Et l'on allait bien vite se rendre compte que ce n'étaient pas de vaines paroles.

13 novembre, 11 heures : Joyeuse Entrée à Gand

Le 13 novembre, le roi, accompagné de la reine et du prince Léopold, fit sa Joyeuse Entrée à Gand. Après l'inspection des troupes sur la place d'Armes, le roi Albert reçut les notables dans les salons du Cercle Noble, où il eut deux entretiens capitaux, l'un avec Émile Francqui et l'autre avec l'évêque de Gand, Monseigneur Seghers. Une fois encore, peu d'informations filtrent sur ces entretiens.

De l'entretien avec Francqui, nous savons que ce dernier a, lui aussi, évoqué les événements inquiétants de Bruxelles et qu'il était même porteur d'une lettre du conseil communal bruxellois qui s'était déjà réuni et qui pria le roi d'envoyer dès que possible des troupes vers la capitale. Tout porte à croire que Francqui a également abordé la question de la formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale. On dit même que le nom du nouveau premier ministre fut dévoilé lors de cet entretien. Lorsque Francqui fut rentré à Bruxelles dans la soirée du 12 novembre, il savait que le roi demanderait à Léon Delacroix d'être le prochain premier ministre. Francqui, qui joua vraiment un rôle majeur dans cet épisode, n'a pas laissé d'archives. Il ne s'était d'ailleurs pas rendu lui-même à Loppem, préférant rester en retrait. Ne dit-on pas, du reste, que le souffleur ne monte jamais sur scène ?

À Gand, le roi rencontra également l'évêque du diocèse. Mgr Seghers était un parent du chef du gouvernement Cooreman. Il était partisan de l'instauration du suffrage universel pur et simple, même sans révision préalable de la Constitution. C'est du moins ce que confirma le bourgmestre de Gand, Edward Anseele, au ministre Carton de Wiart. Monseigneur Se-

ghers accueillit le souverain le matin dans la cathédrale Saint-Bavon, avant d'avoir un long entretien avec lui dans l'après-midi. « Une conversation qui frappa tout le monde », écrivit plus tard Paul-Émile Janson. Selon le secrétaire du roi, Jules Ingenbleek, c'est l'évêque qui convainquit le roi de faire des concessions sur le droit de vote. L'évêque n'a malheureusement pas laissé d'archives. Les documents existants sont partis en fumée dans un incendie qui ravagea l'archevêché.

Le 13 novembre au soir : le gouvernement Cooreman démissionne

Le soir du 13 novembre, le roi prit les choses en main. Il reçut le chef du gouvernement, Gérard Cooreman, qui, le matin même, avait encore présidé un Conseil des ministres à Bruges. Il avait été convenu à cette occasion que le gouvernement retournerait à Bruxelles avec le roi pour rendre compte au Parlement de quatre années de politique de guerre et qu'il présenterait ensuite sa démission afin de permettre au souverain de constituer un nouveau gouvernement. C'est ce qui ressort du rapport manuscrit du Conseil des ministres. Mais, après son entretien avec le roi, Cooreman présenta sa démission le soir même, à Loppem. Que s'était-il passé ? Le roi avait-il fait pression sur Cooreman ? Était-il lui-même parvenu à la conviction qu'il valait mieux démissionner immédiatement, vu les réticences des ministres conservateurs de son gouvernement à couvrir les décisions fermes qu'il faudrait prendre bientôt ? Cooreman pensait-il que les arrangements pris au sein du Conseil des ministres ne faisaient pas obstacle à sa démission immédiate ? Ses collègues ministres catholiques étaient en tout cas d'un autre avis. Ils lui en voulaient beaucoup d'avoir - selon leurs propres termes - agi de connivence avec le roi.

Cooreman non plus n'a pas laissé d'archives. Son arrière-petit-fils écrira plus tard que lorsqu'il était jeune, il avait vu une enveloppe scellée revêtue des mots « Lophem : mes notes - à n'ouvrir que 60 ans après les événements » et qu'il espérait pouvoir la retrouver un jour. Tel est notre vœu aussi.

Du 14 au 20 novembre : le roi consulte en vue de la formation d'un nouveau gouvernement

Entre le 14 et le 20 novembre, le roi mena des entretiens à Loppem en vue de la formation d'un nouveau gouvernement. Il reçut une vingtaine d'hommes politiques. Les socialistes et les libéraux parlaient d'une seule voix. Ils étaient en effet parvenus à un compromis. Ils exigèrent l'instauration du suffrage universel dès l'âge de 21 ans mais uniquement pour les hommes. Ils ne voulaient pas du droit de vote pour les femmes. Ils exigèrent aussi que le suffrage universel pur et simple soit appliqué dès les élections suivantes et ce, sans révision préalable de la Constitution. C'était une condi-

tion *sine qua non*. À défaut, ils n'entreraient pas dans un gouvernement et ne pourraient pas davantage être tenus pour responsables de ce qui pourrait se passer.

Le roi demanda à ses interlocuteurs de mettre aussi leur message sur papier. Ce qu'ils firent. C'est ainsi que l'une des figures centrales de ces événements, le socialiste Joseph Wauters, adressa le mot suivant au roi Albert : « Les leçons de la guerre, l'exemple de l'étranger, les événements de Russie et d'Allemagne, tout a concouru à surexciter l'attente des travailleurs. Il n'y a plus une hésitation à avoir ni de temps à perdre pour faire largement justice aux sentiments qui agitent les masses. Je souhaite ardemment, pour la paix du pays, que Votre Majesté puisse annoncer bientôt que, sans marchandages sur des détails, sans restrictions juridiques et sans formalisme énervant, Son Gouvernement décrètera le S[ufrage] U[niversel] à 21 ans avec la R[épresentation] P[roportionnelle] intégrale [...] . » Les libéraux finirent le même discours.

Le roi Albert reçut aussi des hommes politiques catholiques, à l'exception toutefois - fait notable - des ténors conservateurs du parti catholique, Charles Woeste et Joris Helleputte. Une nouvelle génération d'hommes politiques catholiques émergeait : Léon Delacroix, qui allait devenir premier ministre, Henri Jaspar, qui serait le prochain ministre des Affaires étrangères. Novices en politique nationale, ils avaient travaillé avec Émile Francqui au sein du Comité national pendant l'occupation et étaient prêts à chercher un compromis.

Et il y en eut un. Les socialistes et les libéraux obtinrent gain de cause. Le suffrage universel pur et simple serait instauré pour les hommes dès l'âge de 21 ans. Les catholiques qui s'étaient battus aussi pour l'octroi du droit de vote aux femmes devaient se satisfaire de l'octroi du droit de vote aux veuves de guerre, aux mères de soldats morts à la guerre et aux résistantes, et de l'engagement, inscrit dans la Constitution elle-même, selon lequel le suffrage universel pourrait être étendu aux femmes ultérieurement par une loi ordinaire adoptée à une majorité des deux tiers. Ce n'est qu'en 1948 que cette loi sera votée.

Le 21 novembre : le gouvernement tripartite de Delacroix entre en fonction

Le nouveau gouvernement entra en fonction le 21 novembre. Il comptait six ministres catholiques, trois ministres libéraux et trois ministres socialistes. Léon Delacroix devint premier ministre. Il était réellement un nouveau venu sur la scène politique et n'avait guère d'expérience. Il était avocat à la Cour de cassation et aussi conseiller communal à Ixelles. Il n'avait jamais été un chef de file du mouvement catholique. Sa désignation créa la surprise

dans le grand public et assurément parmi les catholiques conservateurs. Le roi Albert partit immédiatement pour la capitale.

L'instauration du suffrage universel pur et simple pour les hommes âgés de 21 ans : un coup d'État ? Une violation de la Constitution ?

Séance historique au Parlement : le roi Albert annonce l'instauration du suffrage universel pur et simple

Le 22 novembre 1918 fut pour les Belges une journée marquante. Juché sur un cheval blanc, le roi Albert pénétra dans notre capitale, Bruxelles, à la tête de ses troupes. Il était entouré de la reine Élisabeth, du prince Léopold, du prince Charles, de la princesse Marie-José et du futur duc de York, le fils du souverain britannique, et ouvrait la marche devant le maréchal de France Pétain, le général américain Pershing, le maréchal Haig, les généraux Gillain, Degoutte, Jungbluth et bien d'autres. Il fut acclamé par des milliers de personnes en liesse. Cet impressionnant cortège prit la direction du Palais de la Nation où, le jour même et pour la première fois depuis quatre ans, le Parlement se réunit à nouveau lors d'une séance historique. L'ancien chef du gouvernement, Gérard Cooreman, fit d'abord rapport de la politique menée par son gouvernement au Havre, ce qui lui valut de courtois applaudissements, après quoi le roi pénétra dans l'hémicycle.



Le roi Albert, avec le prince Léopold à ses côtés, prononce son discours du Trône devant les Chambres réunies

Archives du Palais royal, albums photos Albert et Elisabeth, n° 522/B.

Le roi Albert y prononça - en français seulement - un discours du Trône impressionnant, où il annonça également l'instauration du suffrage universel pur et simple en en donnant d'emblée la profonde justification morale. Le souverain déclara : « L'égalité dans la souffrance et dans l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques. Le gouvernement proposera aux Chambres d'abaisser, dans un accord patriotique, les anciennes barrières et de réaliser la consultation nationale sur la base du suffrage égal pour tous les hommes dès l'âge de la maturité requise pour l'exercice des droits civils. » Le roi Albert se garda de préciser que l'instauration du suffrage universel pur et simple passerait outre à la procédure de révision de la Constitution. Cet état de fait devint patent les jours suivants.

Delacroix défend le projet de loi instaurant le suffrage universel pur et simple devant les Chambres

Dans la déclaration gouvernementale du 28 novembre 1918, le premier ministre Léon Delacroix confirma qu'il convenait d'organiser au plus vite des élections pour la Chambre et le Sénat. Il dépeignit les sacrifices et actes héroïques des soldats et des civils et en conclut que ces élections, qui feraient suite à quatre années de guerre, devaient nécessairement être organisées au suffrage universel pur et simple, accordé aux hommes de 21 ans. L'introduction de celui-ci poserait bien sûr des problèmes constitutionnels. On s'efforcera de respecter l'esprit et la lettre de la Constitution mais dans les circonstances exceptionnelles que l'on vivait, ces problèmes s'éclipseraient « devant le bien de la Nation et un accord unanime ou quasi unanime ».

Delacroix ne cacha pas que la menace révolutionnaire n'était pas étrangère à ce projet. Il déclara ni plus ni moins : « Nous avons vu des couronnes tomber les unes après les autres ; nous avons vu sombrer les empires qui paraissaient les plus solides et nous avons vu leurs assises crouler. Nous nous sommes dit que, lorsque l'existence même de ces États était mise en question par la guerre, il se produirait, après coup, un bouillonnement populaire semblable à un volcan. Or un volcan vomit de la lave et celle-ci dévaste tout sur son passage. Aussi avons-nous pensé que le devoir nous imposait de canaliser le torrent... »

Le cardinal Mercier faillit tout faire échouer

Tous les catholiques voteraient-ils en faveur du projet ? Les points de vue n'étaient pas unanimes. Woeste, Helleputte et d'autres encore n'étaient toujours pas disposés à céder. Ils firent valoir des objections constitutionnelles. Ces objections dissimulaient des calculs politiques et des rancunes

personnelles. Il n'était dès lors pas inconcevable que dans les rangs catholiques, députés et sénateurs votent différemment. Le spectacle aurait été déplorable. Le président de la Chambre, Prosper Poulet, eut une idée. Il soumit la question à la conférence épiscopale. Il s'agissait finalement d'une question de conscience : en votant en faveur du projet du gouvernement, les députés et sénateurs violeraient-ils leur serment de fidélité à la Constitution et en avaient-ils le droit ?

Le cardinal Mercier qui, durant la guerre, n'avait jamais caché son opposition au suffrage universel pur et simple, adopta une fois encore une position clairement hostile. Les événements de Loppem le hérissaient. La majorité conservatrice avait été traitée comme quantité négligeable dans le seul but de satisfaire les exigences socialistes. Il en tenait également rigueur au roi. Le 13 janvier 1919, les évêques adoptèrent dans une lettre le point de vue suivant : « Unanimement nous jugeons que ce serment oblige, et que les circonstances actuelles ne justifient pas sa violation. »

Cette position provoqua la fureur du roi. Un de ses proches déclara qu'il était rouge de colère. Le gouvernement n'en resta pas là. Plusieurs responsables politiques se rendirent à Malines. Le roi lui-même reçut le cardinal Mercier. Les évêques se réunirent à nouveau et revirent leur position. Dans une lettre du 26 janvier 1919, le cardinal Mercier écrivit alors : « [...] en présence des attestations et des renseignements plus précis que nous ont fournis plusieurs députés, nous croyons pouvoir laisser à chacun de vous le soin de juger s'il lui est moralement possible, dans la situation de l'heure présente d'observer son serment constitutionnel. »

La loi du 9 mai 1919 instaure le suffrage universel pur et simple

Le projet de loi instaurant le suffrage universel pur et simple fut adopté le 9 mai 1919, sans révision de la Constitution. Il reçut également les voix des catholiques. On manœuvra habilement. On posa tout d'abord la « question préliminaire » suivante : le projet était-il conforme à la Constitution ? Un grand nombre de catholiques répondirent par la négative. Mais une majorité de la Chambre répondit par l'affirmative. Il paraissait ainsi que le législateur avait lui-même tranché la question de la constitutionnalité. Elle était donc évacuée. Le projet fut ensuite soumis au vote et il fut adopté à l'unanimité.

Le suffrage universel pur et simple produisit bel et bien ses effets. Les élections suivantes du 16 novembre 1919 en furent la preuve : le parti catholique obtint 73 sièges, soit 26 de moins, le POB 70, ce qui représentait un gain de 30 sièges, les libéraux ne recueillirent plus que 34 sièges, soit une perte de 11 sièges. La majorité catholique appartenait définitivement au

passé. Il faudrait désormais former des gouvernements de coalition. C'est seulement le 7 février 1921 que la Constitution fut révisée.

En butte à des critiques (1920, 1921, 1925, 1930), le roi se défend dans une lettre ouverte au premier ministre le 10 février 1930

Il apparut bientôt que Loppem était resté en travers de la gorge de certains. En 1918 et 1919, mais aussi ultérieurement, la même polémique fut relancée dans une certaine presse conservatrice et dans quelques publications. En 1920, en 1921, en 1925 comme en 1930, toujours la même ritournelle : le roi avait cédé à la panique en entendant parler d'une situation prérévolutionnaire à Bruxelles. Redoutant le renversement de la monarchie, il avait laissé la « gauche » lui imposer un changement de cap dans la politique belge. Il avait cédé à toutes leurs revendications. Il avait sapé le pouvoir des catholiques conservateurs. Il avait acculé Gérard Cooreman à la démission au profit de Léon Delacroix et de son gouvernement tripartite. Enfin et surtout, il avait traité la Constitution comme un chiffon de papier. Un véritable coup d'État, un « putsch » : indigne d'un roi.

Au début, le roi Albert laissa ses anciens ministres Janson et Cooreman le défendre, mais en 1930, estimant sans doute que la coupe était pleine, il adressa à son premier ministre une lettre ouverte que tous les journaux publièrent. Cette fois-ci, le roi se défendait personnellement. Son message était clair.

Le roi Albert écrivit qu'il n'avait été pour rien dans la démission du gouvernement Cooreman. C'est ce dernier qui avait choisi, sans la moindre pression, le moment de présenter sa démission. Le roi poursuivit en affirmant que tous ses interlocuteurs lui avaient conseillé de former un gouvernement tripartite d'union nationale. Nous avons déjà signalé que la démission de Cooreman après un entretien avec le roi avait suscité quelque étonnement : il allait ainsi à l'encontre de ce qui avait été convenu avec ses ministres, c'est-à-dire ne démissionner qu'une fois rentré à Bruxelles. Par ailleurs, il était vrai que les interlocuteurs du roi avaient plaidé en faveur d'un gouvernement d'union nationale. Le roi Albert passa cependant sous silence que des hommes politiques conservateurs, comme Charles Woeste, n'avaient pas été invités et que leurs opinions auraient probablement été différentes.

Le roi Albert affirma aussi n'avoir subi aucune pression à Loppem, écrivant même : « Jamais personne ne m'a parlé de l'imminence ou de l'éventualité de troubles politiques ou sociaux quelconques. Jamais personne n'a essayé de peser sur ma décision en me faisant de l'état de l'opinion une descrip-

tion erronée et tendancieuse. » Cette dernière phrase est sans conteste en porte-à-faux avec la vérité. Tous les témoins confirmèrent que les émeutes de Bruxelles avaient été évoquées à Loppem, ajoutant toutefois que le roi avait gardé la tête froide lors de la formation du gouvernement à Loppem, où on était au courant des troubles, qui, à Bruxelles, avaient été provoqués par la révolte des troupes allemandes, mais que des nouvelles rassurantes avaient rapidement suivi : la population libérée était en liesse. La popularité du « roi-chevalier » était au zénith. Rien n'indique que les dirigeants du POB auraient fait planer sur le roi la menace directe de la révolution ou de la chute de la monarchie. Les socialistes ne brandirent pas la menace de l'abdication forcée. Mais leur message était clair : si le roi n'annonçait pas, dans son discours du Trône, le suffrage universel pur et simple dès l'âge de 21 ans, ils se retireraient du gouvernement d'union nationale en déclinant toute responsabilité pour ce qui pourrait alors se passer.

Un coup d'État à Loppem ? La Constitution violée ? Le professeur Léon Dupriez et l'inapplicabilité de l'article 47 de la Constitution

Peut-on qualifier les événements de Loppem de coup d'État ? La réponse à cette question dépend de celle que l'on donnera à une autre interrogation : y a-t-il eu violation de la Constitution ? En effet, un coup d'État est un coup de force visant à s'emparer d'un pouvoir auquel on ne peut prétendre d'un point de vue constitutionnel.

Charles de Broqueville, le ministre de l'Intérieur qui était responsable du projet de loi et qui fut chargé de développer des arguments démontrant que la Constitution n'avait pas été violée, fit appel pour ce faire au professeur louvaniste Léon Dupriez, qui élaborait une argumentation subtile. Le raisonnement était simple. Les dernières élections des Chambres avaient eu lieu avant la guerre, en 1912 et 1914. Les mandats des députés et sénateurs élus à cette occasion avaient donc expiré respectivement en 1916 et 1918, mais les parlementaires siégeaient encore. L'ensemble du Parlement n'était plus valablement constitué. Pendant la guerre, il n'avait pas été possible d'organiser des élections. Mais à présent, de nouvelles élections s'imposaient dans les plus brefs délais. On ne pouvait plus attendre. En principe, on aurait dû appliquer pour ce faire l'article 47 de la Constitution et organiser les premières élections conformément au système du suffrage universel à vote plural. Or, après la guerre, cet article devint inapplicable. Les listes des électeurs dataient en effet du 1er mai 1914 et devaient être radicalement modifiées. On déplorait non seulement de

nombreux morts, militaires et civils, mais il y avait aussi de nombreux électeurs qui, à cause de la guerre, avaient perdu leur deuxième ou leur troisième voix. Beaucoup d'entre eux avaient en effet perdu leur patrimoine : agriculteurs dont les fermes avaient été incendiées ou détruites, artisans et petits commerçants ruinés, soldats du front dépossédés de leurs modestes avoirs, etc. Pour savoir qui avait droit à une deuxième ou une troisième voix, il fallait procéder à de nouveaux inventaires de patrimoine. À cela s'ajoutaient les centaines de milliers de réfugiés qui devaient encore rentrer au pays, sans compter que de nombreuses communes avaient vu leurs archives détruites. L'élaboration des listes d'électeurs allait donc prendre du temps : deux ans au moins, selon les estimations. On ne pouvait se permettre d'attendre aussi longtemps, et on ne le souhaitait d'ailleurs pas. Des élections devaient avoir lieu, comme la Constitution le voulait. On était donc bien obligé d'organiser des élections conformément au système du suffrage universel pur et simple.

Ce n'était pas mal joué, et le raisonnement tenait la route. Lorsque les circonstances ne permettent pas de respecter scrupuleusement la Constitution, on peut appliquer ce qu'on appelle « le droit de l'état d'urgence ». Il s'agit dans ce cas de recourir à un régime qui soit le plus conforme possible, sinon au texte, du moins à l'esprit et aux principes de base de la Constitution. Étant donné, d'une part, que le suffrage universel à vote plural ne pouvait être appliqué et, d'autre part, que les élections ne pouvaient être reportées, il était sage de se rabattre sur le suffrage universel pur et simple. L'abaissement de l'âge minimum du droit de vote de 25 à 21 ans est le seul point que l'argumentation développée ne permettait pas de justifier.

La théorie constitutionnelle qualifie les événements de Loppem de crise constitutionnelle.² Une crise constitutionnelle est une crise provoquée par la Constitution. Il peut arriver que le strict respect de la Constitution engendre une situation intenable ; dans certains cas, l'entêtement à suivre les sentiers battus de la Constitution peut plonger le pays dans une profonde crise politique et institutionnelle. Il s'agit alors de faire preuve d'une certaine créativité constitutionnelle. Dans un tel cas de figure, les acteurs politiques, aidés en cela par les constitutionnalistes, se rendent compte qu'ils risquent de faire basculer le pays dans un précipice s'ils respectent scrupuleusement la Constitution ou, tout au moins, s'ils s'en tiennent aux interprétations traditionnelles du texte constitutionnel. Lorsque la Constitution n'est plus la solution mais bien le problème, elle se transforme en quelque sorte en un pacte suicidaire. Dès lors, plutôt que de faire preuve d'une fidélité excessive à cette « Constitution défailante », les acteurs politiques sont tentés

d'expérimenter « quelque chose de nouveau ». On peut donc considérer les événements de Loppem comme constitutifs d'une crise constitutionnelle.

Conclusion

Le 11 novembre 1918, au sortir de la guerre, le « roi-chevalier » Albert Ier fut auréolé d'un prestige qui allait illuminer l'ensemble de son règne et qui lui permit de jouer un rôle de premier plan dans l'une des pages les plus passionnantes de l'histoire politique belge : le fameux « coup de Loppem », qui n'était pas un coup d'État à proprement parler. C'est grâce à Loppem, et donc grâce au roi et aux responsables politiques des trois partis, que fut levée - du moins partiellement, puisque seulement pour les hommes - une hypothèque qui avait tant pesé sur la vie politique d'avant-guerre : l'inégalité de traitement politiquement et moralement injustifiable des citoyens dans l'isolement. Ils rendaient ainsi un grand service au pays. La Belgique fut épargnée par les graves troubles sociaux qui secouèrent de nombreux pays européens. Le roi Albert ne manqua pas son rendez-vous avec l'histoire. Les circonstances politiques d'après-guerre et la position de force qu'avait acquise le POB permirent au roi d'inscrire résolument la politique belge dans le XXe siècle.

Notes

1. Le présent texte est fondé sur le livre de Jan VELAERS, intitulé *Albert I. Koning in tijden van oorlog en crisis, 1909-1934*, Tielt, 2009, pp. 436-485, auquel on se référera pour en savoir davantage sur le sujet et sur les sources utilisées.
2. Voir à ce sujet Jan VELAERS, « Crisissen zijn uitdagingen. Constitutionele crisissen dagen de Grondwet uit », in *Liberæ Cogitationes, Liber Amicorum Marc Bossuyt*, Anvers, 2013, pp. 849-863.



CONFÉRENCE

Sénat de Belgique

le 18 décembre 2018

Michel De Reymaeker
Conservateur en
chef honoraire
des collections
muséales montoises

Françoise Eeckman
Présidente de l'ASBL
Les Amis d'Anto-Carte

Anto-Carte, un Ymagier au XXe siècle

M. Éric Hemeleers,
président de Prométhéa, modérateur

Je remercie le Sénat de nous offrir cette très belle occasion de vous présenter Anto-Carte comme « Ymagier ». Ceci n'est pas une conférence ni un entretien académique, c'est un entretien tout court. Avant de commencer, je voudrais vous présenter nos deux intervenants. Je commencerai par la biographie de Françoise Eeckman.

Madame Eeckman, comme votre père, vous êtes fort impliquée dans le monde de l'art et de l'assurance. Dans le monde de l'assurance, vous avez été administrateur délégué de la S.A. Léon Eeckman, vous avez été membre de Feprabel et vous avez créé le réseau de courtiers Assur-net. Aujourd'hui, vous êtes présidente de l'ASBL Les Amis d'Anto-Carte qui vient de créer son comité d'authentification. C'est une première. Vous êtes aussi présidente de l'ASBL Nervia-Fonds Léon Eeckman et vous êtes cocommissaire de plusieurs expositions consacrées à ce thème, nous aurons peut-être l'occasion de les citer tout à l'heure.

Monsieur De Reymaeker, vous êtes conservateur en chef honoraire des collections muséales montoises, vous êtes initiateur et premier responsable de l'Artothèque à Mons,

vous êtes commissaire d'exposition tant en Belgique qu'à l'étranger et vous êtes un ami administrateur de l'ASBL Les Amis d'Anto-Carte et de son fameux comité d'authentification où vous occupez un poste scientifique important. Vous avez été membre de la Commission consultative des arts plastiques du Ministère de la Communauté française de Belgique.

Avant de parler du titre de cet entretien, *Anto-Carte, un Ymagier au XXe siècle*, peut-être pouvez-vous, l'un comme l'autre, nous dire quelques mots sur l'artiste, et je donne d'abord la parole au scientifique de service, M. De Reymaeker.

M. Michel De Reymaeker

Antoine Carte (Anto-Carte) naît à Mons, le 8 décembre 1886, dans une famille modeste, d'un père menuisier ébéniste, comme son grand-père, et d'une mère couturière. Il poursuit un cycle normal d'études jusqu'à quatorze ans, mais dès ses onze ans, il fréquente, en cours du soir, l'Académie des Beaux-Arts de Mons. À l'époque, l'Académie était ouverte à toutes les disciplines qui traitent du dessin. Tant les futurs artistes que les futurs artisans, décorateurs, etc. y apprennent les rudiments du métier.

À quatorze ans, il devient apprenti dans une entreprise de décoration dirigée par Frantz Depooter - père du peintre Frans Depooter - qui deviendra aussi l'un des membres de Nervia, mais ne brûlons pas les étapes.

En tant qu'ancien responsable de l'Artothèque, j'aime rappeler que la première fois que le patronyme « Carte » apparaît dans les archives de la Ville de Mons, c'est pour désigner Alexandre Carte, un menuisier bourguignon qui suit les cours de l'École centrale du département de Jemappes, tout de suite après la Révolution française et l'annexion du Hainaut à la France. Cette école était située dans l'ancien couvent des Ursulines, là où se trouve actuellement l'Artothèque.

Chez Frantz Depooter - où son père, Victor Carte, travaillait également - le jeune homme démontre de belles dispositions puisque son patron l'incite et l'encourage à suivre des cours à l'académie : le cours des bois et marbres - formation habituelle à l'époque pour un futur décorateur -, avec un professeur, Arthur Claus, qui est aussi un affichiste, ainsi que les cours de dessin avec Émile Motte, peintre post-symboliste, et de peinture, avec Antoine Bourlard, directeur de l'académie à cette époque.

C'est aussi dans cet établissement qu'Antoine Carte rencontre Louis Buisseret qui, lui, suit les cours artistiques de l'académie. Louis Buisseret est d'ailleurs l'auteur d'un portrait d'Anto-Carte, qui date de 1928.

À la fin d'un parcours de dix années à l'Académie des Beaux-Arts de Mons, en cours du soir, plusieurs personnalités montoises - dont le chanoine Puissant, le peintre Jean Delville et l'avocat, journaliste et homme politique Fulgence Masson, qui sera ministre et qui figure d'ailleurs dans la tapisserie du Sénat - se cotisent pour offrir au jeune Anto-Carte une année de cours, artistiques cette fois, à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles.

Anto-Carte s'exécutera avec joie. Il y rencontre Émile Fabry, Constant Montald, Jean Delville, tous artistes dans la mouvance du symbolisme ou de l'idéalisme, en tout cas. Cette année se terminera par l'obtention, par Anto-Carte, d'un premier prix en peinture de paysage, ce qui lui permettra d'aller à Paris en 1912-1913. Il travaillera d'abord comme décorateur avec Léon Bakst. Il côtoie alors, pour la première fois, le monde du théâtre et les ballets russes, entre autres. C'est également à Paris qu'il rencontre deux personnalités qui vont fortement le marquer : Louis Dumont-Wilden, un des fondateurs du magazine *Pourquoi pas ?* avec un autre Montois, George Garnir, et surtout, l'écrivain Émile Verhaeren, qu'il apprécie et admire et qui fut, peut-être involontairement, à l'origine de la carrière artistique d'Anto-Carte.

Rentré en Belgique, ce dernier, tout en exerçant le métier de décorateur, dessine pour ne pas perdre la main et illustre des poèmes d'Émile Verhaeren qui décédera accidentellement en 1917.

En hommage, le Mundaneum qui est à l'époque toujours à Bruxelles, organise pour sa section Musée du livre une exposition consacrée aux livres illustrés de Verhaeren. Et l'ami fidèle, Louis Buisseret, qui découvre par hasard les illustrations réalisées par Anto-Carte - ce dernier ne les montrait à personne - l'incite à les présenter au Mundaneum et lui paye même la participation pour s'assurer qu'il y aille.

Anto-Carte y expose et c'est un succès, pour deux raisons : d'une part, il se fait connaître en dehors de Mons et, d'autre part, heureusement pour lui, il vend nombre de ses dessins. Il écrira d'ailleurs que la vente de ses dessins lui avait permis d'acheter le matériel nécessaire pour faire de la peinture à l'huile. Jusqu'alors, il avait surtout réalisé des oeuvres sur papier et carton.

En 1917, la carrière nationale d'Anto-Carte est lancée et se poursuivra, sur le plan international, en 1921, avec sa participation aux Ymagiers belges, au Salon d'automne de Paris. C'est lors de cette exposition qu'il rencontre, entre autres, Homer Saint-Gaudens, directeur de la section Beaux-arts de l'Institut Carnegie à Pittsburgh, qui l'invitera à exposer à Pittsburgh, ce qu'il fera à plusieurs reprises. Il l'invitera également à devenir membre du jury de cette exposition.

Dès 1925, Anto-Carte acquiert une renommée internationale importante. Durant cette même année, il visitera l'Italie avec Léon Navez, autre membre de Nervia. À Florence, tous deux vont s'initier à la technique de la fresque qui sera également importante pour Anto-Carte.

Je ne citerai pas toutes les expositions auxquelles Anto-Carte a participé - plus de quarante entre 1928 et 1950 - ni les très nombreuses commandes publiques qu'il a reçues. Je voudrais seulement, pour terminer cette brève biographie, vous signaler qu'en 1929, Henry van de Velde, qui vient de fonder l'école de La Cambre, le sollicite. Il y aura la charge du cours de décoration théâtrale de 1933 à 1935. En septembre 1935, il rejoindra l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles où il prend la relève de Constant Montald qui fut son professeur, et assure les cours d'arts décoratifs et d'art monumental.

C'est aussi l'époque où il reçoit la commande de la tapisserie du Sénat.

Après la dissolution de Nervia, Anto-Carte continuera à exposer mais de façon un peu plus calme. Il se fait plus discret.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Nous avons la chance d'avoir un témoin qui a côtoyé Anto-Carte. C'est vous, Françoise Eeckman, qui avez été assez proche d'Anto-Carte, ou du moins votre père, Léon Eeckman qui fut son ami. Pourriez-vous, après cet exposé que je qualifierai d'académique, apporter une coloration plus personnelle d'Anto-Carte ? Quels sont les souvenirs que vous en avez ? Quels sont les faits marquants que vous avez retenus de sa vie ?

Mme Françoise Eeckman

Je considère Anto-Carte comme l'insaisissable, le mystérieux, qui sous des dehors gouailleur aimait qu'on le respecte et qu'on le craigne. On peut dire qu'il était considéré comme « le maître » du groupe Nervia.

Je cite l'hebdomadaire *Pourquoi pas ?* de mars 1927 : « Une figure toute ronde, des yeux étonnés et malicieux sourient à tout, donc tout lui sourit. Tout jeune, on pouvait le voir courir dans les rues de Mons, sonnant aux portes. C'était le Thyl Ulenspiegel de Mons. »

Il était dans un monde merveilleux et aimait raconter des histoires, des contes etc.

Tout lui sourit, en effet. Il recevra différents appuis, d'abord dans le clergé - on a coutume de parler à son propos d'influence ecclésiastique et religieuse. Il sera très chanceux car il sera beaucoup aidé, notamment par ses professeurs sensibles à son don pour le dessin, par le chanoine Edmond Puissant qui le prendra sous son aile et le poussera à découvrir la poterie



Photo d'Anto-Carte

Collection privée.

et même la céramique, et par Dom Martin (de l'abbaye du Mont-César) qui lui procurera différentes commandes religieuses, bien sûr, pour les abbayes, notamment l'abbaye de La Cambre et celle d'Orval.

La découverte par Louis Buisseret des illustrations d'Anto-Carte pour les poèmes d'Émile Verhaeren est également une chance.

Finalement, c'est l'épouse d'Anto-Carte, la gardienne du temple, qui lui procurera la satisfaction de n'être pas toujours en première ligne. Elle lui servira en quelque sorte de bouclier. Aux trois-quarts de sa vie, elle ira même jusqu'à considérer que la maison qu'ils possèdent à Wauthier-Braine, est une forteresse. Même ses amis les plus proches, comme Buisseret et d'autres, la supplieront presque de pouvoir le rencontrer et converser avec lui - il était très intéressant -, mais elle refusera toujours.

J'ajoute qu'il avait horreur des commandes officielles.

Anto-Carte, dont on a d'abord une image d'insouciance deviendra au fil du temps beaucoup plus pessimiste. En 1935, il souffrira même de dépression. En 1944, un missile V1 tombera non loin de sa maison. Il en déclenchera ce que l'on appelait à l'époque une jaunisse et deviendra un autre homme. Plaisant à l'origine, il sera alors tout à fait pessimiste. Ma mère, qui l'a connu en 1935, le trouvait triste, pessimiste, aimant se faire dorloter et pas facile à vivre.

Albert Guislain dira de lui : « C'est un Ulenspiegel en Wallonie ». Il rectifiait ensuite : « Voilà l'Anto-Carte désinvolte, enjoué dont tant de gens parlent. Seuls Youl, son épouse, et ses amis proches - Buisseret, Eeckman, Depooter,

Devos, Navez et Wallet - pourraient nous dire à quel point l'homme était prisonnier de sa légende. »

M. Éric Hemeleers, modérateur

Je vous propose d'entrer à présent dans le vif du sujet, en me tournant d'abord vers Michel De Reymaeker : pourquoi le mot Ymagier comporte-t-il un « y » et pourquoi avoir retenu le titre de *Anto-Carte, un Ymagier au XXe siècle* ?

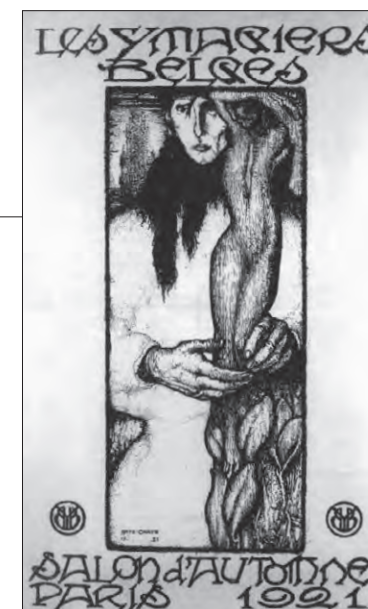
M. Michel De Reymaeker

C'est l'image qui m'est venue à l'esprit. Elle renvoie à l'affiche qu'Anto-Carte a dessinée, à l'occasion du Salon d'automne de Paris en 1921, pour les Ymagiers belges, un groupe d'artistes exposant ensemble à ce Salon et dont l'esthétique présente des traits communs.

Au sein de ce groupe, se retrouvent Gustave Van de Woestyne, Valerius De Saedeleer, Isidore Opsomer, Marcel Wolfers et Anto-Carte. Anto-Carte est donc, avec Wolfers, le seul francophone. Il est le plus jeune et c'est pourtant à lui qu'est confiée la réalisation de l'affiche. C'est par cette exposition qu'Anto-Carte se fait connaître à l'échelle internationale. J'ai choisi cette affiche parce que l'on y retrouve de nombreux traits de l'es-

Anto-Carte, *Les Ymagiers Belges*.
Salon d'automne, Paris, 1921

Affiche, 1921.
Collection privée. © SABAM, 2020.



thétique des Ymagiers et de l'esthétique d'Anto-Cardé. Je ne citerai que l'élongation des formes que vous pouvez voir, « la loi du cadre » - Anto-Cardé dessine en fonction du format dans lequel il doit installer son œuvre -, l'importance des mains que l'on verra dans toute la peinture d'Anto-Cardé... Ce ne sont que quelques caractéristiques, mais il y a aussi et surtout, de manière quasi systématique, le sens d'une composition très équilibrée qui se retrouve dans l'art des artistes Ymagiers que j'ai cités et qu'Anto-Cardé a acquis au contact d'Arthur Claus et par sa pratique d'affichiste.

La seconde raison qui m'a fait choisir ce titre est liée au sens même du mot « ymagier » et à la manière dont on va l'utiliser à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Un petit rappel : le terme « ymagier », en ancien français, apparaît au XIIIe siècle et désigne le métier de tous ceux qui travaillent dans le domaine des images ou qui les réalisent, quelle que soit la technique utilisée : sculpture, peinture, miniature, enluminure, vitrail, tapisserie. Il s'applique même, dans certains textes moyenâgeux, aux colporteurs et à des vendeurs d'images. Au XVIe siècle, avec la Renaissance, apparaît une distinction très nette entre les artistes et les artisans. L'artiste est divin - on parle du « divin » Michel-Ange -, il est créateur, tandis que l'artisan ne fait que fabriquer et devient donc praticien. L'artiste est nettement mieux considéré que l'artisan et le terme « ymagier » tombe évidemment en désuétude. Cependant, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, avec le Romantisme, et, pour faire un raccourci, avec *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, se développe un nouveau modèle d'artistes - des artistes qui se définissent eux-mêmes comme des primitifs, qui se baptisent Ymagiers et qui se veulent éloignés, certains disent même « épargnés » par la civilisation moderne. Les contours peu définis de la figure de l'Ymagier vont permettre à ces artistes primitifs de se rêver acteurs mais aussi promoteurs d'une société préraphaélite, un peu bucolique telle qu'on la retrouve dans l'école de Laethem-Saint-Martin et qu'on la retrouvera dans le groupe Nerviá. Ces peintres ont été peu nombreux à peindre l'industrie, les régions, à part Pierre Paulus, le plus âgé du groupe qui parrainait le groupe plus qu'il n'en faisait partie, en tout cas en ce qui concerne l'esthétique. C'est à la description d'une société pré-industrielle, qu'illustrent d'ailleurs à merveille les peintures d'ymagiers tels que Breughel ou Giotto en Italie, que vont s'atteler ces artistes.

Voilà la seconde raison pour laquelle j'ai intitulé cet entretien de cette façon.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Merci d'avoir si bien décrit le mot « Ymagier ».

En ce qui concerne la tapisserie *Le retour victorieux du roi Albert à la tête de ses troupes à Bruxelles le 22 novembre 1918*, commandée par le Sénat en 1934 à Anto-Cardé (carton) et la Manufacture De Wit (tissage), je propose que nous commençons par la première analyse que vous aviez proposée.



Anto-Cardé/Gaspard De Wit, *Le retour victorieux du roi Albert à la tête de ses troupes à Bruxelles le 22 novembre 1918*

Tapisserie, 1934-1935.

Coll. Sénat de Belgique. © SABAM, 2020. Photo KIK-IRPA, Brussels.

M. Michel De Reymaeker

Réfléchissant à cet entretien, je me suis posé la question de savoir quels étaient les modèles qu'Anto-Cardé a pu voir. Le premier auquel j'ai pensé est une œuvre d'Antoine Boulard, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, qui représente la Joyeuse Entrée du prince Albert à Mons en 1897 et la revue de la Garde civique que le prince Albert a présidée à cette occasion.



Antoine Boulard, La Joyeuse Entrée du prince Albert à Mons en 1897

Huile sur toile, 1897.
Coll. Ville de Mons - Artothèque.

Ce qui m'intéressait dans ce tableau, c'est que c'est une scène officielle - l'entrée d'un grand personnage en ville. Ici, Boulard cherche à rendre compte de la réalité de ce qu'il veut montrer. Il représente fidèlement la Grand-Place de Mons - ceux qui la connaissent la reconnaîtront aisément - et même si l'œuvre a été réalisée en atelier, elle donne un aspect de pleinairisme que Boulard a croqué sur l'instant même. Il est intéressant de savoir que pour Boulard aussi, seuls comptent la composition rigoureuse, le coloris franc, la « pâte généreuse », comme il le dit lui-même. Il disait, à une de ses élèves notamment: « c'est beau d'exprimer de grandes idées, mais sache d'abord dessiner et peindre, tu penseras après. »

L'idée d'avoir un beau métier est vraiment contenue dans cette phrase d'Antoine Boulard... Et Anto-Cardé, bien qu'influencé par le côté littéraire de l'idéalisme que sa découverte des poésies d'Émile Verhaeren et la fréquentation des milieux symbolistes montois et bruxellois (Motte, Fabry, Montald, Delville) lui apportent, sera toujours soucieux du « beau » métier et de la science « artisanale » du « praticien ».

M. Éric Hemeleers, modérateur

Autre exemple que vous avez retenu pour nous ?

M. Michel De Reymaeker

C'est l'esquisse que le peintre Camille Nicolas Lambert a réalisée *in situ* lors de la Joyeuse Entrée du 22 novembre 1918. J'attire votre attention sur le fait que ces deux œuvres ont un format panoramique plus large que haut, de manière à bien rendre compte de toute la scène. Ces deux tableaux étaient conservés en Belgique, il est donc fort probable qu'Anto-Cardé les ait vus.



Camille Nicolas Lambert, étude pour L'Entrée du Roi le 22 novembre 1918

Huile sur toile, 1918.
Collection privée.



Pierre Paul Rubens, L'Entrée triomphale du roi Henri IV à Paris

Huile sur toile, 1627.
Galleria Uffizi, Firenze, Italia.

Le tableau que je vous propose à présent remonte au XVIIe siècle. Il est de Pierre Paul Rubens et représente l'entrée triomphale d'Henri IV à Paris. Ce tableau a été acquis par Cosme III de Médicis en 1686 et est rentré aux Offices en 1773. Anto-Carte a donc pu le voir à Florence en 1925. Ce tableau est tout à fait différent. On voit l'emphase, le mouvement propre au style baroque : contrairement à ce que nous avons vu précédemment, ce n'est pas le fait historique qui est ici exalté, ce n'est pas la réalité d'un événement mais plutôt la gloire d'Henri IV et, il faut bien l'avouer, la virtuosité, le savoir-faire et l'invention de l'artiste. On voit que malgré tout, même si cette œuvre diffère totalement des deux précédentes, Rubens emploie de nouveau un format panoramique pour une entrée, comme s'il fallait, de cette manière-là, indiquer un mouvement de gauche à droite ou de droite à gauche.

Mais l'œuvre qui m'a semblé, dès le début de mes recherches, la plus proche de la tapisserie d'Anto-Carte est une fresque qui se trouve à Florence, au palais Medici-Riccardi, dont le thème « officiel » est le cortège des Rois mages vers Bethléem, qui a été peinte par Benozzo Gozzoli au milieu du XVe siècle. À noter que l'on y voit, chevauchant sur un cheval blanc, Laurent de Médicis qui prête ses traits à Gaspard, suivi de deux de ses familiers, son père et son grand-père, et des seigneurs de Rimini et de Milan, c'est-à-dire Sigismond Malatesta et Galéas Sforza, qui sont des



Benozzo Gozzoli, La Cavalcata dei Magi

Fresque, 1459.
Palazzo Medici-Riccardi, Firenze, Italia.

alliés des Médicis et de Florence à l'époque.

Derrière le motif religieux de ce tableau, il y a surtout une revendication politique et une glorification de Laurent de Médicis qui prouve sa force et son habileté à fédérer de nombreuses personnes autour de lui.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Madame Eeckman, vous avez évoqué plusieurs fois les voyages d'Anto-Carte. Avez-vous eu connaissance de moments particulièrement importants qu'Anto-Carte aurait vécus durant ces voyages ?

Mme Françoise Eeckman

Je vous confirme qu'Anto-Carte adorait voyager. Il est allé non seulement au Maroc mais aussi en Amérique et en a ramené des souvenirs extraordinaires.

Il a également vécu pendant un an - et nous en revenons ici à l'« ymagier » - à Florence pour apprendre toutes les techniques liées à l'art de la fresque et étudier les peintres de la Renaissance, le but étant d'affiner ses connaissances. Léon Navez, qui était son fils spirituel, l'y rejoindra. Ils y mèneront ensemble une existence très sérieuse, consacrée à l'étude de l'art italien.

M. Michel De Reymaeker

Les similitudes entre la composition de la tapisserie et celle, étagée, de la fresque de Gozzoli sont assez frappantes. Plusieurs scènes sont en quelque

sorte superposées et non disposées l'une à la suite de l'autre. Leur dimension de manifeste ou, du moins, de programme politique constitue une autre similitude entre les deux œuvres.

Par ailleurs, tant le roi Albert que Laurent le Magnifique montent un cheval blanc. Les deux peintres ont utilisé ce détail véridique à des fins plastiques. En effet, le cheval blanc étant le point le plus clair de la composition, il attire naturellement le regard et met ainsi en valeur le protagoniste de chacune des deux scènes.

Enfin, selon une tradition bien établie, et ce, dès le Moyen Âge, les deux œuvres comportent l'autoportrait du peintre. On identifie Gozzoli grâce à l'inscription figurant sur son bonnet. Anto-Cardé et son épouse acclament le roi Albert depuis le balcon du Palais de la Nation.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Anto-Cardé, que vous avez brillamment resitué, se présente donc clairement comme « ymagier ». Cœuvrera-t-il en tant que tel tout au long de sa vie ? Ou ne le sera-t-il que dans le cadre de cette œuvre monumentale ?

M. Michel De Reymaeker

Je vais vous donner un bref aperçu des différentes techniques pratiquées par Anto-Cardé.



Anto-Cardé, décor du vestibule d'un immeuble boulevard Saintelette à Mons

Fresque, 1907.
Coll. privée. © SABAM, 2020.

On peut déjà conclure de leur diversité qu'il est davantage un « ymagier », un artisan, un « faiseur » qu'un artiste conceptuel.

Ce décor réalisé au pochoir en 1907 se trouve dans le hall d'une maison particulière de Mons. À l'époque, Anto-Cardé est apprenti décorateur. Il est intéressant de noter la présence d'éléments d'art nouveau, d'arts décoratifs, de symbolisme, qui sont dans l'air du temps. Anto-Cardé est de toute évidence bien au fait des tendances artistiques de l'époque.

Cette affiche, qui date de 1912, comporte aussi des éléments typiques du symbolisme et de l'art nouveau. À ce moment-là, Anto-Cardé travaille encore pour la Ville de Mons, surtout comme artisan, et un certain

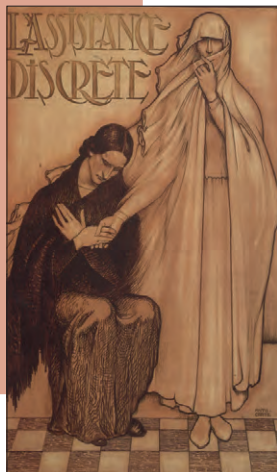
nombre des caractéristiques stylistiques qui lui sont propres apparaissent déjà sur son affiche : par exemple, la déformation du nu, à l'avant-plan, ainsi que la pose maniérée, qui renvoie à une autre affiche, dessinée à Paris en 1921. La figure située à l'avant-plan et les frondaisons forment comme un écran et rejettent vers l'arrière la vue - plongeante - de Mons. Anto-Cardé donne de la profondeur à son affiche, mais sans devoir recourir à la perspective linéaire. J'attire aussi votre attention sur la cocarde située à l'avant-plan. Elle sort du cadre mais s'enfonce dans l'image et crée ainsi une impression de profondeur.



Anto-Cardé, Ville de Mons Fêtes et attractions en 1912

Lithographie, 1912.
Coll. Ville de Mons - Artothèque. © SABAM, 2020.

Enfin, cette affiche montre aussi le grand talent de coloriste d'Anto-Cardé. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'être attentif à l'utilisation quasi symbolique qu'il fait du contraste entre le bleu, couleur froide, et les ocres jaunes et chauds à l'arrière-plan.



**Anto-Cardé, projet d'affiche
L'Assistance discrète**

Encre sur papier, 1914-1918.
Coll. KBR. © SABAM, 2020.

Son projet d'affiche pour L'Assistance discrète a été réalisé durant la Première Guerre mondiale. Anto-Cardé utilise, ici aussi, toutes les ressources expressives du contraste noir/blanc. La composition est stable et frontale. Il n'y a aucun décor anecdotique, ce que l'on retrouve dans plusieurs œuvres d'Anto-Cardé, qui vise toujours l'essentiel. Il supprime de ses compositions tous les éléments qui pourraient distraire, pour aller directement vers ce qu'il veut exprimer. Ce souci de communication univoque me semble aussi constituer une caractéristique des Ymagiers.

Anto-Cardé a également travaillé comme enlumineur. J'en veux pour preuve *Le Cahier du marchand d'images*, dans lequel il illustre les textes de Marcel Wolfers. Cet ouvrage sort de presse à Paris en 1922.

Mme Françoise Eeckman

Anto-Cardé collabore beaucoup avec Marcel Wolfers avec qui il réalise des sculptures en bois et illustre des écrits. Au début de sa carrière (surtout entre 1912 et 1917), il réalise énormément d'affiches, principalement pour la Ville de Mons.

M. Michel De Reymaeker

Nous allons maintenant voir qu'Anto-Cardé pouvait aussi travailler dans plusieurs dimensions, du plus petit au plus grand.

Il dessine des timbres, entre autres des timbres de l'abbaye d'Orval, mais également des vitraux, dont par exemple le projet de vitraux pour le palais de justice de Namur. Il est aussi à l'aise dans l'art monumental, comme le prouve la tapisserie du Sénat, que dans le minuscule où il utilise entre autres la gravure.

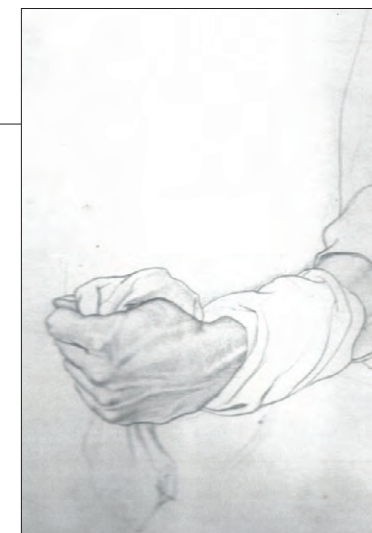
Pour terminer cette présentation des différentes techniques utilisées par Anto-Cardé, je vous présente ce superbe dessin de mains. Il me permet de citer un passage de *L'Éloge de la main* d'Henri Focillon, historien d'art français, qui écrivit en 1934, soit pendant les années de maturité d'Anto-Cardé: « Ce qui distingue le rêve de la réalité, c'est que l'homme qui songe ne peut engendrer un art : ses mains sommeillent. L'art se fait avec

les mains. Elles sont l'instrument de la création, mais d'abord l'organe de la connaissance. Pour tout homme, je l'ai montré ; pour l'artiste, plus encore (...) ». Cette phrase, qui allie savoir et beauté - pour reprendre le titre d'une revue hennuyère qui a soutenu Anto-Cardé -, exprime bien le souci constant qu'avait Anto-Cardé de toujours équilibrer connaissances et réalisations, savoir et savoir-faire.

C'est également en cela qu'il est un « ymagier ».

Anto-Cardé, une main

Dessin, s.d.
Collection privée © SABAM, 2020.



M. Éric Hemeleers, modérateur

Je crois savoir que le dessin occupait une place importante dans le groupe Nervia. Est-ce exact ?

Mme Françoise Eeckman

Effectivement. On peut voir ici qu'Anto-Cardé était passé maître dans l'art du dessin. Il va transmettre cette technique à ses élèves, notamment à Léon Navez qui lui aussi recourra au dessin avant de peindre.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Dans son œuvre peinte, Anto-Carte est-il également à assimiler aux Ymagiers ?

M. Michel De Reymaeker

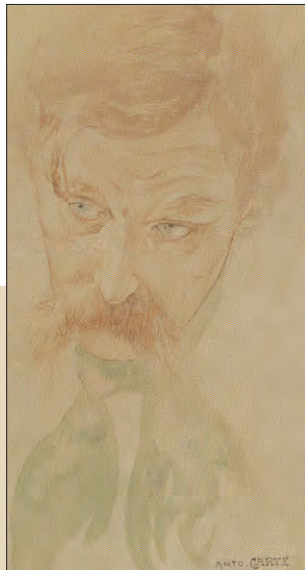
Voici un portrait d'Émile Verhaeren, qu'Anto-Carte a réalisé en 1918, après la mort accidentelle du poète. Il l'a donc réalisé de mémoire, ce qui n'enlève rien à l'aspect vivant du portrait. Il s'agit d'une aquarelle, une technique qui ne donne à l'artiste aucune possibilité de se reprendre.

Mme Françoise Eeckman

Émile Verhaeren était réellement admiré d'Anto-Carte qui a été très marqué par la mort accidentelle du poète, survenue en 1917. C'est certainement pour cette raison qu'il a accepté de participer à l'exposition qui présentait à la fois les poèmes de Verhaeren et les illustrations qu'Anto-Carte en a faites.

M. Michel De Reymaeker

On peut donc dire que dès 1917, Anto-Carte s'affirme comme portraitiste. C'est d'ailleurs ce talent qui lui a valu la commande du général Loomis. Au cours de sa carrière, il réalisera de très nombreux portraits. Si les portraits ne sont pas ses œuvres les plus connues, c'est sans doute à sa maîtrise dans ce domaine qu'Anto-Carte doit la commande du projet de la tapisserie du Sénat.



Anto-Carte, Émile Verhaeren

Dessin aquarellé sur papier, 1918.
Collection privée. © SABAM, 2020.
Photo Schrobiltgen, Bruxelles.



Anto-Carte, Les Pêcheurs

Huile sur carton, 1917.
Collection privée. © SABAM, 2020.

Je vous présente maintenant *Les Pêcheurs*, une huile sur carton, réalisée en 1917, qui montre bien le talent d'illustrateur qu'Anto-Carte a développé tout au long de sa carrière.

Il s'agit d'une illustration d'un poème d'Émile Verhaeren, *Les Pêcheurs* :

Seules, en des barques, quelques lumières
Illuminent et grandissent les dos
Obstinément courbés sur l'eau
Des vieux pêcheurs de la rivière
Sans qu'ils s'aident, sans qu'ils se hèlent,
En leurs besognes fraternelles
N'accomplissant que ce qu'il doit,
Chaque pêcheur pêche pour soi...
Ils sont les isolés au fond des brumes
Côte à côte, mais ne se voyant pas...

C'est suffisamment parlant.

Il est clair aussi que le thème de la solitude et de la mélancolie est prisé par les symbolistes. Ce qui est extraordinaire ici, c'est qu'Anto-Cardé rend compte de cette thématique uniquement avec des moyens picturaux. Il utilise uniquement la couleur bleue : le bleu roi de la rivière auquel répond la teinte délavée des yeux du pêcheur à l'avant-plan ; toute la surface du tableau n'est qu'un camaïeu d'azur et de violet, des couleurs froides qui accentuent l'idée d'abandon et de tristesse.

On constate également que la profondeur de champ est ici créée par un « étagement » de différentes petites scènes - le premier pêcheur, la barque derrière lui, etc. - sans qu'il y ait de lien perspectif entre ces éléments.

Enfin, ces pêcheurs sont de nouveau vus en plongée, point de vue qui ferme tout à fait l'espace puisqu'il ne permet aucune échappée sur un horizon, ce qui contribue aussi à donner à voir l'isolement de ces pêcheurs.

Mme Françoise Eeckman

J'attire votre attention sur les mains qui, à nouveau, sont vraiment mises en évidence.

M. Michel De Reymaeker

Absolument. Mains que l'on peut admirer dans cette *Pietà*, nom donné par l'artiste à cette œuvre montrant une mère ou une épouse éplorée serrant contre elle un mineur décédé lors d'un coup de grisou. Le langage plastique accentue le caractère pathétique de la scène.

La présentation est frontale, directe. La composition, triangulaire, est très stable. Aucun élément de décor anecdotique ne vient distraire l'œil. Plus qu'une mort accidentelle, plus qu'une réalité factuelle, c'est la douleur même qu'Anto-Cardé cherche ici à représenter, sous la forme d'une espèce d'icône intemporelle. Pour ce faire, il n'utilise que très peu de couleur, alors qu'il est un excellent coloriste.

Son tableau intitulé *Le Fossoyeur* (non illustré) le prouve également à suffisance. Une nouvelle fois, nous constatons que la profondeur du tableau est suggérée par la vue en plongée du village, et qu'Anto-Cardé place le personnage certes, mais aussi les frondaisons de manière frontale et parallèlement au spectateur, créant ainsi des « écrans » ou des « repoussoirs » qui structurent l'espace.

Quant au tableau *Les Aveugles*, il montre bien la filiation qui unit Anto-Cardé à Breughel, autre grand « ymagier », auquel on reconnaît l'extraordinaire qualité de ses effets de neige. Le camaïeu de blanc légèrement bleuté ou grisé d'Anto-Cardé est tout aussi remarquable.



Anto-Cardé, *Pietà*

Huile sur toile, 1918.
Coll. Ville de Mons - Artothèque. © SABAM, 2020.
Photo Artothèque, Ville de Mons.



Anto-Cardé, *Les Aveugles*

Huile sur toile, s.d.
Coll. Musée des Beaux-Arts de Liège. © SABAM, 2020.
Photo Musée d'Art Wallon, Liège.



Anto-Carte, L'Homme à la fourche

Huile sur toile, 1924.
Coll. de la Province du Hainaut.
Dépôt BPS22 Charleroi. © SABAM, 2020.
Photo Service des Arts plastiques de
la Province du Hainaut.



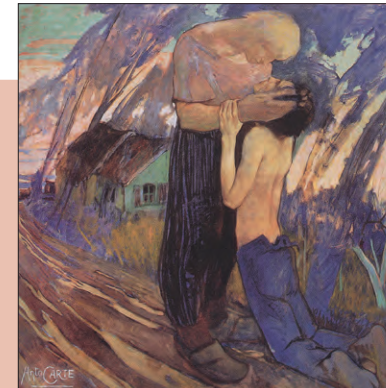
Anto-Carte, Le Pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Huile sur toile, 1925.
Collection privée. © SABAM, 2020.

L'Homme à la fourche montre aussi les qualités de coloriste d'Anto-Carte. Ce qui m'intéresse ici surtout, c'est l'influence de la fresque sur ce tableau. Anto-Carte préparait lui-même ses supports. Il créait donc lui-même sa couche préparatoire, qu'il plaçait sur la toile de manière à lui donner une autre texture, comparable à celle d'un enduit au plâtre. Il y ajoute ses couches colorées, qu'il gratte ensuite, ce qui lui permet de donner un aspect particulièrement dur, rural, à son tableau. Cela se remarque particulièrement au sol sur lequel marche cet homme muni d'une fourche. Il ne vernissait évidemment pas ses tableaux, à l'arrière desquels l'on trouve souvent une note de sa main demandant de ne pas le faire.

Légende marine (non illustré) est aussi un très beau tableau, caractérisé par des couleurs contrastées - le bleu des poissons et le vert de la mer - et par l'allongement des formes, qui traduit aussi l'influence d'un autre grand artiste du XXe siècle, Modigliani, dont Anto-Carte a pu voir les œuvres à Paris.

Je terminerai cet aperçu des œuvres de la maturité d'Anto-Carte par cette composition monumentale de deux mètres sur trois, qui représente, *Le Pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer*, tableau présenté à Pittsburgh en 1925. On y retrouve les caractéristiques stylistiques habituelles : les différents plans, les écrans qui créent la profondeur, une vue en plongée, les mendiants situés à l'avant-plan, qui donnent aussi un effet de profondeur. Notons un geste étonnant : la gitane présente sa main au mendiant, comme si celui-ci allait lui lire les lignes de la main alors qu'en général, c'est l'inverse. On aperçoit aussi un village, dominé par une tour, et des spectateurs rassemblés autour d'une danseuse, ainsi qu'une adoration des bergers ou du moins une maternité ou une crèche, cachée



Anto-Carte, Le Fils prodigue

Huile sur toile, circa 1913.
Coll. de la Province du Hainaut.
Dépôt BPS22 Charleroi. © SABAM, 2020.
Photo Crédit communal.

dans une grotte. Ce vaste panneau regroupe également les caractéristiques stylistiques précitées.

Je vous ai livré un aperçu assez homogène de l'œuvre de cet artiste, qui a toutefois recherché d'autres solutions au fil de sa carrière. Dans *Le Fils prodigue*, par exemple, il affiche un style quasi expressionniste en utilisant, à nouveau, des moyens picturaux : la tension dramatique créée par l'inclinaison des arbres, que contredit l'accélération de la perspective du chemin. La tension se focalise sur le père et le fils.



Anto-Cardé, Paysage d'été

Huile sur toile, 1930.
Coll. de la Province du Brabant wallon. © SABAM, 2020.

Mme Françoise Eeckman

Le tableau *Paysage d'été* représente tout ce qu'Anto-Cardé aime. A Wauthier-Braine, sa femme Youl, qui adore les fleurs, comme lui d'ailleurs, compose un jardin plein de couleurs et cela le ravira. C'est le paysage quotidien de l'artiste et le havre de paix où il se réfugiera à la fin de sa vie.

M. Michel De Reymaeker

Il essaye d'autres techniques. On a vu la manière expressionniste de traiter *Le Fils prodigue*.

Pour créer la profondeur dans la *Jeune Fille à la fenêtre* (non illustré), Anto-Cardé n'utilise pas, comme d'habitude, des écrans, mais un jeu de lignes qui, sans fuir vers un seul point, se croisent et s'entrecroisent. Il emploie aussi le procédé du rabattement, sans recourir à la perspective traditionnelle comme dans les autres œuvres.

À la fin de sa vie, dans *L'Homme au roseau vert* de 1941 et *Le Clown triste* (non illustré) où l'on retrouve tous ses talents de coloriste, les œuvres d'Anto-Cardé, perdant de leur force dramatique, deviennent souvent plus jolies qu'expressives.

M. Éric Hemeleers, modérateur

Ma dernière question s'adresse à Mme Eeckman, en sa qualité de présidente des différentes associations : en quoi un événement tel que celui

dont le Sénat nous fait l'honneur et le plaisir aujourd'hui vous semble-t-il utile, nécessaire voire indispensable ?

Mme Françoise Eeckman

L'ASBL Les Amis d'Anto-Cardé se soucie de la protection de son œuvre et Nervia - le Fonds Léon Eeckman de sa promotion.

Je voudrais encore remercier le Sénat d'avoir mis à notre disposition son cadre prestigieux. Cela nous ouvre la porte vers d'autres horizons, d'autres expositions.



Anto-Cardé, L'Homme au roseau vert

Gouache, 1941.
Collection privée. © SABAM, 2020.

Bibliographie succincte

- Michel DE REYMAEKER, Pascale VAN ZUYLEN (dir.), *Anto-Cardo, rétrospective* (1886-1954), Bruxelles, 1996. (Cet ouvrage comprend une bibliographie générale.)
- Michel DE REYMAEKER, Françoise OSTEAX, Catherine VERLEYSAN, *Nervia - Sint-Martens-Latem : traits d'union / koppelteken*, Bruxelles, 2015.
- Albert GUISLAIN, *Anto-Cardo*, Bruxelles, 1949.
- Albert GUISLAIN, *Anto-Cardo*, Monographieën over Belgische Kunst, Anvers, 1950.
- Hermione L'AMIRAL, Sophie WITTEMANS, *Les couleurs de la Libération - la tapisserie raconte*, Bruxelles, 2018.



CONFÉRENCE

Sénat de Belgique

le 29 janvier 2019

Tammy M. Proctor
Department Head and
Distinguished Professor
of History,
Utah State University

From Belgian Babies to UNICEF : la Première Guerre mondiale, les enfants et le droit à l'alimentation

Introduction

Dans un article au titre éloquent paru dans le *London Daily Chronicle* du 24 octobre 1914, les Britanniques furent informés d'un projet d'aide : « Des millions de Belges en détresse. Sans compter les réfugiés. Projet d'envoi de nourriture dans un pays ravagé par la guerre. »¹ La Grande-Bretagne, qui avait vu arriver un flot continu de réfugiés belges dans ses ports et qui était elle-même en guerre, n'était pas en mesure de nourrir les populations de pays occupés par l'ennemi. En outre, plusieurs membres du gouvernement, dont Winston Churchill, s'opposaient à la distribution de nourriture à une population occupée, invoquant des impératifs militaires. Churchill estimait que si les Allemands occupaient la Belgique, ils avaient la responsabilité de nourrir les Belges.² Herbert Hoover, ingénieur américain installé à Londres, expliqua plus tard l'opposition britannique de la façon suivante : « Si les Belges mouraient de faim, cela gênerait les Allemands et nous aiderait à gagner la guerre. »³

Hoover et quelques collègues opposèrent un contre-argument aux Britanniques (et plus tard aux Allemands et aux Français). Leur raisonnement reposait sur les nouvelles idées

de la protection des civils et soulignait la responsabilité de la communauté internationale de nourrir les affamés et les victimes innocentes de la guerre. Ce que Hoover proposa en 1914 devint, en matière d'aide alimentaire, une stratégie gagnante, qui mettait l'accent sur l'efficacité des États-Unis et sur une utilisation pragmatique des excédents alimentaires américains pour nourrir les Européens dans le besoin. La *Commission for Relief in Belgium* (CRB) déploya du personnel américain pour superviser et organiser la logistique de l'« alimentation » de civils belges et français, tandis que des milliers d'hommes et de femmes du Comité national de secours et d'alimentation furent chargés de la distribution de nourriture proprement dite. La Belgique finança elle-même la plus grande part possible de la nourriture, créant ainsi un précédent majeur, à savoir que l'aide serait payée dans une certaine mesure par le bénéficiaire, pour ne pas créer de dépendance.



Commission for Relief in Belgium and Northern France
Quelques directeurs et délégués

www.baef.be

Entre 1914 et l'entrée officielle des États-Unis dans la Première Guerre mondiale en avril 1917, la CRB transporta plus de 2,5 millions de tonnes de produits alimentaires dans des eaux infestées de sous-marins jusqu'à Rotterdam, puis par voie ferrée et par canal dans des milliers de communautés en Belgique et dans le nord de la France, sous occupation allemande. Ces produits ont nourri jusqu'à plus de neuf millions de personnes.⁴ Après la cessation de l'aide par les États-Unis, leurs partenaires - l'Espagne et les Pays-Bas - continuèrent à superviser l'approvisionnement alimentaire de la Belgique de 1917 jusqu'à la fin de la guerre. Mes propos se concentreront sur l'aide américaine.

Utilisant la CRB comme modèle et souvent avec le même personnel, Hoover réorganisa l'aide alimentaire d'après-guerre sous les auspices de l'*American Relief Administration* (ARA), sous la supervision de quelques milliers d'Américains dans plus de vingt pays. Des bénévoles locaux et des employés rémunérés se chargeaient du travail de distribution. Au total, de 1914 à 1924, les organisations de Hoover assurèrent l'expédition et la distribution de plus de 33 millions de tonnes de marchandises, pour un montant de plus de 5 milliards de dollars.⁵ S'il est vrai que ces organisations ont sauvé des vies, elles ont également créé un marché pour les excédents alimentaires produits par les agriculteurs américains, contribuant ainsi à soutenir les prix et à réduire les stocks de rations militaires et de céréales. Hoover était également convaincu que l'aide alimentaire empêchait la révolution bolchevique et donnait une image positive des États-Unis à l'étranger, deux objectifs majeurs de la politique étrangère américaine.

Les programmes alimentaires belges pendant la Première Guerre mondiale ont laissé une trace indélébile, non seulement dans la Belgique d'après-guerre, mais aussi aux États-Unis et dans les organisations d'aide internationales du XXe siècle. Le précédent créé par la CRB constitua un argument à la fois pour le « droit à l'alimentation et pour l'importance de la santé et du bien-être des enfants ». Le modèle de la CRB comprenait plusieurs éléments qui sont restés importants pour les activités de secours, d'aide et de développement en temps de guerre dans le monde moderne. Globalement, l'approvisionnement alimentaire de la Belgique a permis de lier l'aide alimentaire à la stabilité politique, notamment en période de conflit, et d'élaborer le concept d'utilisation des excédents alimentaires pour nourrir les affamés, en particulier les enfants. Les structures et les principes de base de la CRB allaient également s'avérer être une source d'inspiration dans d'autres domaines.

Premièrement, en Europe, la Première Guerre mondiale et ses conséquences ont jeté les bases de structures à long terme consacrées à l'éducation et au bien-être des enfants dans de nombreux pays, les associations nationales héritant du travail du personnel de secours dirigé par les États-Unis. En Belgique par exemple, la CRB a utilisé ses fonds pour créer un nouveau programme d'échanges éducatifs, désormais appelé la *Belgian-American Educational Foundation*, qui célèbre son centenaire cette année. La CRB et le Comité national ont également contribué à la création de l'agence de santé pour les enfants, aujourd'hui connue sous le nom d'ONE (Office de la naissance et de l'enfance).

Deuxièmement, du côté américain, la CRB a contribué à définir une mission globale mondiale pour les États-Unis dans le monde du XXe siècle.

Les procédures élaborées en Belgique en temps de guerre sont à l'origine des initiatives américaines en matière d'aide, non seulement dans l'ARA transnationale, mais aussi dans des programmes américains ultérieurs comme le Plan Marshall.

Troisièmement, au niveau international, l'expérience qui a consisté à aider à nourrir la Belgique pendant la Première Guerre mondiale a formé des Américains, devenus entre-temps des experts, à l'aide alimentaire et aux secours en temps de guerre ; ces hommes ont fait partie d'organismes de secours et de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, comme l'UNICEF et CARE. Ils ont souvent évoqué la CRB comme le modèle à suivre par les Américains pour œuvrer dans le monde de l'humanitaire.

Je me concentrerai ici sur ce troisième domaine, à savoir les manières dont le modèle de la CRB a servi de base à l'ONU en matière de secours en temps de guerre et de sécurité alimentaire, en particulier pour les enfants de l'après-1945. L'aide alimentaire organisée notamment en faveur des enfants belges en 1914-1918, a créé un idéal pour l'éradication de la faim liée à la guerre, qui a animé les organisations ultérieures et contribué à la formulation de déclarations mondiales sur le droit humain à l'alimentation.

Les opérations de la CRB et le modèle américain

La *Commission for Relief in Belgium* s'appuyait sur une formule devenue courante dans l'histoire de l'aide humanitaire. Selon celle-ci, des experts étaient tout d'abord appelés à « sonder » la population et à déterminer les denrées alimentaires, les calories et les niveaux de besoin du pays. Une fois les besoins des familles déterminés et catégorisés, les personnes recevaient des cartes de rationnement et des instructions leur permettant d'accéder à la nourriture, aux vêtements et à d'autres produits de première nécessité. Les experts continuaient à surveiller les valeurs nutritionnelles, la santé et l'efficacité tout au long de la guerre, publiant des rapports et adaptant les aliments fournis.

Des publicitaires modernes travaillaient aux côtés de spécialistes de la nutrition, des maladies et du travail social. Afin de collecter des fonds et d'accroître la visibilité du programme, des campagnes médiatiques agressives attirèrent l'attention sur le sort tragique de la Belgique, victime de l'agression allemande. Parmi le matériel imprimé, citons des récits atroces et de la propagande visant à venger la violation des droits de la « pauvre petite Belgique ». Ce matériel accordait une place prépondérante aux femmes et aux enfants. Des campagnes de publicité spécialement ciblées visèrent également à collecter des fonds pour l'aide alimentaire belge, en particulier

en faveur des enfants. L'argument utilisé pour trouver des donateurs était que la violation de la neutralité belge était contraire aux normes culturelles internationales et nécessitait donc l'intervention d'autres nations. La responsabilité internationale à l'égard des victimes de guerre devint un argument de poids au cours de la Première Guerre mondiale, non seulement en Belgique, mais aussi dans d'autres régions déchirées par la guerre.

**Josef Pierre Nuyttens,
Forget me not
Help save the Belgian babies**

Library of Congress,
Prints & Photographs Division,
WWI Posters, LC-USZC4-10778.



L'une des campagnes de collecte de fonds qui eut le plus de succès s'est concentrée sur les « bébés belges », dans le but de jouer sur la sympathie de donateurs potentiels, aux États-Unis et ailleurs. Cette utilisation d'images de bébés et d'enfants n'était pas une nouveauté, mais l'ampleur de la campagne médiatique était nouvelle. En outre, le message de la CRB a permis de renforcer l'argument de la nécessité de protéger les victimes innocentes en temps de guerre et de plaider en faveur du droit des civils à la nourriture. Dans son livre *War Bread*, publié en 1916, Edward Eyre Hunt traduit certaines des lettres qu'il avait reçues d'écoliers belges, en utilisant les voix des victimes pour toucher les cœurs du monde entier. Les notes reflètent le ton de l'enfant : « Je veux venir en Amérique pour remercier toutes les personnes courageuses qui nous ont aidés » ou « Je vous remercie parce que vous nous avez envoyé de gros bateaux par-delà l'océan... »⁷ Ces sentiments, ainsi que les expressions de gratitude très

médiatisées des bénéficiaires de l'aide, constituent un élément important de l'histoire de la collecte de fonds destinés à soulager les souffrances du monde. Des Belges de tous âges répondirent à cette intervention diplomatique et humanitaire par des lettres, des cartes postales, de la dentellerie, des œuvres d'art et des sacs de farine décorés qu'ils avaient vidés et retournés.

Cette vague de remerciements amena à son tour les Américains à se rendre compte du caractère particulièrement unique de leur travail humanitaire ; ce travail prit l'aspect d'un impératif moral. L'idéalisme des délégués de la CRB eux-mêmes fut renforcé par le ton des appels à l'aide et aux dons. Ils étaient conscients de leur rôle de concepteurs d'une œuvre importante. Durant la première année de la guerre en particulier, les délégués américains définirent les règles pour chacune de leurs provinces et jouirent d'un statut protégé leur garantissant la mise à disposition de véhicules de la CRB, de barges fluviales et de navires. Dans une formule restée célèbre, un responsable britannique décrivit la CRB comme « un État pirate au service de la générosité », car la CRB avait un drapeau, elle négociait des traités et son personnel bénéficiait de l'immunité diplomatique.⁸ Tracy Kittredge, dans son histoire officielle non publiée, note que « chaque délégué, à cette époque, était en quelque sorte le seigneur de sa province ».⁹ Beaucoup d'entre eux étaient logés dans des châteaux, traités comme des rois et couverts de cadeaux et d'affection. Pour ces jeunes hommes américains, ce fut une expérience exaltante qui renforça leur sentiment paternel de sauvegarde de l'avenir de la Belgique.

Un jeune employé de la CRB, qui supervisera plus tard la distribution de nourriture par l'ARA après la guerre, à Vienne, décrit son rôle paternel dans une lettre envoyée aux siens : « Quand je suis découragé, je vais dans une cuisine et je vois mes enfants manger. Je considère chacun de ces 200.000 bambins sous-alimentés comme mes propres enfants. »¹⁰ Cette vision présentant les États-Unis comme un père de substitution a contribué à façonner le langage utilisé dans les programmes d'aide alimentaire de l'Amérique en temps de guerre. De même, le personnel américain a souvent insisté sur le devoir des Américains de sauver les victimes innocentes européennes de la famine et de la misère grâce à l'efficacité entrepreneuriale apportée par les Américains au processus de distribution.

Alors que les Belges étaient confrontés à des restrictions de leur liberté de mouvement, à la censure de toutes leurs communications et à la réquisition de leurs biens, les Américains avaient le statut particulier de civils neutres. Les délégués de la CRB avaient des laissez-passer uniques leur permettant de se déplacer librement d'une zone à l'autre et ils avaient

accès aux autorités civiles et militaires allemandes, ainsi qu'aux entreprises, personnel politique et banquiers belges.

Les hommes de la CRB mangeaient ensemble, voyageaient ensemble et partageaient leur logement. Une grande partie de leur travail consistait à superviser des meuniers, des boulangers et des soupes populaires. Comme l'a souligné le délégué de la CRB, John Simpson, « À la CRB, l'entente était fraternelle dès le départ. »¹¹ Cette fraternité d'hommes américains partageait une mission culturelle et morale avec d'autres Américains engagés dans le travail de guerre et l'aide d'après-guerre : faire coïncider les Européens avec « l'Europe issue de leur imagination », comme l'a expliqué l'historien Daniel Rodgers.¹² Alors que l'aide alimentaire fournie par les États-Unis aux régions déchirées par la guerre prit de l'ampleur au cours de la décennie suivante, elle continua à être dominée par des jeunes gens désirant faire carrière dans le monde de l'entreprise ou les services publics, ce qui conférait une connotation paternaliste au travail.

Bien qu'il n'ait jamais été explicitement formulé dans des publications caritatives et dans la propagande, le message adressé aux Américains était clair : les produits alimentaires américains rendraient le monde plus sûr et témoigneraient de la générosité (et de la richesse) des Américains au monde. Le projet d'aide alimentaire, suivi de l'entrée en guerre des États-Unis, contribua à renforcer les allégations du gouvernement américain dans les affaires du monde pour protéger la liberté et la démocratie. De plus, au travers des efforts de secours à la Belgique, les citoyens américains se sentirent impliqués dans la guerre européenne et investis d'une mission morale, bien avant que les troupes américaines ne débarquent en France ou avant que Woodrow Wilson ne définisse la guerre comme « *a war to end wars* ».

L'héritage de la CRB

Le point peut-être le plus important à souligner en l'occurrence est l'héritage de la CRB pour les opérations de secours et d'assistance du XXe siècle. La participation enthousiaste des Américains à l'aide alimentaire belge déboucha sur des projets de secours dans l'après-guerre, financés à la fois par une levée de fonds publics et une participation du Congrès américain. L'*American Relief Administration* (ARA) et, plus tard, le Fonds européen pour les enfants, contribuèrent à la reconstruction de l'Europe. Non seulement ces fonds ont été façonnés sur le modèle de la CRB, mais ils ont été gérés en grande partie par des anciens de la CRB. Ces hommes

sont devenus des « experts du secours » en Europe. Leur expertise fut ensuite utilisée pour créer des organisations d'aide transnationales permanentes. Le tableau ci-dessous ne présente que quelques-uns de ces experts de l'aide et leur carrière dans le domaine des secours.

Nom	Postes occupés (sélection)
Tuck, W. Hallam	CRB BAEF, Vice-Président (1936-1966) International Refugee Organization, Directeur général (1947)
Pate, Maurice	CRB/ARA Directeur - UNICEF (1947-1965)
Gibson, Hugh	Légation belge (1914-1917) attaché à la CRB Ambassadeur - Pologne, Suisse, Belgique, Brésil (1919-1938) Intergovernmental Committee for European Migration, Directeur (1951-1954)
Gilchrist, Stockton	CRB/ARA Ambassadeur - Autriche (1930-1933)
Kittredge, Tracy	CRB Rockefeller Foundation Official (1931-1942)
Lucas, William P.	CRB American Red Cross Children's Bureau (1917-1919)
Haskell, William N.	ARA American Red Cross Relief in Greece (1922) CARE, Executive Director (1945-1947)

Comme exemple du processus que je décris - à savoir la manière dont l'effort alimentaire belge contribua à la conception du droit à l'alimentation au XXe siècle, ainsi qu'à un programme international pour la santé et le bien-être des enfants -, j'examinerai la vie et la carrière d'un homme, Maurice Pate.

Pate, né en 1894¹³ était diplômé en physique et en mathématiques à l'université de Princeton.¹⁴ En 1916, il commence à travailler pour le secours alimentaire comme membre de la CRB, puis pour les secours en Pologne, dans le cadre de l'ARA et d'organisations associées. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, il devient directeur du service de l'aide aux prisonniers de guerre de la Croix-Rouge américaine. En 1946, Pate participe à l'enquête de Hoover sur la famine en Europe après la guerre, avant d'être nommé premier directeur exécutif du Fonds international des Nations

unies pour le secours à l'enfance (UNICEF), en janvier 1947.¹⁵ Il restera aux commandes de l'UNICEF jusqu'à sa mort, en 1965, quelques mois seulement avant que son organisation ne reçût le prix Nobel de la paix.¹⁶ La carrière de Pate fut extraordinaire à bien des égards, mais elle reflète également la carrière et les influences de plusieurs associés de Hoover, ainsi que l'impact à long terme des opérations de secours menées en Belgique.

Pate était peut-être un mauvais choix pour la CRB lors de sa nomination en 1916. Il parlait très peu le français et pas du tout le néerlandais. Le compte rendu de son entretien de recrutement révèle son manque d'aptitude : « Monsieur Pate a aussi l'habitude de bafouiller quand il est un peu nerveux, comme lors de son examen, ce qui a rendu pratiquement inintelligibles ses efforts pour parler français... »¹⁷ Malgré ce début peu prometteur, Pate s'en est bien sorti, comme le note un responsable en 1917 : « Ne vous inquiétez pas pour sa santé. Quant à l'homme, il a gagné l'affection de tous les membres de la Commission et M. Hoover est particulièrement satisfait de son travail. »¹⁸ Cette qualité de Pate est un thème récurrent tout au long de sa carrière et correspond bien à la philosophie centrale des opérations de secours dirigées par Hoover. Le principe clé consistait à trouver l'homme approprié, quels que soient son âge, son expérience antérieure et ses compétences. L'organisation de Hoover choisissait des jeunes gens et les adaptait ensuite à la philosophie des opérations de secours.

Pate, alors âgé de vingt-deux ans, fut affecté à un district de la ville de Tournai, près de la frontière française, ce qui impliquait un contrôle beaucoup plus strict de ses actes en raison de la proximité du front. Dans ce rôle, Pate se considérait comme strictement neutre et tente de le rester tout au long de son mandat à la CRB. Au début de son séjour en Belgique, il écrit dans son journal que ses collègues et lui étaient « neutres, au moins suffisamment pour comprendre les principes pour lesquels les nations belligérantes se battent et pour savoir que notre fonction est de servir, et non de juger. »¹⁹ Cependant, la neutralité était parfois difficile à respecter, et on peut lire dans son journal qu'il ne lui était pas toujours facile de comprendre les deux points de vue. Par exemple, pendant le mois où il fut tourmenté par le regroupement et la déportation forcés de chômeurs belges par les autorités d'occupation, il dîna également de manière informelle avec son escorte militaire allemande afin de comprendre certaines de ses expériences durant la guerre. Pate voulait aussi se mettre à la place des personnes qu'il servait. C'est ainsi qu'en décembre 1916, il s'astreignit à ne manger que des aliments que l'on donnait aux personnes démunies, comme de la soupe, du pain de qualité médiocre, du riz et des pommes de terre.²⁰ Il dut rapidement

abandonner ce régime pour pouvoir travailler correctement. Au cours de cette année passée au service de la CRB, Pate acquiert une certaine empathie, mais il apprend aussi qu'il faut faire fi de ses sentiments pour jouer le rôle de superviseur et d'expert efficacement. Plus important encore, la CRB aide Pate à voir comment les opérations de secours pouvaient inspirer un « esprit d'affection et d'appréciation envers l'Amérique », qui définirait désormais sa vision du monde.²¹

La CRB s'est révélée être un apprentissage pour Pate. Elle le conduisit à mener son expérience la plus déterminante en matière d'aide alimentaire auprès de l'*American Relief Administration* et de son successeur, le *European Children's Relief Fund*, en Pologne. Pate y arrive au plus fort de l'hiver, en janvier 1919. Ainsi qu'il l'écrit à ses parents, la Pologne était dans une situation bien plus dramatique que la Belgique en 1917. L'instabilité politique et la guerre avec les Soviétiques exacerbèrent les conséquences du travail forcé, des pénuries alimentaires et de la destruction de l'agriculture que l'on avait connus pendant la guerre. En 1919, la Pologne était confrontée à la malnutrition et aux maladies, notamment parmi les réfugiés et les prisonniers de guerre revenus au pays. Voici ce que Pate écrit à son père à propos d'une visite de la ville de Pinsk : « Je n'ai jamais vu de scènes de misère et de famine aussi tristes. »²² Mais Pate est également témoin des résultats positifs enregistrés au fil du temps en Pologne, essentiellement parce qu'il reste directeur du *Children's Relief* pendant plus de trois ans. Dans une lettre adressée à sa mère en 1921, il raconte le sentiment d'accomplissement qu'il éprouve lors d'une visite dans cette même ville : « Aujourd'hui, cette ville est méconnaissable, et les enfants, qui étaient dans un état si misérable voici deux ans, ont maintenant l'air relativement en bonne santé et heureux. »²³ À l'apogée des opérations de secours alimentaires en Pologne, en 1920, le pays comptait six mille cuisines, qui fonctionnaient avec un effectif de vingt mille bénévoles.²⁴ Pate et son petit groupe de collègues organisaient et supervisaient ce travail. Au-delà des résultats concrets qu'il constata par lui-même sur le plan de l'amélioration de la santé et de l'alimentation des enfants, Pate reçut également les éloges de Hoover et d'autres responsables de l'ARA. Le pouvoir de sauver des vies et les éloges d'hommes qu'il adorait jouèrent certainement un rôle dans sa future décision de travailler dans le domaine de l'aide à l'enfance.

Une autre partie importante du travail de l'ARA en Pologne consistait à inculquer un idéal d'aide différent de celui d'autres formes d'œuvres caritatives ou d'aide sociale. Le modèle de la CRB fut élargi pour s'adapter à de nombreux pays et sa perpétuation pendant une décennie lui permit d'acquérir une continuité qu'il n'aurait peut-être pas obtenue autrement.

Les Américains utilisaient les surplus de céréales et d'autres produits, contrôlaient étroitement le transport et la logistique, et faisaient appel à la main-d'œuvre de milliers de bénévoles et de travailleurs rémunérés ; l'ARA contribua en fait à l'expansion du système belge. L'idéologie du système reflétait également le travail en temps de guerre et la place accordée à la neutralité ; l'ARA resta fidèle au principe de l'alimentation égalitaire désintéressée. Les quakers anglais qui travaillaient avec l'ARA dans plusieurs pays trouvèrent cette approche « scientifique » rebutante, et d'aucuns reprochèrent aux Américains de ne pas voir l'aspect humain du travail caritatif dans leur œuvre. Mais le personnel de l'ARA fit valoir que les sentiments n'avaient pas leur place dans l'alimentation de masse et continua à se concentrer sur la mise en place d'une machine bien huilée pour apporter de la nourriture au plus grand nombre possible d'enfants et de personnes nécessiteuses.²⁵ Pour les travailleurs humanitaires formés par Hoover tels que Pate, le droit à l'alimentation et la protection des enfants nécessitaient de la distance et un effort international de la part des pays riches, ainsi qu'un personnel approprié. Dans cet idéal, il est facile de voir les racines des programmes internationaux néolibéraux axés sur la sécurité alimentaire, qui mettent l'accent sur les mécanismes de marché et les conceptions macroéconomiques de l'offre et de la logistique alimentaires, avec une distribution par l'intermédiaire d'agences internationales efficaces.²⁶ Dans ce contexte, les aliments sont une marchandise, et ceux qui contrôlent le marché mondial ont le devoir de fournir des aliments bon marché à ceux qui en ont besoin. Cette approche est très différente de celle d'une alimentation considérée comme un droit humain fondamental, comme l'a récemment souligné le chercheur Joe Wills.²⁷

Dans son travail en Pologne, Pate organisa les choses de manière à répondre directement aux besoins des enfants, rendant souvent leurs parents dépendants de l'ARA pour la subsistance de leurs enfants. Les enfants étaient examinés par des médecins, leurs taille et poids étaient comparés avec des diagrammes normalisés, et ils étaient interrogés sur leur logement avant d'être classés dans un programme alimentaire. Ces pratiques inspirèrent également les méthodes utilisées par Pate à l'UNICEF. Comme le souligne l'historienne Jennifer Morris, l'UNICEF « a joué le rôle de chef de famille masculin » et les enfants étaient considérés comme un domaine de travail particulier et apolitique.²⁸ Tout comme les délégués de la CRB avaient considéré qu'ils jouaient un rôle paternel, l'UNICEF assumait également le rôle de père des enfants du monde, et Pate, qui n'avait pas d'enfant lui-même, devint le visage de cette organisation. En s'adressant directement aux enfants et en leur fournissant de

la nourriture dans les écoles ou les cuisines publiques, l'ARA, l'UNICEF et, plus tard, les « opérations de secours alimentaires de Hoover » organisées après la Seconde Guerre mondiale, contournaient les parents. Seuls les mères allaitantes ou les cas spéciaux pouvaient recevoir des rations à consommer à domicile. Cette structure se démarquait des modèles d'aide sociale européens des années 1940 qui mettaient l'accent sur les paiements effectués par l'État en faveur des parents.

C'est à Hoover et au modèle qu'il apprit sous sa tutelle que Pate attribua le fait d'avoir réussi à faire de l'UNICEF une organisation permanente. Lorsqu'il fut interviewé par *The New Yorker* en 1961, il affirma que la première étape organisationnelle consistait à mettre en place des systèmes de communication et de transport, en particulier des lignes téléphoniques.



Maurice Pate, directeur de l'UNICEF à Stockholm en 1950

www.unicef.org/stories/learning-experience-1946-1979

Pate déclara au magazine qu'« en cas d'opération d'urgence, la rapidité et la flexibilité sont essentielles. C'est M. Hoover qui me l'a appris au début de ma carrière. »²⁹ Lors de sa première nomination à l'UNICEF en 1947, Pate écrivit à Hoover : « [Le secrétaire général des Nations unies, Trygve] Lie a approuvé à 100 % tous les principes sur lesquels reposait l'ARA, le Fonds européen pour l'enfance. »³⁰ En 1954, Pate confirma ce lien direct avec son travail précédent, écrivant à Hoover : « J'opère avec une grande liberté sous l'autorité du Conseil des 26 nations, dans le cadre des Nations unies, et je me suis efforcé de diriger les opérations sur la base

de tous les principes et de toutes les politiques que j'ai appris sous votre leadership à la CRB et à l'ARA. »³¹ Une photo de Hoover avec Pate à Varsovie, en 1946, est restée accrochée en évidence près du poste de travail de Pate dans son bureau, au siège de l'UNICEF à New York, tout au long de son mandat.³²

Bien que le succès de Pate ait été peut-être plus marqué et durable dans le domaine des secours que celui d'autres hommes de Hoover, son histoire n'est pas unique. Chacun de ces hommes a appris à administrer des opérations de secours alimentaire dans la perspective d'assurer une sécurité alimentaire et de contribuer ainsi à une stabilité politique. Lors des réunions de l'ARA organisées pendant des décennies après la fin des opérations, des hommes se réunissaient pour se remémorer leurs journées passées dans des opérations de secours alimentaire et pour partager leurs nouvelles expériences professionnelles. La plupart éprouvaient pour Hoover et sa vision des opérations de secours un respect qui frisait l'adoration. Diplomates, sénateurs, directeurs d'agences américaines, ces hommes ont façonné l'avenir de la politique américaine et internationale.

Conclusion

J'ai voulu montrer aujourd'hui que le modèle d'aide alimentaire élaboré en Belgique pendant la Première Guerre mondiale définit toujours aujourd'hui les opérations de secours en temps de guerre et les projets d'aide alimentaire humanitaire.

D'anciens hommes de la CRB ont contribué à la création de certaines des agences d'opérations de secours permanentes les plus importantes du monde moderne, notamment l'UNICEF et CARE, *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere* (à l'origine *Cooperative for American Remittances to Europe*). Les principes de la logistique, des enquêtes réalisées auprès de la population, des centres d'alimentation, des cartes de rationnement et de la supervision par des experts, ont été traduits, sur la base de l'expérience belge menée en temps de guerre, en programmes d'aide dans les années 1920, ainsi qu'en projets temporaires après la Seconde Guerre mondiale et, enfin, en organisations d'aide permanentes de l'ONU. Les techniques de collecte de fonds utilisées en Belgique sont toujours utilisées dans la publicité moderne, avec l'attrait visuel direct d'un enfant dans le besoin. Et, élément capital, l'accent placé par le modèle de la CRB sur la sécurité alimentaire et la supervision par des experts, plutôt que sur l'automatisation ou la justice sociale.

Pour conclure, j'aimerais présenter un discours prononcé à l'université de l'Iowa en 2011 par Paul Farmer. Il y évoque son organisation humanitaire internationale, *Partners in Health*, et son rôle spécifique de médecin dans la reconstruction d'Haïti après la catastrophe naturelle survenue en 2010. Pour Farmer, les modèles fondés sur la « charité » ou le « développement » sont toujours défaillants quand il s'agit d'aider ceux qui sont dans le besoin, car ils insistent sur la différence de pouvoir entre le donneur et le receveur de l'aide. Selon lui, le rôle de ceux qui apportent de l'aide doit plutôt consister à travailler avec et parmi les personnes bénéficiaires de cette aide, en fournissant des ressources aux personnes afin qu'elles puissent devenir indépendantes. L'humilité, a-t-il affirmé, est primordiale pour apporter une véritable aide dans le cadre d'un modèle de justice sociale et de droits de l'homme.³³ En présentant cette vision de l'humanitaire, Farmer met en exergue deux concepts - l'« accompagnement » et l'« approvisionnement », suggérant qu'il s'agissait à la fois de moyens de contrer les limites d'autres modèles de développement, et d'approches novatrices. En dépit de son souci de défendre la justice sociale, le discours et les publications de Farmer reposent sur une idéologie américaine plus ancienne des opérations de secours, qui associe l'aide à la politique. Farmer espère échapper au piège du paternalisme ou du néolibéralisme. Pourtant, son ONG est le produit d'un siècle d'aide américaine à l'étranger qui définit sa mission dans des termes similaires.

Tout comme Farmer un siècle plus tard, Hoover envisageait ce travail comme un moyen de promouvoir la paix, mais dans le cadre d'une supervision par des experts (accompagnement) et de fournitures américaines (approvisionnement). Farmer parle de partenariat, à l'instar des délégués de l'ARA, mais il est difficile pour les ONG sous direction américaine de se débarrasser des reliquats du paternalisme, d'autant plus que les Américains tiennent les cordons de la bourse. Dans un article rétrospectif pour le magazine *Collier's* publié en 1942, Hoover dénonce les problèmes de la simple charité, écrivant que « la lutte contre la famine est une opération économique et gouvernementale gigantesque, gérée par des experts, et non une 'aide sociale' assurée par des bénévoles distribuant arbitrairement de la nourriture à des nécessiteux. Le gaspillage et l'inefficacité n'ont pas leur place dans ce domaine. »³⁴ La formule de Hoover - produits américains excédentaires, supervision par des experts américains, distribution fondée sur une définition scientifique et égalitaire des besoins, collecte de fonds sophistiquée jouant sur la corde sensible et recours à de nombreux bénévoles locaux - est devenue la base de nombreux programmes d'aide américains et onusiens ultérieurs.

L'expérience de la Belgique pendant la Première Guerre mondiale montre comment une perspective globale des opérations de secours s'est développée, suite à une catastrophe et une guerre. Les notions de partage des richesses et de l'expertise des pays riches y coexistent avec un sens de l'impératif moral, qui se cristallisa plus tard dans des documents de l'ONU sur le droit à l'alimentation et sur le bien-être des enfants.

La question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir si des formules vieilles d'un siècle sont toujours valables dans une période où l'humanitaire est en crise, comme en témoignent, de façon déchirante, les situations du Yémen et de la Syrie.³⁵ Avec les défis actuels que posent les conflits et le changement climatique, la fin des déplacements de populations, de la pauvreté, de la violence et de la faim n'est pas pour demain. En outre, le rêve qui consiste à assurer la sécurité alimentaire, même à un niveau de base, n'est pas devenu réalité. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que plus de 821 millions de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire en 2017 et que leur nombre est en augmentation.³⁶ De nombreux gouvernements et chercheurs se demandent si le modèle de sécurité alimentaire mis au point en Belgique et dans l'Europe de l'après Première Guerre mondiale ne devrait pas être revu. Cette révision ne serait concevable qu'en grattant le « vernis altruiste » des programmes humanitaires modernes et en envisageant de nouveaux modes de fonctionnement. L'une des solutions est celle du mouvement pour la souveraineté alimentaire, qui met l'accent sur la justice sociale et l'implication des personnes dans le besoin. »³⁷ On ne sait pas clairement si un modèle de ce genre pourrait fonctionner, mais l'appel à des idées novatrices pour promouvoir un « droit à l'alimentation » universel est un objectif important que toutes les nations doivent prendre en considération si elles veulent réellement s'attaquer au problème de la faim.

Traduit de l'anglais.

Notes

1. « Million Belgians in Need », in *Daily Chronicle* (24 octobre 1914), Clippings I, Herbert Hoover Presidential Library (HHPL). Titre original : *Million Belgians in Need. Not Counting the Refugees. Plans to Send Food to War Ridden Land.*
2. George H. NASH, *The Life of Herbert Hoover: The Humanitarian, 1914-1917*, New York, 1988, p. 28.
3. Herbert HOOVER, *The Memoirs of Herbert Hoover: Years of Adventure, 1874-1920*, London, 1952, pp. 162-163.
4. NASH, *Humanitarian*, p. 362.
5. Frank M. SURFACE and Raymond L. BLAND, *American Food in the World War and Reconstruction Period*, Palo Alto, 1931, p. 7.
6. D. John SHAW, *World Food Security: A History since 1945*, Houndmills, 2007, p. 12.
7. Edward Eyre HUNT, *War Bread: A Personal Narrative of the War and Relief in Belgium*, New York, 1916, p. 231.
8. NASH, *Humanitarian*, p. 94.
9. Tracy B. KITTREDGE, *The History of the Commission for Relief in Belgium, 1914-1917*, tapuscrit non publié [1918], p. 180, CRB Box 530, Folder 1, Hoover Institution Stanford (HI).
10. Gilchrist Stockton to Mother and Father, 16/8/1919, Box 3 Gilchrist Baker Stockton Papers, HI.
11. John L. Simpson, *Lunch at 66 Rue des Colonies*, s.d., Box 1 Prentiss Gray Papers, HHPL.
12. Daniel T. RODGERS, *Atlantic Crossings: Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge, 1998, p. 369.
13. Maggie BLACK, *The Children and the Nations: The Story of UNICEF*, Sydney, 1986, p. 37.
14. Jennifer MORRIS, *The Origins of UNICEF, 1946-1953*, Lanham, 2015, p. 15.
15. Joseph WECHSBERG, « Profiles at the heart of UNICEF », in *The New Yorker*, 2 décembre 1961, pp. 75-90.
16. MORRIS, *The Origins of UNICEF*, pp. 130-131.
17. Rotterdam CRB to London CRB, 7/7/1916, Folder 316.25, Maurice Pate Box, New York Office Files, HI.
18. Edgar Rickard to Chas. Bohmer, 4/5/1917, Folder 316.25, Maurice Pate Box, New York Office Files, HI.
19. Pate Belgian Relief Diary, 1916-1917, transcription, pp. 40, 43 et 58, Box 1 Pate Papers, HHPL.
20. Pate Belgian Relief Diary, p. 6, HHPL.
21. Pate Belgian Relief Diary, p. 14, HHPL.

22. Maurice Pate to Father, 13/3/1919, Polish Relief Correspondence 1919, Box 4 Pate Papers, HHPL.
23. Maurice Pate to Mother, 4/8/1921, Polish Relief Correspondence 1920-21, Box 4 Pate Papers, HHPL.
24. *American Friendship: Herbert Hoover and Poland*, Catalogue des expositions du château royal de Varsovie, Stanford, 2005, p. 65.
25. Tammy M. PROCTOR, « An American enterprise? British participation in US food relief programmes (1914-1923) » in *First World War Studies* 5:1, 2014, pp. 37-38.
26. Joe WILLS, *Contesting World Order? Socioeconomic Rights and Global Justice Movements*, Cambridge, 2017, p. 102.
27. WILLS, *Contesting World Order*, p. 107.
28. Jennifer M. MORRIS, *Father to the World's Children: The Founding of UNICEF, 1946-1953*, MA Thesis, Miami University, 1999, pp. 4-9.
29. WECHSBERG, *Profiles at the heart of UNICEF*, p. 109.
30. Maurice Pate to Herbert Hoover, 8/1/1947, Folder UNICEF Correspondence 1946-48, Box 6 Pate Papers, HHPL.
31. Maurice Pate to Herbert Hoover, 1/11/1954, Folder UNICEF Correspondence 1949-66, Box 6 Pate Papers, HHPL.
32. WECHSBERG, *Profiles at the heart of UNICEF*, p. 112.
33. Paul FARMER, *Haiti: An Unnatural Disaster*, University of Iowa, 24 août 2011. Voir aussi Paul FARMER, *Pathologies of Power: Health, Human Rights and the New War on the Poor*, Berkeley, 2005, pp. 153-157.
34. Herbert HOOVER, « We'll have to feed the world again » in *Collier's* (1942), reprinted in Suda Lorena BANE and Ralph Haswell LUTZ, eds., *Organization of American Relief in Europe 1918-1919*, Stanford, 1943, p. 11.
35. Enrico DAL LAGO and Kevin O'SULLIVAN, « Introduction: Towards a New History of Humanitarianism » in *Moving the Social*, 57, 2017, pp. 5-7.
36. <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/en/> (lien pour le texte en français : <http://www.fao.org/state-of-food-security-nutrition/fr/>). (Consulté le 13 décembre 2018.)
37. DAL LAGO and O'SULLIVAN, « Introduction », p. 5; WILLS, *Contesting World Order*, p. 107.



CONFÉRENCE

Sénat de Belgique

le 1er mars 2019

Jean Faniel
Directeur général du
Centre de recherche
et d'information
socio-politiques (CRISP)

Les rapports de force entre le législatif et l'exécutif en Belgique depuis la Grande Guerre

C'est pour moi un réel plaisir d'intervenir aujourd'hui dans ce lieu prestigieux. Comme le président du Sénat vient de le rappeler, cette conférence s'inscrit dans un cycle qui rappelle l'importance qu'a pu avoir le premier conflit mondial pour la transformation de la société belge, si ce n'est même de l'ordre mondial.

La Première Guerre mondiale a vraiment été à l'origine d'évolutions qui ont profondément marqué la démocratie à la belge. Je parlerai non pas nécessairement d'un « acte de naissance » mais plutôt d'un tournant capital.

On se représente parfois les guerres comme étant des périodes d'immobilisme durant lesquelles tout est un peu mis entre parenthèses, notamment en raison de l'occupation. En fait, c'est vraiment l'inverse qui se passe en Belgique durant les deux guerres, et en particulier durant la Première Guerre mondiale. C'est ce que je vais tenter de montrer dans mon exposé.

Les guerres, et notamment celle de 14-18, marquent la transition, constituent la charnière entre une période et la suivante.

Si cette guerre induit des changements fondamentaux, comme le suffrage universel pur et simple pour les hommes, elle a aussi des répercussions sur le système politique.

Pour bien saisir l'importance de la Première Guerre mondiale, il convient tout d'abord de rappeler le contexte politique dans lequel elle a débuté. Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur l'évolution de la situation pendant la guerre. Nous nous pencherons enfin sur les effets du conflit, qui se développeront d'abord de manière rapide puis sur une période beaucoup plus longue.

Dans quelle situation nous trouvons-nous avant la guerre ? Depuis 1831 prévaut, en Belgique, le suffrage censitaire masculin. Pour pouvoir voter, il faut, tout d'abord, être homme et, ensuite, payer un impôt dépassant un certain seuil, le cens, qui, selon les critères actuels, serait un impôt sur la fortune, ou, en tout cas, sur les signes extérieurs de richesse. Soixante ans après l'indépendance, au début des années 1890, environ 2 % de la population dispose ainsi du droit de vote. Il s'agit d'un mode de scrutin majoritaire. Le vote est facultatif. La Chambre et le Sénat sont renouvelés de manière partielle et non dans leur totalité, un peu comme dans l'actuel système d'élections de mi-mandat en vigueur aux États-Unis. À l'époque, les conditions d'éligibilité sont, au Sénat, particulièrement draconiennes. Il faut être âgé de plus de 40 ans et être fortuné.

Les gouvernements, appelés à l'époque « cabinets », ont une durée assez longue, pouvant parfois aller jusqu'à dix ans.

L'unionisme est suivi par une situation d'alternance entre des gouvernements libéraux et catholiques, puis par une période de trente années d'hégémonie catholique. En effet, différents gouvernements catholiques se succèdent entre 1884 et le 1er août 1914.

Au moment où la guerre survient, des revendications linguistiques sont portées par le mouvement flamand dans différents secteurs : enseignement, administration, justice, armée. Le mouvement flamand enregistre progressivement des avancées, notamment traduites par la loi dite d'égalité de 1898, qui vise à mettre sur un pied d'égalité les versions française et néerlandaise des textes juridiques adoptés. Même si le mouvement flamand progresse de manière importante, il est clair que la question linguistique est encore à l'ordre du jour politique à la veille de la guerre 14-18. Je pense en particulier à la néerlandisation de l'université de Gand, autrement dit la création d'une université où les cours seront donnés en néerlandais, ce qui

est important pour constituer une élite politique, sociale et économique flamande. C'est une revendication majeure.

La question sociale a été mise à l'ordre du jour en particulier par les grandes révoltes ouvrières de 1886, qui correspondent à la fois à un moment fondateur pour ces révoltes et à une prise de conscience déterminante de la part des classes dominantes, c'est-à-dire de la bourgeoisie et de la noblesse. Celles-ci se rendent compte qu'il existe une question sociale, qu'il importe de l'analyser, tâche menée dans les années qui suivent la répression, et que certaines règles doivent être modifiées, ce qui sera fait progressivement. Il faut attendre le début du XXe siècle pour voir apparaître une forme de relations collectives du travail.

L'année 1886 est importante. L'année précédente, le Parti ouvrier belge (POB) a vu le jour. Il ne joue pas vraiment un rôle moteur dans ces révoltes. Mais il va progressivement se structurer. Les mouvements coopératif et mutualiste vont également se développer. Le mouvement syndical croîtra plus lentement et connaîtra surtout un essor dans l'entre-deux-guerres. Le Parti ouvrier belge mettra l'accent sur une revendication fondamentale : le suffrage universel. En 1893, constatant que cette revendication patine, il décide d'organiser une grève générale, une mobilisation très large, qui aura pour effet de mettre la pression sur les gouvernants, notamment catholiques. La modification du système électoral nécessite toutefois une révision de la Constitution. La pression est donc exercée sur l'ensemble des représentants politiques. Une solution de compromis, nouée par un libéral et un catholique, débouchera sur le suffrage universel, tempéré par le vote plural : tous les citoyens masculins d'au moins 25 ans ont une, voire plusieurs voix, selon des conditions liées à la fortune et au parcours scolaire.

En 1894 aura lieu le premier scrutin basé sur le vote plural. Le Parti ouvrier belge fera alors son entrée à la Chambre des représentants. Pour la première fois, le vote est obligatoire, l'idée étant que les masses ouvrières et paysannes amenées à se prononcer pourraient ne pas aller voter. Le vote risquerait dès lors d'être accaparé en quelque sorte par les personnes les plus décidées, voire les plus extrémistes. En rendant le vote obligatoire, on veut donc noyer les votes les plus radicaux dans la masse. Les socialistes entrent au Parlement. Les libéraux perdent beaucoup de terrain.

Les résultats de l'élection de 1894 montrent aussi une division très marquée sur le plan territorial. En effet, en Flandre et à Bruxelles, seuls les parlementaires catholiques ou daensistes sont élus. En Wallonie, sont élus les premiers mandataires socialistes - y compris flamands, comme Edward Anseele - ainsi que des libéraux et, dans certaines zones, des catholiques.

À la suite de ce scrutin se dessine une bipolarisation à la fois territoriale et politique, entre socialistes et catholiques, les libéraux n'arrivant souvent pas à obtenir beaucoup de sièges en raison du mode de scrutin.

En 1899 survient un tournant majeur : le passage au scrutin proportionnel. L'objectif est d'éviter que la double opposition précitée structure ou restructure le jeu politique.

À la veille de la guerre, la situation est toujours la même en Belgique : scrutin proportionnel, vote plural et obligatoire. Voyant que la revendication initiale, le suffrage universel, ne peut pas être satisfaite ou en tout cas pas pleinement, le Parti ouvrier belge décide, en 1902 puis en 1913, d'organiser de nouvelles mobilisations, encore plus importantes que celle de 1893. La question sociale reste donc véritablement posée, le point focal étant l'obtention du suffrage universel pur et simple masculin.

J'en viens à l'état des partis politiques à l'époque, tout en précisant d'emblée que parler de partis pourrait s'apparenter à un abus de langage, en tout cas si l'on se base sur notre conception actuelle. Les partis libéral et catholique sont très faiblement structurés. À la fin du XIXe siècle, les libéraux sont affaiblis par des divisions internes, voire des scissions.

Les catholiques sont divisés en quatre tendances, les « *standen* » : un mouvement ouvrier chrétien, un mouvement représentant plutôt le monde agricole, avec la fondation du *Boerenbond* en 1890, des organes représentant plutôt les classes moyennes, y compris sur le plan politique, et les cercles catholiques, représentant plutôt l'élite socioéconomique. Cette structure se renforcera encore dans l'entre-deux-guerres. Ces quatre *standen* ont des intérêts différents, parfois divergents. On ne peut donc y voir un parti structuré, soudé, solide et homogène, loin de là.

Le Parti ouvrier belge apparaît, quant à lui, comme un parti plus structuré, plus discipliné aussi. Ce parti jouit d'un lien assez fort avec les coopératives, les mutuelles et les syndicats, sous leur forme de l'époque. Ce parti jouit d'une sorte de force de frappe, notamment sur le plan social et au travers des trois grandes grèves générales qui sont menées.

J'en viens à la guerre. Pour la Belgique, les choses commencent véritablement le 4 août. Lors du déclenchement des hostilités, le 1er août, un conseil de la Couronne, réunissant autour du Roi les ministres d'État, est convoqué. Dans les jours suivants, avant l'invasion allemande, le roi va faire ministres d'État deux libéraux et un socialiste, ce qui indique une tendance à l'union nationale qui se dessinera dans le conflit. Or, je le répète, depuis trente ans, les gouvernements successifs sont catholiques. Ces ministres d'État libéraux et socialiste nouvellement choisis partent pour Le Havre, en France, avec

le gouvernement et sont intégrés au système. On peut y voir l'esquisse d'un gouvernement de coalition.

En 1916, ces ministres d'État deviendront des ministres sans portefeuille, ce qui constitue une étape supplémentaire. On peut alors parler de gouvernement d'union nationale. En 1917, ces ministres recevront des compétences, ce qui créera de fait une tripartite, certes dans des circonstances très particulières puisque le pays est quasi totalement occupé par les troupes allemandes.

Durant la guerre, des événements importants se produisent. On citera bien entendu ce qui se passe au Havre, mais aussi dans la Belgique non occupée et dans la partie sous occupation allemande.

En ce qui concerne la question linguistique et l'aspect social, la guerre constituera un élément important aux conséquences considérables. Le mouvement flamand se divise assez nettement, puisque les autorités allemandes qui occupent le pays décident de développer une *Flamenpolitik* qui consiste à développer l'autonomie de la Flandre au sein de la Belgique ou, éventuellement, un empire germanique plus large, en cas de victoire allemande. Évidemment, c'est aussi le ferment de divisions relativement importantes à l'égard des structures nationales qui sont essentiellement dirigées par l'élite francophone, laquelle vit en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie et donc pas seulement au sud de ce qui deviendra plus tard la frontière linguistique. La division apparaît ainsi au sein du mouvement flamand puisque certains verront dans cette *Flamenpolitik* une occasion de faire aboutir certaines de leurs revendications, notamment la flamanisation de l'université de Gand. À la fin de la guerre, en 1917, un *Raad van Vlaanderen* sera créé.

Une forme de partition introduite par l'occupant voit le jour entre Flandre et Wallonie avec, d'une part, Bruxelles comme capitale et, d'autre part, Namur. Cette division offrira à une partie du mouvement flamand une opportunité ; on qualifiera cette tendance d'activisme.

Une autre tendance se développe parmi les soldats qui, eux, sont dans la petite proportion de territoire qui n'est pas occupée. Il s'agira du « mouvement du front » (*frontbeweging*) qui, après la guerre, se muera en parti politique, sous l'appellation *Frontpartij*. Le frontisme, lui aussi, est porteur de revendications qui, à certains égards, sont similaires à celles des activistes mais qui s'en différencient également, ne fût-ce que parce que les intéressés ne sont pas du même côté des tranchées et des baïonnettes.

Il faut en outre souligner ce qui a parfois été qualifié, par opposition à l'ac-

tivisme, de passivisme. Cette pensée, qui trouvera un certain écho auprès du gouvernement du Havre, est également porteuse de revendications flamandes. Elle est aussi une émanation du mouvement flamand mais considère toutefois qu'en raison de la guerre, ce n'est pas le moment d'exposer ces revendications et de s'acoquiner avec l'occupant.

Sur le plan social, le Comité national de secours et d'alimentation aura un rôle relativement important, non seulement parce qu'il assure la survie de la population dans la zone occupée mais aussi parce qu'il met en présence des représentants de l'élite socioéconomique et des responsables syndicaux, mutuellistes, de coopérative, que ce soit à l'échelon local ou national.

Si l'on ajoute à cela l'intégration du Parti ouvrier belge dans le gouvernement d'union nationale et le fait qu'avant le conflit, les députés socialistes ont également voté les crédits de guerre - comme d'autres socialistes ou sociaux-démocrates le font, au même moment, ailleurs en Europe -, on ressent une forme de volonté d'intégration à différents étages, local ou national, du mouvement socialiste, ce qui sera tout à fait important par la suite.

De plus, comme le mouvement flamand, en particulier dans sa composante passiviste, trouve un certain écho dans le gouvernement du Havre, on constate que la guerre crée certains éléments d'intégration des deux questions qui se posaient avant le conflit : la question sociale et la question linguistique. Et cette intégration conduira, à certains égards, à une certaine déradicalisation du mouvement socialiste et d'une partie du mouvement flamand, avec toutefois une différence importante entre les deux : le mouvement socialiste, bon an mal an, va rester relativement uni à travers la guerre, tandis que le mouvement flamand se divisera sur les modes d'action, la stratégie à adopter, ce qui aura certaines conséquences, notamment après la guerre, en rendant moins légitime une partie des revendications du mouvement flamand.

Le 11 novembre, jour de l'Armistice, a lieu l'entrevue de Loppem entre le roi Albert et quelques personnalités, dont le libéral Paul-Émile Janson et le socialiste Edward Anseele. Dix jours plus tard, un gouvernement dirigé par Léon Delacroix voit le jour. Et le 22 novembre, dans un discours du Trône, le roi Albert annonce des réformes importantes, avec des mesures de reconstruction du pays, bien entendu, mais aussi le suffrage universel pur et simple, masculin, à 21 ans et cela, avant une réforme constitutionnelle.

Dans ces réformes sont également annoncées l'abrogation de l'article 310 du Code pénal qui réprimait les mobilisations syndicales et dont il est

encore fait usage à la sortie de la guerre, y compris avec des peines d'emprisonnement. Cette abrogation interviendra en 1921 et sera assortie d'une loi sur la liberté syndicale. L'abrogation de l'article 310 permet aux syndicats de prendre leur ampleur et d'agir, notamment par la mobilisation collective, mais la loi sur la liberté syndicale permet aussi de ne pas être syndiqué ou de choisir librement son syndicat. Cette loi avait été réclamée

(1)	[N° 27]
<p>Projet de loi sur la formation des listes électorales en vue du prochain renouvellement des Chambres législatives.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ALBERT, ROI DES BELGES, A tous présents et à venir, Salut.</p> <p>Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres,</p> <p>NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :</p> <p>Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, aux Chambres législatives :</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE PREMIER.</p> <p>Pour être électeur aux prochaines élections législatives, il faut :</p> <p>1° Être citoyen belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation ;</p> <p>2° Être âgé de 21 ans accomplis ;</p> <p>3° Être domicilié dans la même commune depuis six mois au moins au 1^{er} janvier 1919.</p> <p>Chaque électeur n'aura droit qu'à une voix.</p>	<p>Ontwerp van wet betreffende het opmaken van de kiezerslijsten voor de aanstaande herkiezing van de Wetgevende Kamers.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ALBERT, KONING DER BELGEN, Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!</p> <p>Op voorstel van Onzen Ministerraad,</p> <p>WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUTEN :</p> <p>Het wetsontwerp, waarvan de inhoud volgt, zal uit Onzen naam aan de Wetgevende Kamers onderworpen worden :</p> <p style="text-align: center;">EERSTE ARTIKEL.</p> <p>Om kiezer te zijn bij de aanstaande verkiezingen voor de Wetgevende Kamers, moet men :</p> <p>1° Belg zijn van gehoorde of de groote naturalisatie bekomen hebben ;</p> <p>2° Den vollen ouderdom van 21 jaar bereikt hebben ;</p> <p>3° Zijne woonplaats in dezelfde gemeente hebben sedert ten minste zes maand op 1 Januari 1919.</p> <p>Elke kiezer heeft slechts recht op ééne stem.</p>

Le projet de loi sur la formation des listes électorales en vue du prochain renouvellement des Chambres législatives du 29 décembre 1918

www.lachambre.be/digidoc/DPS/K3064/K30640426/K30640426.PDF

par les catholiques qui craignaient que le mouvement syndical socialiste n'écrase les autres composantes du mouvement syndical.

Des mesures en faveur d'une trêve scolaire sont également annoncées. Vous le savez, au XIX^e siècle, une première guerre scolaire avait déjà divisé les libéraux et les catholiques. Parmi les réformes annoncées, certaines vont apporter des réponses aux questions linguistique et sociale. Les assises d'une université flamande à Gand seront jetées, mais il faudra encore une bonne décennie pour que cette université voie le jour. La lutte contre l'alcoolisme, une revendication importante du mouvement socialiste, est également lancée.

La droite catholique parlera du « coup de Loppem », arguant d'une manipulation du roi. On peut aussi considérer qu'il était bien informé et capable de réfléchir par lui-même, sans être le moins du monde la marionnette de ses interlocuteurs.

À partir du scrutin du 16 novembre 1919, apparaîtront divers éléments qui contrastent avec la situation d'avant-guerre. En effet, le suffrage universel pur et simple masculin conjugué au scrutin proportionnel et au renouvellement de l'ensemble des assemblées, tant de la Chambre des représentants que du Sénat, mettra notamment fin à l'hégémonie d'un seul parti, comme ce fut le cas de la famille catholique durant trente ans, ou du parti libéral, par intermittence, auparavant. Une exception est à relever toutefois, entre 1950 et 1954, lorsqu'une seule famille politique, en l'occurrence les sociaux-chrétiens, sera assez forte pour remporter la majorité, dans ce contexte de suffrage universel et de scrutin proportionnel.

On voit aussi se pérenniser les gouvernements de coalition déjà apparus durant la guerre. Le paysage politique s'élargit.

En 1918, ces coalitions sont encouragées par le roi Albert qui souhaite maintenir le POB dans le giron du pouvoir. Rappelons que le contexte est révolutionnaire : dès avant l'Armistice, des troupes allemandes se sont mutinées, notamment en Belgique... ce qui pourrait donner des idées à d'aucuns. La Révolution russe a été suivie de courants révolutionnaires en Italie du nord, en Allemagne, en Autriche... Le roi, qui a assisté à la chute des monarchies impériales tsariste, puis allemande et austro-hongroise, estime important de s'assurer de l'intégration des socialistes au régime.

Par ailleurs, la guerre a lourdement affecté certains secteurs de l'appareil de production. La situation sociale est explosive. En 1919, le taux de chômage atteint 69 % en février pour retomber à 14 % en octobre. D'importants conflits sociaux surgissent, sur fond de revendications salariales.



Bruxelles, le 16 novembre 1919, journée des premières élections au suffrage universel pur et simple

L'Événement illustré, n° 213, 22/11/1919, p. 684.

Les élections du 16 novembre 1919, les premières tenues au suffrage universel (masculin) pur et simple, vont marquer un rééquilibrage des forces politiques : les catholiques obtiennent 73 députés et les socialistes 70, devançant les libéraux qui ont 34 sièges ; on dénombre encore 5 frontistes et 4 autres élus.

Le POB restera au gouvernement jusqu'en 1921, dans des coalitions tripartites unissant les catholiques, les socialistes et les libéraux. Pour les socialistes, c'est l'occasion de faire passer un certain nombre de mesures : outre le suffrage universel pur et simple, des dispositions en matière de liberté syndicale, l'amélioration de la situation des travailleurs actifs et des chômeurs. Le ministre du Travail, le socialiste Joseph Wauters, s'y emploiera. Il engagera aussi les représentants patronaux et syndicaux à se réunir. On verra apparaître en 1919 les commissions paritaires, organes importants que nous connaissons encore à l'heure actuelle. Leur nombre ira croissant en 1920-1921, pour stagner à partir de 1922.

Désormais intégrés au régime, les socialistes sont rejetés dans l'opposition après 1921. Ils y resteront souvent durant l'entre-deux-guerres, même si des périodes de crise internationale ou économique verront des gouvernements tripartites avec la participation du POB.

Ce nouveau système de coalitions va chambouler le jeu politique et les relations entre ses acteurs : les partis, les parlementaires, les ministres, le roi. On change vraiment de structures politiques. Léon Delacroix, premier ministre au sortir de la guerre, observe que mettre en place une coalition n'est pas simple : tel un équilibriste, le premier ministre doit jongler en

permanence entre les membres - partis, voire personnes - de sa coalition. Frederik Verleden, de la KULeuven, constate que la cohésion de ces gouvernements de coalition n'est nullement acquise en 1918 : plus l'union nationale dure (en 1918-1921), moins la cohésion persiste au sein de la majorité. L'union nationale s'étirole : chacun essaye d'atteindre ses objectifs, quitte à rechercher des majorités alternatives.

Les partis politiques n'évoluent pas à la même vitesse. Gouverner avec deux ou trois partis supposerait qu'on s'entende entre formations organisées. En réalité, le champ politique n'est pas encore structuré de cette manière : si une discipline - certes relative - règne au POB, les parlementaires et les ministres libéraux ont une certaine autonomie, alors que la famille catholique est morcelée entre *standen*.

Aujourd'hui, négocier un programme nous paraît aller de soi ; à l'époque, on passe de « nous avons le pouvoir » à « nous devons nous entendre pour avoir le pouvoir », d'où la nécessité d'établir un programme, chaque famille politique obtenant des avancées dans certains dossiers au prix de concessions dans d'autres.

La mise en place de la coalition est progressive. Au début, la discipline de parti ne joue pas toujours. Certains groupes ou certains parlementaires peuvent peser par des (menaces de) vote dissident. La voie est également ouverte à des contestations externes ; en effet, il faut coucher sur le papier ce qu'on a obtenu... et ce qu'on a concédé. Le POB va être contesté sur sa gauche par le Parti communiste de Belgique (PCB). On voit aussi se développer le mouvement frontiste, puis, à partir des années 1930, d'autres partis nationalistes flamands et les rexistes. Le mode de scrutin proportionnel, qui permet d'obtenir des élus avec un pourcentage de voix plus faible que le système majoritaire, a aussi contribué à ouvrir le jeu politique.

Les codes qui nous semblent évidents aujourd'hui trouvent leur origine dans cette période. Répétons-le, ils n'apparaissent pas d'un coup. Sous le gouvernement Delacroix, on négocie entre groupes parlementaires et ce sont eux qui décident de la survie du gouvernement. De nos jours, on voit certes s'exprimer les tensions dans les assemblées, mais tout se décide à l'échelon des partis politiques. Autre exemple : il y a un siècle, il n'y a pas encore de vote de confiance. On discute des lignes de force présentées par le roi dans le discours du Trône, auquel le Parlement répond par une adresse.

Peu à peu, le gouvernement devient le lieu des dissensions et des arbitrages politiques : les négociations entre groupes parlementaires se déplacent

vers le gouvernement. Cela suppose d'avoir négocié au préalable un programme et de disposer d'un chef d'équipe qui protège la Couronne. Jusqu'alors, c'est le roi qui préside le Conseil des ministres ; comme le dit - encore aujourd'hui - la Constitution : « Le Roi nomme et révoque ses ministres ». Pour concilier les partis, il faut un arbitre, le premier ministre, dont le rôle va gagner en importance au fil du temps.

Et le roi va peu à peu s'effacer puisque, s'il était amené à arbitrer les conflits politiques, il n'apparaîtrait plus étant au-dessus de la mêlée, mais comme acteur du jeu politique, susceptible de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, ce qui est incompatible avec sa fonction.

Albert va donc présider de moins en moins les Conseils des ministres ; il va plutôt essayer de rester en contact avec ses ministres par le biais de rencontres, de lettres.

On voit aussi progressivement se développer la pratique de rédaction d'un programme et de lecture d'une déclaration gouvernementale. Aujourd'hui, la lecture de la déclaration gouvernementale est devenue un exercice obligé, en tout cas à la Chambre. Avant la Première Guerre mondiale, cela se faisait parfois mais cela n'avait absolument pas le caractère quasi systématique que l'on observe aujourd'hui. Lors de la mise en place de coalitions, à la sortie de la guerre, il n'y a pas non plus de vote de confiance. Or aujourd'hui, le vote de confiance est primordial, puisque dans les heures qui suivent la lecture de la déclaration gouvernementale, le gouvernement dépose une motion de confiance et demande la confiance de l'assemblée. C'est un moment très important, à la fois sur le plan de la discipline de parti et de la solidarité gouvernementale, puisque c'est le moment qui soude la majorité. C'est devenu un passage obligé. Cette pratique n'existe pas à la sortie de la Première Guerre mondiale et elle va mettre du temps à s'installer.

Autre pratique qui mettra également du temps à s'implanter mais que l'on voit apparaître dans l'immédiat après-guerre : le premier ministre présente la démission de son gouvernement le lendemain du scrutin. Avant la Première Guerre mondiale, au XIXe siècle, certains gouvernements pouvaient durer huit ou dix ans. Des élections étaient organisées mais les gouvernements restaient en place, parfois moyennant quelques remaniements. Dès le début des années 1920, le gouvernement démissionne au lendemain de l'élection, même s'il a de fortes chances d'être reconduit. Il ne démissionne pas parce qu'il est désavoué par les urnes, mais parce que, la législature étant terminée, il est logique de repartir à zéro. Je l'ai dit, la fonction de premier ministre va devenir de plus en plus importante. On voit également

se profiler une autre fonction, celle de formateur - personne chargée d'établir des contacts entre les partis, de dessiner le programme de la coalition. Cette fonction qui est aujourd'hui un classique de la vie politique belge, et dont la dénomination a connu toute une série de déclinaisons ces dernières années, est elle aussi apparue au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Ces différents événements ouvrent la voie à une démocratisation qui se traduit notamment par l'élargissement de la composition du Sénat, l'éligibilité des femmes - même si seules certaines catégories de femmes ont le droit de voter - et l'apparementement en vue d'améliorer la proportionnalité. Cela requiert et favorise le consensus. Cela passe par des équilibres entre les partis, au sein des partis, entre les groupes, entre les origines régionales, sous-régionales. On commence à se demander sérieusement qui pourra devenir ministre, sachant qu'un tel vient de telle ou telle région, qu'il représente tel ou tel courant. Ce qui aujourd'hui fait l'objet de tractations, de réflexions au sein des partis ou entre les partis, commence à se mettre en place à l'époque, ce qui favorise la montée en puissance de la discipline de parti et de ce que l'on va progressivement appeler la paritariaté.

Tout cela ne s'est pas fait d'une seule traite. C'est tout l'entre-deux-guerres qui sera marqué par ces évolutions progressives. À côté de ce qui sera parfois considéré comme un effet pervers de cette ouverture, la paritariaté, il est clair que le suffrage universel et les autres réformes démocratiques qui sont adoptées dans la foulée de la guerre marquent d'abord et avant tout une démocratisation de la politique, certes encore limitée aux hommes. Cela permettra des avancées linguistiques, dans l'entre-deux-guerres et au-delà, des avancées sociales et des avancées en matière d'égalité des droits - notamment les libertés syndicales. Mais cette évolution passe aussi par des compromis, par le développement de nouveaux codes, de nouvelles procédures, par l'association progressive de certains acteurs au processus de décision, par exemple les représentants patronaux ou syndicaux, surtout après la Deuxième Guerre mondiale. On constate aussi une « disciplinarisation » des parlementaires, une diminution du rôle du roi. Tout cela en faveur d'une place accrue du gouvernement et des partis, en particulier ceux qui siègent au sein du gouvernement.

Bibliographie succincte

- Ben-Serge CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1956.
- Carl-Henrik HÖJER, *Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940*, Bruxelles-Uppsala-Stockholm, 1969.
- Marcel LIEBMAN, *Les socialistes belges 1914-1918. Le P.O.B. face à la guerre*, Bruxelles, 1986.
- Xavier MABILLE, *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011.
- Guy VANTHEMSCHE, *Le chômage en Belgique de 1929 à 1940 : son histoire, son actualité*, Bruxelles, 1994.
- Frederik VERLEDEN, *Aux sources de la participation. Les relations entre les partis politiques belges et leurs parlementaires (1918-1970)*, Bruxelles, 2019.



CONFÉRENCE
Sénat de Belgique

le 19 mars 2019

**Sophie
De Schaepdrijver**
Professor of
European History,
Penn State University

La force émancipatrice de la Grande Guerre

La Libération, une rupture avec l'ordre établi

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que la Joyeuse Entrée du roi Albert à la tête de ses troupes dans Bruxelles libérée, le 22 novembre 1918, fut couronnée par le discours du Trône prononcé au Parlement et que ce discours annonçait le triomphe du principe « un homme, une voix », sans voix supplémentaires accordées aux citoyens aisés, diplômés, chefs de ménage ou propriétaires.¹ La logique qui avait présidé à l'octroi de ces voix supplémentaires était devenue intenable au sortir d'une telle guerre qui avait vu des hommes de toutes les couches sociales s'engager ou être appelés à risquer leur vie pour défendre la patrie.

À propos de cet événement, j'attirerai toutefois votre attention sur un fait moins connu : les souverains se rendirent au Parlement non pas depuis le palais de Laeken (où ils s'étaient déjà installés), mais en passant par Molenbeek, une banlieue ouvrière fortement éprouvée durant l'occupation ; des femmes du peuple en colère avaient ainsi envahi la maison communale, en février 1916, pour protester contre la famine.² Il n'avait échappé à personne qu'en Russie, c'était précisément une émeute de la faim, lancée par des femmes, qui avait sonné le glas du régime impérial, le 8 mars 1917, Journée de la

Femme. Cette émeute fut à son tour suivie de la Révolution bolchévique. Une évolution à éviter, raison pour laquelle la Joyeuse Entrée se devait de montrer que le régime belge restauré était parfaitement conscient de la nécessité qui était la sienne de *gagner* sa légitimité.

C'est ce qui inspira à la fois la chorégraphie soignée de la Joyeuse Entrée et le passage par Molenbeek. Dès le 14 novembre 1918, l'occupante bien informée d'un hôtel particulier situé sur l'une des élégantes avenues entourant la ville écrivit : « Il ne semble malheureusement pas que le cortège royal passera devant notre maison car le roi souhaite d'abord se montrer au peuple dans les quartiers ouvriers. »³

En résumé, la Libération ne se traduit pas par un retour à l'ordre établi. Cela n'aurait d'ailleurs pas été possible. La défense du pays s'était faite au prix d'un effort collectif, d'exigences et de sacrifices imposés à tous les citoyens de Belgique, qu'ils fussent au front ou en territoire occupé. Des revendications furent exprimées en contrepartie. Non seulement des revendications matérielles, mais aussi, et peut-être surtout, une prétention à la dignité.

« Une petite vendeuse »

Ces prétentions nouvelles à la dignité furent notamment exprimées à travers un bref communiqué publié dans le journal *Le Soir*, lequel annonçait à ses lecteurs qu'une « petite vendeuse », appelée Gabrielle Petit, figurait parmi les résistants fusillés par l'occupant sur le terrain d'exécution de Schaerbeek, et qu'un hommage lui serait rendu le 22 décembre 1918.⁴ Ce jour-là, un office funéraire fut célébré à sa mémoire en l'église des Riches Claires, dans le centre de Bruxelles, suivi d'un cortège jusqu'à sa tombe sur le terrain d'exécution de Schaerbeek.

Gabrielle Petit était une jeune résistante qui avait espionné pour le compte des Britanniques ; elle fut exécutée par l'armée d'occupation allemande en avril 1916, à l'âge de vingt-trois ans. Sa mort passa pour ainsi dire inaperçue et ne suscita pas une tempête d'indignation, comme ce fut le cas lors de l'exécution d'Edith Cavell, la directrice anglaise de l'école d'infirmières bruxelloise. Gabrielle Petit avait d'ailleurs été choisie sciemment par l'autorité d'occupation pour être exécutée. C'était une jeune femme d'origine modeste, sans famille, sans statut ni relations. Elle vivait dans ce que l'on appelait à l'époque le « Petit Molenbeek », un quartier situé entre le canal et la gare du Nord. Nombre de salariés du secteur des services, disposant de revenus précaires, s'y étaient installés en raison des loyers modérés et de la proximité du centre-ville. Un quartier

comme le « Petit Molenbeek » n'avait absolument aucune valeur aux yeux des urbanistes, en dépit de son caractère très animé et de son importance ; il fut donc démolit dans les années 1970 pour laisser la place à des immeubles de bureaux.

Le statut modeste de Gabrielle Petit lui fut fatal pour deux raisons : lors de son procès, comme le dit le rapport allemand, elle s'était comportée de manière insolente et provocante envers ses juges, ce qui passait pour impardonnable de la part d'une personne de condition modeste ; ensuite, l'autorité d'occupation savait que la mort de Gabrielle Petit ne provoquerait guère de remous. Un télégramme de Berlin autorisa l'occupant à procéder à l'exécution. Après sa mort, Gabrielle Petit fut dépeinte par la police d'occupation comme une prostituée (ce qu'elle n'était pas) ; l'affiche annonçant sa mort soulignait qu'elle s'était fait grassement payer pour son activité de résistante. La presse résistante réagit violemment. C'est ainsi qu'en mai 1916, on pouvait lire dans *La Libre Belgique* clandestine qu'une jeune femme simple avait mis sa vie en jeu au service de son pays, acceptant le prix à payer pour ce périlleux travail, et que personne n'avait le droit de douter de son engagement.

Mais, en dehors de cela, le sort de Gabrielle Petit resta plutôt dans l'ombre.

Jusqu'à ce 22 décembre 1918, où elle bénéficia soudainement d'une reconnaissance posthume. En sa mémoire, une messe sera dite dans le centre de Bruxelles et un cortège s'égrènera sur six kilomètres jusqu'au champ d'exécution, qui se trouvait encore à l'époque à la périphérie de l'agglomération bruxelloise. Sa tombe, demeurée jusqu'alors anonyme, arbore désormais une croix à son nom et est fleurie.

Cette commémoration n'avait rien de fortuit : elle était le fruit de toute une organisation mise sur pied par le Syndicat national des employés de Belgique. Fondé en novembre 1912, ce syndicat démocrate-chrétien combatif défendait les droits des demoiselles de magasin, des employés de commerce et d'autres hommes et femmes du secteur des services disposant de revenus modestes et précaires. Les premiers hommages à Gabrielle Petit puisaient donc leurs racines dans les milieux de l'action sociale démocrate-chrétienne et du salariat des services en particulier. Ce secteur occupait beaucoup d'employés à Bruxelles et contribuait à conférer un profil social à la capitale. À cette époque, la catégorie professionnelle des employés était encore très présente à Bruxelles ; ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que ceux-ci commencèrent à migrer en masse vers la périphérie et à faire la navette vers la capitale. Gabrielle Petit devint en quelque sorte la sainte patronne du syndicat.

Gabrielle Petit

à la Une de *L'Événement Illustré*,
7 juin 1919.



Devant sa tombe, une personne prononça ces quelques mots : « Mesdames et Messieurs, c'est pour vous un honneur incomparable d'avoir compté cette jeune femme dans vos rangs. » Elle était l'incarnation du combat du syndicat. En dépit de sa modeste condition, Gabrielle Petit était parvenue à servir une cause plus grande et à se faire un nom auprès de ceux qui luttèrent pour l'égalité et pour le droit à la considération personnelle. Une (très) modeste strate de la société, constituée de salariés, de commis et d'employés de magasins qui revendiquaient une place dans le paysage social de l'après-guerre s'était retrouvée dans le parcours de Gabrielle Petit.

Cette histoire d'une femme de condition modeste, qui devient une héroïne grâce à son courage et à son engagement, trouva également un écho auprès d'un cercle plus large. En août 1919, le poète-enseignant courtraisien Theodoor Sevens composa ces quelques vers en l'honneur de Gabrielle Petit :

« *Gij, kind, ontbeerdet moeders zorgen,
En kendet nooit de overvloed;
Toch wijddet gij aan recht en plichten
Uw wil, uw moed, uw bloed...* »

Le chanteur gantois Albert Billiet célébra son courage dans la chanson *De nationale heldin Gabrielle Petit* :

« Den inlichtingendienst
Vroeg helden met der haast
Een juffer kwam haar biën
Elkeen die was verbaasd
Zij sprak ik ben bereid
't Volk dat bitter lijdt
Sprak nu Gabrielle
Die wil ik helpen... »⁵

« *Elkeen die was verbaasd* » : (« tous s'en étonnaient »), disait à raison cette chanson fredonnée sur les places. Nous pouvons formuler une remarque générale à ce propos. Le statut de héros national ou d'héroïne nationale participe de ce que les historiens ont appelé le « double décalage » : d'une part, l'écart entre le mérite attendu et le mérite exceptionnel ; d'autre part, l'écart entre le mérite exceptionnel et un statut social modeste. Il s'agit donc, d'une part, de s'investir plus que les autres et, d'autre part, de s'investir bien plus que ce que l'on attend du commun des mortels. Ce fut le cas, par exemple, de Jeanne d'Arc - dont le culte atteignit son paroxysme dans les années qui suivirent la Première Guerre mondiale - qui prit la tête d'une armée sans être elle-même militaire, chassa un occupant, se défendit avec un courage exceptionnel face à ses juges et affronta bravement une mort effroyable et ce, qui plus est, alors qu'elle n'était qu'une petite paysanne illettrée.

Ce « double décalage » se vérifie totalement dans la vénération portée à la figure héroïque de Gabrielle Petit. Celle-ci s'est engagée à l'extrême, bien plus que les autres citoyens vivant en territoire occupé, et ce, alors qu'elle n'était qu'une jeune femme au bas de l'échelle sociale.

Un État hésitant

L'hommage rendu à Gabrielle Petit connut son apothéose le 29 mai 1919, lorsque son corps fut exhumé du terrain d'exécution pour être enterré au cimetière de Schaerbeek, sous le regard attentif d'une foule très nombreuse. La cérémonie fut tellement grandiose que la presse bruxelloise l'évoquait encore cinquante ans plus tard, considérant tout naturellement que les lecteurs plus âgés du quotidien se remémoraient encore parfaitement l'événement.

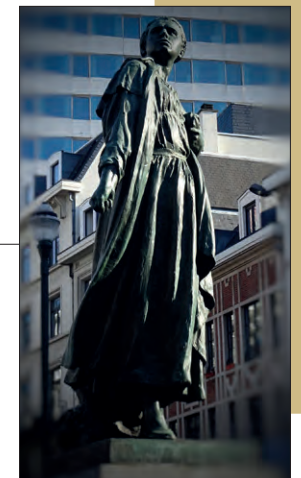
On retrouve là le thème de l'héroïne populaire, alors magnifiée par la Nation.

En juillet 1919, dans l'hémicycle du Sénat, un orateur revint sur la cérémonie des obsèques de Gabrielle Petit en ces termes : « La petite vendeuse, comme on l'appelle avec une familiarité pleine d'admiration, la modeste employée d'un magasin ne soupçonnait donc pas qu'un jour son pauvre corps, déchiqueté par les balles prussiennes, serait hissé sur l'affût d'un canon et porté en triomphe dans les rues endeuillées du Grand-Bruxelles. »

Ce sénateur était le prêtre limbourgeois Eugeen Jan Keesen, qui s'était illustré par son action en faveur des pauvres. Dans sa longue allocution, il demandait au gouvernement comment celui-ci entendait perpétuer le souvenir de Gabrielle Petit. Bruxelles pourrait peut-être rebaptiser une avenue à son nom ? À l'époque, le souvenir de Gabrielle Petit n'était entretenu que dans une obscure petite rue de Molenbeek, à l'arrière de la gare de marchandises Tour-et-Taxis. Le gouvernement refusa toutefois de faire la moindre promesse. Le premier ministre, Léon Delacroix, répondit que la vie de Gabrielle Petit était certes édifiante mais trop succincte pour être à elle seule mise en évidence. Inspirée par la raison, cette réponse sous-estimait totalement l'effet émancipateur qu'eut justement cette très brève épopée.

La statue, vaine tentative d'immortalisation

Gabrielle Petit fut, en fin de compte, la première femme d'origine sociale modeste à être immortalisée par une statue. Celle-ci fut réalisée en 1923,



Égide Rombaux, statue en bronze
de Gabrielle Petit (1923)
Place Saint-Jean à Bruxelles

Photo Sénat de Belgique
S. Wittemans/Kevin Oeyen.

après une collecte de fonds organisée sur plusieurs années par deux organisations : d'une part, le syndicat susmentionné et, d'autre part, la Ligue des patriotes, un organisme d'un tout autre genre puisqu'il réunissait la haute bourgeoisie bruxelloise et se considérait comme le dernier défenseur des valeurs patriotiques. La Ligue ne voyait nullement en Gabrielle Petit un symbole d'émancipation sociale mais bien une sorte d'emblème abstrait de patriotisme absolu.

Ce fut la Ligue qui organisa la cérémonie d'inauguration de la statue. Cet événement fut aussi soigneusement orchestré que la Joyeuse Entrée et les obsèques de Gabrielle Petit. En consultant le volumineux dossier préparatoire, nous apprenons qu'aucun résistant et aucune femme n'y prirent la parole, pas plus d'ailleurs que la famille de Gabrielle Petit. Le secrétaire de la Ligue fit savoir que les frère et sœur de l'héroïne, qui n'avaient reçu qu'une éducation rudimentaire, seraient à peine capables de prononcer eux-mêmes un mot de remerciement. Trois tribunes furent installées, dont celle des éminentes personnalités au centre ; aucune place n'était prévue pour les représentants du Syndicat des employés. Des écoliers chantèrent. Des scouts défilèrent. Lors des préparatifs, quelqu'un s'inquiéta de savoir s'il fallait également compter sur la présence de scouts socialistes mais fut rassuré d'apprendre que ceux-ci n'existaient pas. La cérémonie cherchait, d'une certaine manière, à faire rentrer le génie (social) dans sa lampe. On ne s'intéressa nullement à la personne de Gabrielle Petit ; seul comptait le symbole qu'elle représentait, comme une sorte d'autel où serait entretenue la flamme patriotique. Le principal orateur jeta un voile sur la classe sociale à laquelle appartenait Gabrielle Petit. La Nation, dit-il, est un principe non pas matériel mais spirituel, et « les pauvres peuvent dès lors chérir la Patrie autant que les nantis : ils défendent bien plus que le territoire, ils défendent l'âme de la Patrie. » Cette vision des classes inférieures n'était pas spécialement émancipatrice, elle les présentait comme foncièrement humbles et, à ce titre, comme porteuses de la mystique patriotique, idéalement dans le silence.

On trouve d'ailleurs une même tentative d'enfermer à nouveau le génie social dans sa lampe dans le journal *Le Soir*, qui, outre le compte rendu de l'inauguration de la statue de Gabrielle Petit, publia en première page une carte blanche déplorant la « mentalité regrettable » des jeunes filles qui ne voulaient plus être des servantes - comble d'ironie, Gabrielle Petit avait elle aussi refusé cette condition avant la guerre.

Cette tentative de restaurer les hiérarchies sociales ne fut pas totalement couronnée de succès. À peine les invités de marque avaient-ils quitté la tribune que les spectateurs renversèrent les barrières de sécurité pour se

tenir en cercle autour de la statue. Deux semaines plus tard, le 5 août, les employés de commerce organisèrent leur propre cérémonie d'hommage, bien plus modeste, montrant ainsi que la statue de Gabrielle Petit était à tout le monde. Très vite, elle fit partie intégrante du paysage urbain et devint un lieu de souvenir fort apprécié ; elle fut représentée sur de nombreuses cartes postales - souvent ornée d'une couronne, toujours entourée. Et même si les autorités communales refusaient de rebaptiser la place, dès la fin de l'année, bien des Bruxellois parlaient déjà de l'endroit comme de la « place Gabrielle Petit ».

Médias et héroïne populaire

C'était désormais sous la forme de cette statue que Gabrielle Petit était représentée dans les médias populaires - cartes postales, collages. Au fil du temps, une autre femme d'origine sociale modeste prit l'habitude de prendre la parole au pied de la statue : la dactylographe bruxelloise Marguerite Blanckaert, une résistante qui, comme Gabrielle Petit, fut condamnée à mort en 1916 mais vit sa peine commuée en réclusion à perpétuité. Marguerite Blanckaert avait survécu aux camps de détention et, en avril 1936, à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de Gabrielle Petit, elle s'exprima avec pugnacité à la radio, au pied de la statue de sa sœur d'armes. La très digne intervention de Marguerite Blanckaert, pourtant jadis traitée de vieille fille hystérique, traduit elle aussi cette aspiration à la dignité qui a prévalu dans tous les hommages rendus à la mémoire de Gabrielle Petit. Le souvenir de Gabrielle Petit avait conquis l'espace public : près de l'église Sainte-Gudule s'ouvrait une « Maison Gabrielle Petit », salon de thé et restaurant ouverts aux dames à revenus modestes ; des films consacrés à l'héroïne étaient projetés dans les salles de cinéma ; une seconde statue fut érigée à Tournai et des plaques commémoratives furent posées sur des façades à Tournai, à Brugelette, dans le « Petit Molenbeek » et ailleurs ; on achetait des bagues de cigare et des images à l'effigie de Gabrielle Petit ; lors d'un défilé à la Libération après la Seconde Guerre mondiale, ce fut même la figure de Gabrielle Petit qui incarna le thème de la « Résistance ».

Le souvenir de Gabrielle Petit ne généra aucun chef-d'œuvre littéraire ou, en tout cas, aucune œuvre écrite par des auteurs prestigieux, mais il inspira bien des auteurs populaires, des dramaturges de province et des auteurs occasionnels. Gabrielle Petit acquit donc peu à peu la stature d'une héroïne populaire. Et ce culte s'attacha à mettre en évidence une caractéristique : l'audace d'une fille de rien. Comme l'écrivit Marc Didden, journaliste et critique de rock : « Lorsque j'étais enfant [au début des

années 1950, SdS], Gabrielle Petit était toujours une héroïne populaire à Bruxelles. Tout le monde la connaissait [...] et savait qu'elle avait déclaré face au peloton d'exécution : 'Vous allez voir comment une jeune fille belge sait mourir.' »

Conclusion

A-t-elle réellement prononcé ces paroles ? Il s'agit sans doute d'un mythe. Plusieurs éléments attachés à son souvenir tiennent d'ailleurs du mythe, à commencer par les origines populaires qu'on lui attribua. En réalité, elle n'était pas une fille du peuple mais était issue d'une famille bourgeoise désargentée. Peu importe, elle avait réellement vécu dans la précarité, au bas de l'échelle du modeste secteur des services de la Belle Époque ; et elle savait parfaitement que son engagement pendant la guerre était un saut dans l'inconnu mais aussi un bond en avant. Comme elle l'écrivit elle-même lors de son entrée en fonction dans les services secrets britanniques : « Je ne suis plus un 'échantillon sans valeur'. »

Et c'est cette ambition qui fut saluée après la guerre et qui nourrit même d'autres aspirations. L'histoire de Gabrielle Petit éclaire ainsi l'évolution de l'aspiration à l'égalité des droits, d'un droit égal à la dignité - une aspiration qui, comme l'écrivit le philosophe politique français Alexis de Tocqueville en 1848, constitue l'essence de l'histoire contemporaine de l'humanité.⁷ Une aspiration dont la Joyeuse Entrée de 1918, avec tout ce qu'elle annonçait, fut une étape marquante, en dépit de l'exclusion désinvolte que renfermait l'exclamation « À l'œuvre donc, Messieurs ! »

Notes

1. Annales parlementaires de Belgique, Chambres réunies, session ordinaire de 1918-1919, séance royale du 22 novembre 1918, p. 6.
2. La Joyeuse Entrée à Molenbeek a fait l'objet d'un projet d'événements et d'exposition organisé par la VUB, sous la direction de l'auteure de la présente contribution : *Molem'back to the future (2018-2019)*. <https://www.molembacktothefuture.be/home-fr-2/>
3. Extrait du journal de Mary Thorp, gouvernante de la famille Wittouck-De Medem résidant boulevard de Waterloo : Sophie DE SCHAEPDRIJVER et Tammy PROCTOR, *An English Governess in the Great War: The Secret Brussels Diary of Mary Thorp*, Oxford, 2017.
4. Sauf mention contraire, toutes les citations et références relatives à Gabrielle Petit sont extraites de : Sophie DE SCHAEPDRIJVER, *Gabrielle Petit: dood en leven van een Belgische spionne tijdens de Eerste Wereldoorlog*, Amsterdam-Anvers, 2018.
5. Albert BILLIET, « *De nationale heldin Gabrielle Petit* », Gand, s.d., collection privée Barbara Deruytter, Gand, avec mes sincères remerciements.
6. À propos de la théorie du « double décalage », voir DE SCHAEPDRIJVER, *Gabrielle Petit*, pp. 244-245.
7. Alexis DE TOCQUEVILLE, *De la démocratie en Amérique*, Paris, 1848, Tome 1, pp. 1-26.



Vincent Genin
Docteur en histoire
de l'ULiège
Chercheur à
la KULeuven

CONFÉRENCE
Sénat de Belgique

le 26 avril 2019

Les juristes belges et leur influence internationale dans le monde après la Grande Guerre

C'est un plaisir pour moi de vous parler de l'ordre juridique international qui se transforme, à la fin du XIXe siècle, début du XXe, avec comme pivot majeur, cette Première Guerre mondiale qui va ébranler, à bien des titres, les conceptions et les considérations relatives au droit international.

La Belgique sera un détonateur, à plusieurs égards, de la modernisation de ce droit. La nouvelle situation mondiale qui apparaît après la Première Guerre mondiale, dans les années 1918 à 1920, aura pour effet d'amener la Belgique à réviser sa propre position dans le concert des nations. On parlait alors des grandes puissances, des *big ten*, des *big five* ou des *big four*. Quand les grandes puissances se réunissent pour aboutir à ce qui sera le Traité de Versailles, tous les interlocuteurs se chamaillent. La Belgique a une place dans ce concert des nations. Certes, elle n'est pas dans les cinq premiers pays, mais au tout début du XXe siècle - dans les années 1900-1905 - elle est, suivant certains indices probants, la deuxième puissance économique mondiale. Le premier conflit mondial va réellement pousser notre pays, ses élites, ses juristes à revoir l'image de la Belgique.

Je vous parlerai aujourd'hui de ces juristes de droit international sur lesquels j'ai beaucoup travaillé, d'abord à l'ULiège puis à la KULeuven.

Au XIXe siècle, pour créer une discipline, on créait une revue. C'était le siècle des revues. En 1869 est créée la première revue de droit international au monde, à savoir *la Revue de droit international et de législation comparée*. Elle est fondée à Gand, premier indice de ce rapport entre une science qui se forme - le droit international - et un pays, la Belgique. Un des principaux fondateurs de cette revue est Gustave Rolin-Jaequemyns, un avocat de Gand, un juriste, un intellectuel. À l'époque, les avocats écrivent sur des questions littéraires et traitent de questions philosophiques, ésotériques parfois. Et Gustave Rolin-Jaequemyns sera l'initiateur belge de ce projet européen, en collaboration avec des Allemands surtout, ainsi qu'avec des Français et des Anglais dans une moindre mesure, car les grandes puissances ont souvent été réticentes à l'égard du droit international et on peut dire que les choses n'ont guère changé depuis.

À la fin du XIXe siècle, début du XXe, le droit international était le droit des faibles, le droit des petits. En l'absence de force militaire, de force de coercition suffisante pour faire peur à Goliath, David se cache comme il peut derrière le droit. Le symbole qu'incarnera la Belgique après et pendant la Première Guerre mondiale, la paix par le droit, en est une expression - le petit pays qui n'a que le droit pour lui.

En effet, en cette fin de XIXe siècle, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse - ce sont les trois principaux acteurs de cette dynamique - vont réellement être les locomotives intellectuelles et éditoriales de ce droit international qui, au fond, a pour principal but « de régler juridiquement les relations entre les nations ». C'est simple comme bonjour mais il fallait l'écrire. Ces trois acteurs se chargent du grand projet de codifier le droit international.

À l'époque, ce rêve avait un modèle : l'Italie. Les spécialistes anglo-saxons l'ont souvent omis dans leurs travaux et ils n'aiment pas que je le leur rappelle. Une figure se détache particulièrement en Italie dans ce domaine, c'est Pasquale Mancini. Cet homme d'État italien est l'un des fondateurs de l'État italien moderne de 1861. Il a été ministre de la Grâce et de la Justice - à l'époque, la peine de mort existait.

Et pour Gustave Rolin-Jaequemyns, pour l'Institut de droit international, pour la *Revue de droit international*, pour tout ce milieu de fondateurs, aux alentours de 1870, Pasquale Mancini était un peu le père, le modèle, le tuteur, celui qui avait codifié l'Italie, le principal moteur du Code pénal, du Code de procédure civile, du Code de droit maritime. Vers 1865-1870, nos juristes en droit international sont en admiration devant cet homme

qui a codifié un État en formation. L'Italie de cette époque est encore fort chaotique à bien des égards. Elle n'est pas totalement unie. Certains estiment qu'elle ne l'est toujours pas aujourd'hui. Et nos juristes en droit international se proposent, pour l'Europe, sinon pour les États-Unis - je signale brièvement des tentatives inabouties de le faire aussi pour l'Empire ottoman -, de codifier un droit à notre échelle, comme Mancini l'a fait en Italie.

Les relations entre Mancini et ses épigones ont connu des hauts et des bas car Mancini était un homme très fier, très brillant, très sûr de sa primauté. Mais l'inspiration fut incontestable.

Que fait la Belgique dans ce contexte ? Avant 1914, elle est un laboratoire théorique du droit international. C'est un pays neutre de manière permanente, perpétuelle et garantie - les intervenants qui m'ont précédé vous en ont sans doute parlé mieux que moi. Comme l'avait dit un historien de l'Université libre de Bruxelles (ULB), Jacques Willequet : « La Belgique était dans un état adolescence. » Ce n'était pas faux car la Belgique ne pouvait pas bouger sur le plan diplomatique, sur le plan militaire, sur le plan économique, bien qu'elle soit tout de même plus libre dans ce domaine, d'où ses nombreux investissements à l'étranger. Elle ne pouvait pas bouger sans avoir la garantie, l'accord, le blanc-seing des grandes puissances : la Prusse, la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche-Hongrie, etc.

Notre pays était à la fois un sujet de droit international, puisque cette discipline y était intensément étudiée à l'époque - beaucoup de juristes se spécialisent dans ce domaine fin du XIXe, début du XXe siècle - et un objet de droit international car un État neutre est un objet d'études pour cette discipline. C'est un type d'État passionnant pour tout juriste de l'époque. La littérature est considérable sur le concept de neutralité, dans toutes les déclinaisons possibles. La neutralité perméable signifie que vous êtes neutre mais que votre pays peut être traversé en cas de conflit et qu'on vous indemnise si on détruit des villages et qu'on tue des gens. La Principauté de Liège était un État neutre perméable, sous l'Ancien Régime. Cela a fait des dégâts. Perméable, garantie, perpétuelle, neutralité parfaite etc., il existait toute une série de déclinaisons sur le sujet.

La Belgique était donc un acteur biface, sujet et objet de ce droit international avec, bien entendu, des juristes qui vont réellement incarner progressivement cette discipline. À Bruxelles, Alphonse Rivier, venu de Lausanne, a été, à la fin du XIXe siècle, un pivot central du droit international, à l'échelle européenne. Je citerai également Ernest Nys, professeur à l'ULB. À Louvain, je citerai entre autres Alfred Nerinx et, à Liège, Émile de Laveleye et Ernest Marin, des noms importants pour l'époque.

Au déclenchement de la guerre, en août 1914, très rapidement, c'est le symbole même du droit international qui est touché. Une neutralité est violée par l'envahisseur. Selon mon hypothèse, dès ce moment-là et jusqu'en 1918, un processus s'instaure selon lequel le droit international n'est plus cantonné au domaine scientifique mais passe au domaine politique. Avant 1914, avaient lieu de grandes réunions internationales comme les Conférences de la paix de La Haye, en 1899 et 1907. On citera aussi des congrès sur le commerce du sucre, des congrès sur la traite etc. Qui siège à ces conférences ? Des diplomates, souvent docteurs en droit ou docteurs en philosophie et lettres. Avant 1914, les juristes spécialisés en droit international ne sont pas particulièrement présents à ces réunions. L'expertise telle que nous la connaissons, est née après 1918. Donc, avant 1914, les juristes ne font pas partie de la grande politique internationale. Il faudra la Première Guerre mondiale pour qu'ils émergent à la surface des grandes eaux internationales, des grandes négociations. L'historien français, Georges-Henri Soutou, a déclaré : « Le Traité de Versailles est une œuvre de juristes. C'est inédit. » En effet, c'est la première fois que l'on assiste à une réunion de juristes qui parlent du monde et le découpent. Si vous voulez vous amuser un soir d'hiver et d'ennui, je vous recommande les mémoires d'Harold Nicolson, négociateur anglais à Versailles. Il explique comment on y négociait la répartition d'un territoire. Ce territoire bosniaque doit-il revenir à la nouvelle Yougoslavie ou rester dans tel État ? Des experts qui n'avaient jamais quitté le pays de Galles affirmaient avec assurance leur conviction que la langue parlée à cet endroit était bien le bosniaque. L'amateurisme a parfois produit des résultats désastreux.

Un des exemples marquants est la Tchécoslovaquie. La création de ce pays, en 1918, a consisté à refonder un État qui datait de l'an 1000, la Grande Moravie. Certains grands rêves romantiques se sont révélés dangereux. D'aucuns voulaient une grande Belgique qui allait jusqu'à la rive gauche du Rhin, en englobant le Nord de la France et le Grand-Duché de Luxembourg et qui s'appellerait Nouvelle Lotharingie. Je ne sais où cela nous aurait menés, mais ce projet était celui d'un sénateur, Pierre Nothomb, et l'idée avait fait son chemin au sein de la Conférence de Versailles. Il a fallu que Paul Hymans qui dirigeait la délégation belge dise : « Ce Pierre Nothomb, avec ses idées de grandeur, nous grille auprès de tout le monde. »

Venons-en à la façon dont les juristes internationalistes belges ont traversé la guerre.

À tout seigneur tout honneur, puisque je vais parler d'Henri Rolin, certains juristes internationalistes étaient tout simplement soldats au front. D'autres étaient propagandistes et, par leur activité, ont apporté une nouvelle couleur au rôle de juriste internationaliste. D'autres enfin étaient en exil en Angleterre ou en France, à Sainte-Adresse, avec le gouvernement belge.

Donc, cette génération issue des différentes universités du pays va se forger. Avant 1914, ces juristes n'avaient pas une formation d'internationalistes. Comme tous les étudiants en droit, ils ont eu un cours de droit international, mais c'était très marginal. Comme aujourd'hui, il est dispensé à la fin des études et il n'était pas vraiment obligatoire. Ce cours était considéré par certains comme un peu trop socialiste. Avant 1914, chez les libéraux et les catholiques, le mot « socialiste » était une insulte. Il faut voir ce que dit Gustave Rolin-Jaequemyns du droit du travail international. Pour lui, c'est la maladie suprême.

Parmi cette génération montante se trouvent des hommes qui vont véritablement changer cette discipline, au contact de la guerre. C'est le cas d'Henri Rolin, né en 1891 et mort en 1973. Ce socialiste fut président du Sénat. Quand la guerre éclate, il vient à peine de terminer ses études de droit et est alors un jeune libéral. Sa situation témoigne d'un phénomène intéressant à l'époque : il n'était pas rare que certains profils commencent leur parcours en tant que libéral, pour passer ensuite au socialisme. C'est le cas de Paul-Henri Spaak qui finira par admettre avoir passé une quinzaine de jours chez les libéraux, de Fernand Dehousse, juriste et professeur à Liège qui fut libéral avant 1940, puis socialiste.

Henri Rolin est en quelque sorte le mouton noir de sa famille, mais ce n'était pas pour lui déplaire. Il était issu d'une famille libérale gantoise, composée en majorité de juristes, une famille de grands bourgeois, même si, à la fin du XIXe siècle, ils connurent une grande crise et un certain nombre de faillites. Un frère s'est d'ailleurs suicidé. Quant à Henri, il a toujours été attiré par les causes perdues ou du moins les causes qu'il jugeait minoritaires. On aime raconter qu'enfant, lors de la guerre des Boers en Afrique du Sud, il défendait les Boers face aux Anglais, du haut de son petit cheval de bois. Cela contribue à créer l'image d'un homme.

Quand la guerre éclate, il s'engage au front, dès 1914. Au cours de mes recherches, un élément m'a impressionné : tout au long de sa vie, Henri Rolin s'est constitué, et s'est vu forger l'image d'un juriste contre vents et marées, en temps de guerre, et pour qui le fait de fréquenter des camarades issus de classes populaires est une illumination sociale. Pour lui, c'est cela qui suscitera le socialisme, quand il côtoie, dans les tranchées, des



Léon De Smet, portrait de Henri Rolin, président du Sénat (1958)

Coll. Sénat de Belgique, photo KIK-IRPA, Brussels. © SABAM, 2020.

hommes de toutes classes et de tous milieux qui se battent avec le même courage. Il en parlera beaucoup.

Un juriste contre vents et marées, disais-je. En effet, il est blessé le 19 octobre 1914, près d'Ypres. Cette simple blessure d'un homme qui, à l'époque, n'est guère connu à titre personnel, fera pourtant l'objet de pas moins de trois récits en 1914 et 1915, dans des journaux et des textes plus intimes. Un très long récit est écrit par le fils de l'historien Henri Pirenne, Jacques Pirenne, lui aussi historien. Ce grand ami d'Henri Rolin perpétuera cette image du juriste contre vents et marées. Il le décrit, blessé et étendu sur le sol en se tenant la jambe, en train de faire une sorte de cours de droit à son camarade. Est-ce vrai ou faux ? Peu importe. Ce qui est intéressant, c'est que l'on ait donné une telle tonalité à une blessure, somme toute, assez commune.

On constate une volonté progressive d'ériger une forme de héros physique du droit international. Sa famille est liée au droit international, mais lui pas encore, et la guerre va l'y amener. Il a d'ailleurs été conscient de cette démarche, de cette volonté d'incarnation. J'ai d'ailleurs repris ce terme dans le titre d'un de mes livres. Le corps d'un homme subit l'assaut des balles et la famille de cet homme incarne une discipline, car en Belgique, à l'époque, Rolin et Rolin-Jaequemyns sont synonymes de « droit international ».

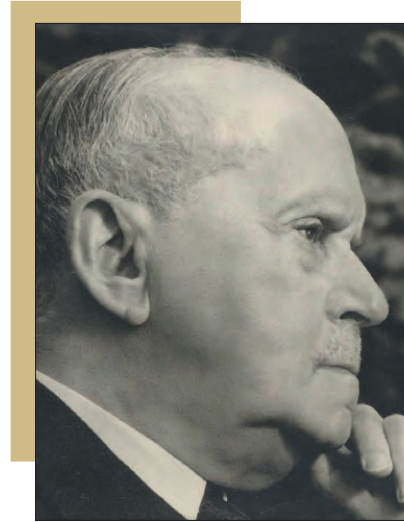
Ce corps touché par une balle allemande, en raison d'un viol du droit international, constitue l'incarnation de cet homme. Tout au long de la guerre, ce processus ne fera que se développer, par exemple sous forme de récits héroïques sur la famille Rolin dans la presse, la presse de tranchée et la presse en exil. On sait qu'une cousine infirmière de cette famille a été d'emblée engagée dans une infirmerie, au motif qu'elle était une Rolin et que cet argument l'emportait sur toute autre considération. De plus en plus, une sorte d'aura entoure cette famille. En outre, trois des quatre frères d'Henri Rolin tombent au front, ce qui, fait assez exceptionnel, amènera le roi Albert à suggérer qu'Henri rentre chez lui. Évidemment, ce dernier refusera, réclamant d'être placé en première ligne. Son courage physique est bien réel, mais cette situation contribuera à alimenter la légende dorée d'un homme née pendant la guerre, en même temps que son internationalisme et son socialisme. Il s'agit d'un moment catalyseur pour un homme mais aussi pour le droit international. Après la guerre, il sera un personnage clé.

En 1918-1919, à Versailles, Paul Hymans, notre ministre des Affaires étrangères, dirige la délégation belge installée à Paris, à l'Hôtel Lotti, et Henri Rolin est son assistant. Voilà donc un jeune homme à un fameux poste. Et comme il était à l'époque lieutenant d'artillerie et que les réunions se tenaient en uniforme, l'ambiance était particulière. La guerre n'était pas finie ; elle se poursuivait à l'est de l'Europe. Ces conflits étaient qualifiés, de manière impropre, de périphériques. Or un conflit n'est jamais périphérique ; c'est un conflit.

Henri Rolin va devenir de plus en plus important. Il intègre une nouvelle structure, le service juridique du ministère des Affaires étrangères, qui n'existait pas en Belgique avant 1918. En France, il y en avait un, malgré un certain retard dans ce domaine, ainsi qu'au Royaume-Uni. En Belgique, le recrutement de diplomates était assuré par une vague commission que présidaient des ministres à la retraite. Mais en 1918, survient la professionnalisation de l'expertise juridique et Henri Rolin intègre cette structure.

Un autre homme s'est également distingué, Charles De Visscher, originaire de Gand, qui enseigna d'abord à l'université de Gand, puis, à partir de 1930, à l'Université catholique de Louvain. Son fils, Paul De Visscher, fut d'ailleurs professeur de droit européen. Charles De Visscher fut un propagandiste. Il est le type même du juriste qui va trouver une nouvelle forme d'action dans la propagande. Et la Première Guerre mondiale se révèle fondamentale à cet égard.

La propagande est une vieille histoire : 1622, les Jésuites, la propagande



Charles De Visscher (1884-1973)

© Famille de Charles De Visscher,
CC-BY-SA
https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_De_Visscher

pour la foi, etc. Mais il faudra vraiment attendre le début du XXe siècle pour que la propagande devienne un outil politique de masse.

Charles De Visscher est en exil en Angleterre, à Oxford. C'est là que naîtra son fils Paul qui sera Anglais de naissance. Il y écrit une série de notes, de pamphlets, de traités très brefs, en anglais et en français, traduits en six ou sept langues dont l'italien, l'allemand, le roumain, pour convaincre les Roumains d'entrer en guerre, par exemple. Ces écrits qui sont autant de documents destinés à l'après-guerre, sont publiés en 1914, 1915, 1916. L'une des brochures de propagande de Charles De Visscher est intitulée *Belgium's Case, a Judicial Enquiry*. Le but de cette brochure est de constituer une sorte d'inventaire des déprédations allemandes en Belgique. Charles De Visscher est l'un des premiers à faire cette démarche, à se préoccuper de ce que le droit doit inventer pour punir l'Allemagne. La nécessité apparaît de juger l'empereur Guillaume II. C'est une nouveauté ; avant on ne jugeait pas un chef d'État après une guerre. Comme vous le savez, il ne sera jamais jugé. Le petit procès qui eut lieu, en 1923, à Leipzig, ne ressemblait pas à grand-chose.

Pour Charles De Visscher, Guillaume II sera l'homme à abattre juridiquement. Il sera ainsi à la source de la création d'une institution où les Belges joueront réellement un rôle très important, à savoir la Cour permanente de Justice internationale, l'ancêtre de la Cour internationale de Justice de La Haye bien connue aujourd'hui. Cette Cour permanente de Justice

internationale créée en 1922 a pour but de juger Guillaume II pénalement et criminellement.

On estime que cet homme a violé la loi sacrée des traités. Charles De Visscher sera l'un des premiers à prôner ce projet, dès 1914-1915. L'idée d'une Cour est ancienne mais il perçoit la possibilité, à la suite de la violation de la neutralité belge, d'actionner désormais concrètement l'avènement du droit international, un droit considéré jusqu'alors comme théorique, stagnant, et qui aurait pu disparaître. En 1914, la question de son utilité s'est même posée, dans la mesure où il n'a pu empêcher la guerre et où les neutralités ont été violées.

La neutralité belge se situe dans le même registre. Juridiquement, existe-t-elle encore, le 4 août 1914 ? Cette question a suscité de très longues discussions. Cela a donné lieu à nombre de publications. Officiellement, c'est en novembre 1918 qu'elle fut abolie. La Chambre des représentants s'est réunie très discrètement pour ce faire. Les débats n'apparaissent d'ailleurs pas dans les Annales parlementaires. La neutralité belge est abrogée. Mais pour certains, dès octobre 1914, *de facto*, cette neutralité n'existe plus. Je laisse aux juristes le soin d'en débattre mais cette interrogation était essentielle à l'époque.

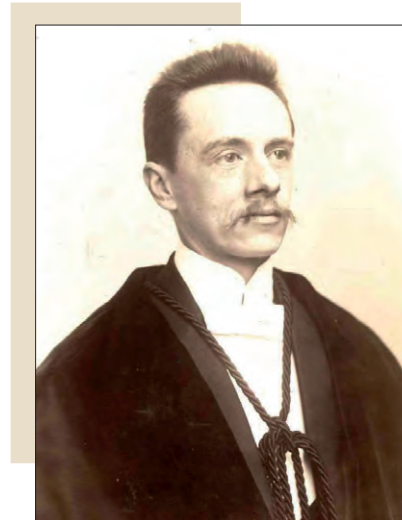
Charles De Visscher est plus sensible que Rolin à une veine chrétienne, plus intéressé par les attendus du droit naturel et, à certains égards, moins positiviste, même si, à la fin de sa vie, il le sera davantage. Il deviendra donc le deuxième larron de ce fameux service juridique créé en 1918 et qui est, *grosso modo*, l'institution qui, en Belgique, est la voix du droit international. Ces hommes ont entre 25 et 35 ans ; ils sont très jeunes.

Un troisième larron, un peu marginal mais fascinant, est Ernest Mahaim, initialement professeur d'économie politique à Liège. Un peu plus âgé, né en 1865, il avait l'âge d'être le père des deux autres protagonistes. À 21 ans, il assiste à un événement qui le marquera à vie, à savoir les grandes grèves ouvrières de 1886 qui se sont déroulées à Liège et à Charleroi. Il y eut des morts. On a parlé à l'époque de bourrasque sociale. Ernest Mahaim s'est alors rendu compte à quoi pouvait conduire l'inexistence d'un droit du travail. Il entame une réflexion à ce sujet, dans un grand isolement. Économiste, juriste, on le soupçonne de socialisme, ce qui, à l'époque des gouvernements catholiques, est tout à fait répréhensible. Alors qu'il est pressenti pour être élu professeur à Liège, Charles Woeste fera des pieds et des mains pour empêcher sa nomination mais sans succès car ce souhait figurait dans le testament de son professeur, Émile de Laveleye. Cela donne une idée de l'ampleur des enjeux. Nommer un professeur qui prône

le droit du travail, appelé le droit ouvrier à l'époque, était urgent et tout à fait incandescent.

Pendant plus de trente ans, de 1886 à 1918, Mahaim sera une sorte de pèlerin isolé du droit international du travail. Il estimera que ce droit doit s'ouvrir aux autres pays mais, dans le cadre belge peu réceptif à cette question, Mahaim sera un homme plutôt isolé dont les meilleurs amis seront à l'étranger - Albert Thomas, ministre du Travail durant la Première Guerre et ami de Jaurès, se trouvera en France. Il est aussi proche des Allemands et de ceux que l'on appelait les professeurs du « socialisme de la chaire », courant selon lequel un professeur peut changer la société par ses cours. Ernest Mahaim était convaincu, passionné par cette idée. La permanence de son œuvre m'a toujours impressionné. On dit pourtant qu'un historien ne doit jamais l'être, mais j'avoue avoir ressenti un trouble.

Quand la guerre éclate, Ernest Mahaim n'a plus l'âge de faire la guerre. Mais très rapidement, il veut se rendre utile et crée une caisse de chômage à Liège. On l'oublie souvent mais il y avait beaucoup de chômeurs durant la guerre ; ils étaient 80 % en 1918. C'était socialement désastreux. L'inflation était absolument folle. On parle très peu de ces questions économiques qui sévissaient à l'issue de la guerre mais le chômage était l'une des maladies principales. En 1914, Mahaim publie toute une série d'études où il dit clairement que l'occupation va mener à un chômage exorbitant. Cela se vérifiera quatre ans plus tard.



Ernest Mahaim (1865-1938)

© ULiège
<https://www.news.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2019-02/>

Ernest Mahaim crée donc une caisse de chômage, comme l'avait fait Louis Varlez à Gand. C'est quasiment la base d'une forme de coopérative locale organisée en Belgique. Ce sont des laboratoires sociaux très importants. Pendant la guerre, il s'occupe donc de ces questions et, à l'issue du conflit, cet homme qui, avant la guerre, était assez isolé - on refusait à l'époque de mettre des moyens dans un projet de droit international ouvrier ou de droit du travail - est appelé à Versailles par le roi Albert Ier qui l'envoie à la délégation belge. Et la Conférence de Versailles charge Ernest Mahaim d'écrire la partie 13 du Traité de Versailles, consacrée au travail. Un siècle plus tard, j'estime que c'est une des parties qui a le moins vieilli. C'est aussi celle qui fut le plus rapidement réalisée, après la guerre. Elle traite de l'aspect social et du droit du travail. En revanche, pour ce qui concerne la Société des Nations, sur les plans politique, économique et militaire, où l'Europe est en échec, ce fut beaucoup plus difficile.

Ernest Mahaim rédige donc cette partie 13 du Traité, avec deux collègues français et des collègues italiens. L'Organisation internationale du travail (OIT) est fondée, ainsi que le Bureau international du travail (BIT) et dans les années 1920, Ernest Mahaim présidera la Conférence internationale du travail.

Voilà donc un homme qui, au contact de la guerre, va lui-même incarner une discipline ultra-minoritaire avant 1914, pour être, en 1918, une sorte de fleuron dans le domaine juridique, à l'échelle belge et internationale. En témoignent, aux alentours de 1925, des petites pièces de monnaie qui représentaient les gloires de la Belgique de l'époque. Parmi eux, Henri Pirenne, Ernest Solvay, le roi Albert Ier et Ernest Mahaim - l'un d'eux a été quelque peu oublié. Cela montre bien à quel point le droit du travail était, pour la Belgique de 1925, une discipline de pointe et une véritable source de fierté. Dans les années 1930, Mahaim se fera extrêmement critique face à la bureaucratisation de l'OIT et du BIT. Mais c'est une autre histoire.

Pour un historien, étudier un homme comme Ernest Mahaim permet de mesurer l'enjeu mémoriel qu'il a pu constituer. Il s'est éteint de mort naturelle en 1938. Son bureau de professeur a été, dès le début de la guerre, mis sous scellés par la Gestapo qui a également confisqué ses archives. Après la Seconde Guerre, comme beaucoup d'archives, elles ont été transférées en Russie. Et on les a retrouvées vers l'an 2000 ou peu après.

C'est un parcours important. Il est frappant de constater l'intérêt que portaient les autorités allemandes aux travaux de certains professeurs, au point de s'en emparer. Pour elles, certains domaines et figures étaient des éléments clés dans la Belgique ou la France ou l'Italie de l'avant-guerre, ce qui témoigne de l'intérêt de certaines investigations et de certains succès.

Pour bien comprendre cette génération qui a traversé la Première Guerre mondiale, sous l'angle du droit international, il faut garder à l'esprit qu'avant 1914, beaucoup d'entre eux - Henri Rolin, Maurice Bourquin de l'ULB, un homme très important dont je n'ai pas parlé, Charles De Visscher, Ernest Mahaim -, avaient fait du droit social leur principale occupation, tant il leur apparaissait que l'époque exigeait une législation dans ce domaine. Tout porte à croire qu'ils étaient passionnés par le sujet. Et la Première Guerre mondiale les a amenés - à l'exception d'Ernest Mahaim qui est resté dans le droit du travail - vers ce que l'on appelait le droit des gens, le droit international. Cette génération se base, en grande partie, sur une approche sociale, sinon sociologique du droit international, alors qu'au XIXe siècle, beaucoup de ces juristes se passionnaient initialement pour le droit maritime. Cet intérêt remonte au XVIe siècle, car les fleuves étaient les principales sources de discorde entre les pays, ce qui nécessitait d'étudier le droit de la mer.

Cette expertise reconnue, cette incarnation du droit international par plusieurs juristes belges vont subsister jusqu'en 1936.

À cette date, comme vous le savez, la Belgique revient à la neutralité volontaire, une politique voulue par Léopold III, Paul-Henri Spaak, et surtout Fernand Vanlangenhove qui était secrétaire général des Affaires étrangères, ainsi que par un juriste que l'on oublie souvent, Fernand Muls qui était, je crois, le vrai cerveau de la politique de neutralité. À cette époque apparaît progressivement, en Belgique, une tendance au sein des élites ministérielles, des membres des cabinets, etc. à rejeter l'internationalisme, le droit international. Paul-Henri Spaak n'aimait pas cette discipline. Dans un discours de 1936, il dit très clairement que le droit international doit soit évoluer dans un sens qu'il ne précise pas, soit être minoré. Cette période voit donc la fin de la valorisation de cette manière de faire et de la génération qui a porté cette image d'une Belgique à la fois héroïque, martyre et experte, par ailleurs.

Et c'est ainsi que je reviens aux premiers mots de ma conférence. Le droit international et la Belgique se sont rencontrés au cours de la guerre 1914-1918. On peut parler d'une sorte de syncrétisme, d'identification entre une discipline et un pays. Mais le problème est que, à la fin du conflit et juste après, entre 1918 et 1922, la Belgique vit dans une sorte de fantasme d'elle-même. Elle est persuadée que le monde entier l'attend, lui qui saluera la Belgique martyre, *poor little Belgium*. Elle pense à tort avoir été la première attaquée. Elle croit incarner le droit et qu'à ce titre, elle doit être l'arbitre des conflits entre les grandes puissances. Très clairement, il y eut une forme d'aveuglement, de cécité des élites belges, jusqu'en 1922-1923, quant à leur propre représentativité. Elles n'ont pas vu, par exemple, que les pays d'Amérique latine entraient indiscutablement dans l'arène internationale.

À la Société des Nations à Genève, le Chili, le Pérou, le Brésil, Cuba ont leur mot à dire. Et les Américains ou les Français préfèrent parler à un Brésilien qu'à un Belge souvent docte et quelque peu fatigant avec son martyrologe. De plus, en 1918-1920, on aspire à oublier un peu la guerre.

Bibliographie succincte

- Vincent GENIN, « Incarner le droit international. Du mythe juridique au déclassé international de la Belgique (1914-1940) », Bruxelles-Paris-Berne, 2018, coll. « Enjeux internationaux », n° 43.
- Vincent GENIN, « Le Laboratoire belge du droit international. Une communauté épistémique et internationale de juristes (1869-1914) », Bruxelles, 2018, coll. « Mémoires », tome XIX.



CONFÉRENCE

Sénat de Belgique

le 17 mai 2019

Erik De Soir

Domain Manager
Human Factors &
Medicine,
Institut royal supérieur
de la Défense

Magali Huret

Chef du Service d'aide
individuelle du Centre
de psychologie de crise,
Hôpital militaire
Reine Astrid

Le shell shock et les traumatismes de guerre. L'impact des dommages psychologiques sur les victimes et sur la société

Major Erik De Soir

J'aborderai les aspects militaires et historiques des traumatismes tandis que ma collègue, Mme Huret, se concentrera davantage sur la dimension contemporaine, y compris du point de vue de la Défense. Elle expliquera ce que les forces armées s'efforcent de faire pour servir nos compatriotes et notre pays en temps de crise et comment elles gèrent la problématique des traumatismes.

En tant que psychologue militaire, je m'inspire beaucoup du travail de l'un de mes maîtres, le célèbre Louis Crocq. À 92 ans, il enseigne toujours à l'Université de Paris et donne encore des conférences. Il a travaillé comme psychiatre militaire en Indochine et durant la guerre d'Algérie. En sa double qualité de psychiatre et de général, il a bâti une œuvre impressionnante. Crocq distingue quatre grandes périodes dans l'histoire du trauma depuis l'Antiquité : la période des précurseurs, la période des fondateurs, la période des continuateurs et celle des novateurs.¹ La deuxième partie de la conférence traitera de la période des novateurs. Je mettrai l'aspect historique en lumière.

Comment expliquer que nous abordions une donnée comme le trauma d'une manière cyclique ? Un collègue historien anglais, Ben Shephard, précise dans son livre *The War of Nerves* : « *Trauma is always forgotten, then studied, then understood and then forgotten again.* »² Il y a peu, une nouvelle phase s'y est ajoutée : l'incidence du trauma est parfois exagérée. Dans la société d'aujourd'hui, nous constatons depuis plusieurs années déjà que les expériences émotionnellement stressantes et choquantes, qui font partie de l'existence, sont abordées d'une autre manière que par le passé. Il importe que les individus aient la force et le temps nécessaires pour se remettre d'aplomb, par leurs propres moyens, par leur capacité de résistance mentale - c'est-à-dire leur résilience - avant d'être pris en charge par des psychologues et des psychiatres. Cela vaut particulièrement pour le personnel des services en uniforme appelés à intervenir en première ligne, pour les militaires, les policiers, les pompiers ou encore les urgentistes, dont nous pouvons supposer qu'ils disposent, de par le choix professionnel qu'ils ont fait et de par la nature de leur entraînement, d'une certaine capacité de résistance pour gérer les expériences traumatisantes. Cela étant, l'un des défis qui se pose aujourd'hui encore consiste à pouvoir apporter, dans notre pays, l'aide la plus appropriée aux personnes ayant vécu un événement traumatisant.

Les précurseurs

Remontons le passé jusqu'à la période des précurseurs. D'après une anecdote sur la bataille de Marathon - qui a donné son nom à l'épreuve de course à pied - un homme voulant transmettre la nouvelle de la défaite imminente serait devenu aveugle en faisant le récit de la bataille.

Aux XIXe et XXe siècles, on aurait qualifié cela de « conversion hystérique ». Lorsqu'une personne se trouve directement confrontée à la mort ou à une menace vitale, elle peut perdre certaines de ses capacités. Aujourd'hui, pour dire les choses de manière plus moderne, on parlerait en l'espèce d'un phénomène de « dissociation ».

La dissociation

Aujourd'hui, vous avez pris place dans cette magnifique salle et vous me regardez présenter mon exposé. Par l'association de l'ensemble des choses que vous percevez au moyen de vos sens, notamment la vue, l'ouïe, l'odorat, les émotions véhiculées, vous vivez une expérience singulière. Si, demain, quelqu'un vous demande comment était la conférence, vous lui répondrez en vous basant sur toutes ces impressions.

Imaginons que des hommes masqués armés de kalachnikovs fassent irruption dans cette salle et ouvrent le feu. Notre vécu se réduirait probablement à quelques fragments bruts, ou serait même en grande partie anéanti. Notre premier réflexe « animal » serait probablement de fuir. Ce n'est que lorsque nous serions en sécurité à l'extérieur que nous nous demanderions ce qu'il est advenu des amis avec qui nous étions.

Ce n'est qu'une fois à l'abri que nous nous demanderions si nous devons retourner sur les lieux pour aider quelqu'un. Le réflexe naturel de vouloir et de devoir survivre est une problématique complexe en temps de guerre. Il peut arriver qu'on se trouve dans une cavité avec des compagnons d'armes et que ceux-ci soient abattus les uns après les autres. Il peut arriver que l'on soit menacé et que l'on n'ait pas le réflexe naturel de survie. La conséquence est qu'à certains moments, une défaillance visuelle, des paralysies, etc. peuvent survenir.

La tradition écrite nous a transmis des textes remontant à l'Antiquité, comme le *De Rerum Natura*³, où il est question de rêves sur la guerre, ou d'autres datant du Moyen Âge, par exemple les *Chroniques de Froissart*.⁴ Les symptômes traumatiques typiques y étaient déjà décrits, notamment l'instinct de survie, la fuite devant le danger et ensuite l'apparition de comportements d'évitement et de réminiscence.

L'art nous présente des formes multiples de traumatisme. Selon des témoignages du temps des guerres de religion, Charles IX de France était sujet jour et nuit à des hallucinations et à des cauchemars. Cela correspond très précisément à ce que décrivent les gens qui ont vécu un attentat terroriste, un accident de la circulation ou une situation d'urgence dans un avion.

Un autre exemple est donné par Théodore Agrippa d'Aubigné⁵ qui, décrivant les atrocités et la souffrance de la population, ajoute « Mes cheveux étonnés hérissent en ma tête. » De nos jours aussi, les gens diraient « c'est à me faire dresser les cheveux sur la tête » ou « un frisson me parcourt le corps » lorsqu'ils évoquent des moments où ils crurent leur mort imminente. Un élément typique d'une expérience traumatique est que les gens pensent leur dernière heure venue.

L'œuvre de Shakespeare abonde elle aussi de cauchemars. Que ce soit dans *Roméo et Juliette*, *Henry IV* ou *Macbeth*, ce sont souvent des automatismes : des rêves ou des flash-backs de combats, dont les gens se réveillent baignés de sueur et criant à l'aide.

La névrose traumatique

Au XIXe siècle, la terminologie utilisée était celle de « névrose traumatique ». Nous parlons à présent de « trouble de stress post-traumatique ». En français, on emploie les mots « trouble » ou « syndrome ». En néerlandais, on parle de *stoornis* et en anglais de *disorder*. L'ancienne expression française était « état de stress post-traumatique ». La terminologie n'est donc pas tout à fait claire. Sommes-nous face à un trouble ou à un état ? Lorsqu'on parle de névrose, on suppose que la réaction d'un individu à une expérience potentiellement fatale dépend de ce qu'il a vécu avant cet événement.

Aujourd'hui, diverses sources concordent pour affirmer que la réaction à une expérience de choc émotionnel est déjà en grande partie prédéterminée. Elle est conditionnée par la santé mentale avant cet événement. On l'oublie parfois. En ma qualité de psychothérapeute, je rencontre parfois des patients appartenant à des services en uniforme et qui n'arrivent plus à fonctionner après une catastrophe ; au bout de quelques séances, je constate cependant qu'ils ne fonctionnaient pas davantage avant cette catastrophe. Il ne faut toutefois pas généraliser. Certaines expériences sont tellement extrêmes que quiconque les vit risque de dysfonctionner.

Les névroses de la circulation

On parle aussi des « névroses de la circulation ». Lorsque les chemins de fer ont commencé à se développer en Europe, on croyait que les traumatismes qui frappaient les victimes de graves accidents ferroviaires étaient dus au *railway spine syndrome* : les symptômes seraient provoqués par un choc au dos qui affecterait le système nerveux central. Nous devons nous placer dans le contexte de l'évolution de la psychiatrie. Ce n'est que récemment qu'on a admis que des symptômes psychiques peuvent avoir des causes psychiques. Les psychiatres des XVIIIe et XIXe siècles considéraient que, si quelqu'un présente des symptômes tels que ceux observés chez un patient traumatisé, la cause devait être organique.

Ce point de vue n'a pas totalement disparu. On dépense des centaines de milliers de dollars à étudier des vétérans de l'Irak et de l'Afghanistan. Les Américains continuent à décrire un syndrome qu'ils nomment *mild traumatic brain injury*. Les chercheurs partent de l'idée que les soldats concernés souffrent de lésions cérébrales, notamment à la suite d'explosions.

Cette conception rejoint celle baptisée « l'effet du vent du boulet » : le bruit strident des obus provoquerait des dommages cérébraux. Pour la bataille de Valmy, évoquée par Goethe⁶, nous disposons de chroniques de bataille, où nous retrouvons d'excellentes descriptions du phénomène

appelé aujourd'hui « dépersonnalisation », qui se produit fréquemment chez les personnes exposées à un contexte très périlleux. Elles ont l'impression de vivre, non la réalité, mais un cauchemar. Souvent, ce n'est qu'après l'intervention que des pompiers reconnaissent des victimes qu'ils connaissent. De même, il arrive qu'un enfant mort sur la banquette arrière d'un véhicule soit d'abord pris pour un mannequin, avant que les pompiers ne se rendent compte qu'il s'agissait d'un enfant. Il est question de « déréalisation », de « dépersonnalisation » et de « vision tronquée ». Il y a de toute manière une modification de la conscience. Les transes traumatique et hypnotique sont comparables.

À l'époque des campagnes napoléoniennes, on a souvent décrit « l'effet du vent du boulet », un état de perception limitée dû à la peur et au danger. Paul Briquet parle de « l'hystérie post-émotionnelle », « l'hystérie post-commotionnelle »⁷, le syndrome cérébral que j'ai déjà cité. Lors de la terrible Guerre de Sécession aux États-Unis, Da Costa et McGray ont décrit le « syndrome du cœur irritable » (*soldier's heart*) qui continuait à battre à 120 pulsations à la minute. De nos jours, on diagnostiquerait une dissociation persistante conjuguée à une agitation permanente.⁸

Les fondateurs

La « névrose traumatique » est décrite pour la première fois par le psychiatre allemand Hermann Oppenheim. Il parle de souvenirs intrusifs obsédants de ce qui s'est passé, de troubles du sommeil, de cauchemars, de comportement phobique et d'instabilité émotionnelle.⁹ Dans cette description, on retrouve en fait de très nombreux aspects de ce qu'on appelle aujourd'hui le « syndrome de stress post-traumatique ». Autre élément intéressant : Oppenheim a été le premier à définir le concept de *Schreck*, que l'on pourrait traduire par « effroi » en français mais qui n'a pas vraiment d'équivalent en néerlandais. La personne qui se trouve dans cet état très spécifique est pour ainsi dire glacée d'effroi et tombe dans une espèce de vide, dans un état de néant absolu, comme gelée ou pétrifiée dans une solitude extrême. C'est dans ce genre de situation qu'on dit, par exemple, « cela fait froid dans le dos ». Cet état est de très courte durée, et il fait place ensuite à tous les symptômes classiques de l'angoisse et aux symptômes physiques du stress, qui font par exemple que la personne va s'enfuir pour sauver sa vie.

Dans sa thèse de doctorat intitulée *Les automatismes psychologiques*, Pierre Janet¹⁰ décrit très bien et de façon très précise le phénomène du traumatisme. Un événement donné ou une situation donnée a un impact

très profond, pénètre (au sens figuré) dans la psyché, où il n'est pas « assimilable », et y laisse un noyau pathogène qui amène l'individu à revenir sans cesse à la situation traumatisante pour tenter de dépasser le blocage. Dans toutes les formes de psychothérapie actuelles, il faut tôt ou tard revenir avec le patient à la situation *in vivo* ou *in vitro* qui rappelle le moment du traumatisme, afin de dépasser le moment où tout le mécanisme de défense du psychisme s'est arrêté. Pierre Janet a également parlé à cet égard de « l'idée fixe », une expression en réalité mal choisie car il ne s'agit pas d'une idée, mais plutôt d'un ensemble d'expériences essentiellement somatiques et physiques, et de reliquats psycho-émotionnels qui restent présents après la confrontation à la menace et à la mort. Freud parlait à ce propos d'« hystérie traumatique ». Avec *Les névroses traumatiques*, le médecin belge Jean Crocq a signé l'un des plus beaux et des plus anciens ouvrages consacrés au phénomène du traumatisme.¹¹

Comme on le voit, la terminologie en la matière est très fluctuante. On parle aussi de *neurose* (névrose) et de *stupor* (stupeur), état d'immobilisme total. Ces notions renvoient à l'état désigné sous l'appellation de « shell shock » dans le contexte de la Première Guerre mondiale.



L'Australian Advanced Dressing Station de Passchendaele, 1917. Le soldat blessé dans le coin inférieur gauche de la photo a le « thousand yard stare » (le regard vide et égaré) des victimes du shell shock.

© British Government, Public Domain.

Les continuateurs

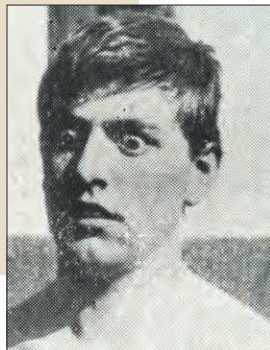
Le *shell shock* est un choc provoqué par un pilonnage ou un bombardement incessant (*shelling*). Pour trouver un exemple de *shell shock* dans l'histoire contemporaine, il faut remonter à la guerre d'Irak, lors de laquelle les Américains ont d'abord mené l'opération *Desert Shield* (Bouclier du désert), qui a consisté à bombarder les positions irakiennes pendant trois mois. Celle-ci a été suivie de l'opération *Desert Storm*, une série d'attaques aériennes à la suite desquelles les unités de blindés et d'infanterie n'avaient plus qu'à « nettoyer », pour le dire en des termes peu respectueux. Vous vous souvenez peut-être des images montrant tous ces soldats irakiens en pleine déroute et en pleine confusion dans le désert.

Le phénomène du *shell shock* est très bien illustré dans les deux petits films que vous allez voir maintenant.

Premier témoignage

« En septembre 1914, le front se stabilise et la guerre de position commence. Les soldats sont enterrés dans des tranchées et les pertes par bombardements d'artillerie sont massives. À ce moment-là, apparaissent de nombreux cas présentant d'étranges symptômes.

Les sujets revenant des champs de bataille pilonnés se tiennent debout, désorientés dans le temps et dans l'espace. Ils souffrent de troubles de la mémoire et sont obnubilés par ce qu'ils ont vu. On pense que ce mal est commotionnel, avec peut-être des lésions toxiques dues à des gaz d'explosion. On imagine que les cellules cérébrales elles-mêmes auraient pu, sous le coup de la peur, dégager ces substances toxiques. Un psychologue anglais, Charles Myers, suppose que tous ces dégâts ont été causés au



Patient souffrant de névrose de guerre

© Wellcome Collection, London (L0023554), CC BY 4.0.

moment de l'explosion des obus et c'est pourquoi il les baptise 'obusite' ou '*shell shock*', en anglais. »¹²

Deuxième témoignage

« (...) le *shell shock* recouvrait beaucoup de choses différentes.

Il y avait des syndromes commotionnels légers qui présentaient, au bout de deux ou trois jours, une symptomatologie névrotique qui devenait chronique. Soit dans le versant anxieux, avec des sujets qui avaient d'énormes crises d'angoisse qui leur serraient la poitrine, avec des battements de cœur pouvant atteindre 140-150 pulsations à la minute, soit, à l'opposé, avec des sujets qui apparemment étaient assez indifférents mais présentaient des symptômes d'impotence fonctionnelle qui étaient de l'hystérie de conversion, c'est-à-dire des cécités, des surdités, des aphonies qui pouvaient durer un mois, deux mois, et qui étaient dues uniquement à l'émotion, ou encore des tremblements persistants, des secousses cloniques de toute l'épaule, de tout le corps, ou encore le fait de ne pas pouvoir marcher ni se tenir debout, ou encore le fait d'être plié en deux, ou encore des démarches particulières : démarches du trotteur, du frotteur, du pas de l'oie - en levant les genoux.

Des quantités de choses ont été décrites comme cela pendant la guerre 14-18, qui étaient en fait de l'hystérie de guerre. À cause de cela, on a réhabilité les termes de 'névrose de guerre' et de 'psychonévrose de guerre' pour indiquer que ces névroses étaient vraiment d'origine psychologique, dues à un choc psychologique. »¹³

Je vais à présent conclure par ce qui est vraiment crucial. Sur les images d'époque de la Première Guerre mondiale, nous avons pu voir des personnes qui n'étaient pas blessées physiquement mais qui marchaient comme si elles étaient blessées et qui se comportaient comme si elles revivaient le traumatisme. Aujourd'hui, nous utilisons toujours dans notre thérapie les conceptions de Charles Myers qui, dans son ouvrage *Shell Shock in France*¹⁴, a établi, sur la base de nombreuses descriptions de soldats au front, que lorsqu'une personne est traumatisée, une partie de sa personnalité revit sans cesse le traumatisme. Cette personnalité comporte un ensemble d'éléments émotionnels, sensorimoteurs et cognitifs qui se situent encore au moment du traumatisme (*trauma time*). Mais il y a aussi certaines parties de la personnalité qui fonctionnent apparemment normalement. De nombreuses personnes traumatisées se rendent normalement au travail. Dans notre société, on estime qu'une femme sur quatre est victime d'un traumatisme précoce, même si cela ne se sait pas ni ne se voit. Les personnes qui en souffrent mènent une vie normale en apparence, mais

sont à nouveau confrontées au traumatisme à certains moments de leur journée, et elles passent alors, pour ainsi dire, en mode « trauma ». En mathérapie, on procède alors par étapes. On commence par ménager une phase de stabilisation, lors de laquelle on apprend au patient à reconnaître ses symptômes et à vivre avec eux. Dans une deuxième phase, on recherche une manière de confronter le patient à ses symptômes et à ce qui l'a traumatisé, dans l'espoir de lui permettre, dans une troisième phase, de vivre le plus normalement possible, d'investir de plus en plus de temps dans sa vie et de moins en moins de temps dans le traumatisme.

Les novateurs

Ma collègue Magali Huret va revenir plus en détail sur ce point ; elle va exposer la façon dont on aborde actuellement ce genre de phénomène et dans quelle mesure ces anciennes pathologies subsistent encore aujourd'hui.

Traduit du néerlandais.

Commandant Magali Huret

Le traumatisme est un si vaste sujet que vous en entretenir en un temps limité m'a imposé des choix.

Vous le savez sans doute, le stress post-traumatique vient s'imbriquer aux différents niveaux d'intensité du stress. Le stress de base est celui du quotidien. Ensuite, le stress cumulatif est constitué des imprévus : la voiture qui tombe en panne et son nécessaire remplacement, une maman malade qui doit être hospitalisée, etc., sans compter le stress professionnel. Nous répondons assez facilement à ce type de stress. On peut en tolérer une certaine dose, qu'il soit positif ou négatif. Considérons l'appareil psychique comme une boule. Le stress vient rebondir sur cette boule, en la déformant quelque peu, mais elle reprendra sa forme initiale, par le fait que la personne fait face à l'événement. Le stress traumatique est tout à fait différent, car il transperce la boule et nous atteint au plus profond de notre être, avec le risque de développement d'un syndrome de stress aigu ou, à plus long terme, un syndrome de stress post-traumatique.

Qu'est-ce qu'un incident potentiellement traumatisant ?

Nul ne sait quand il pourrait se produire. Lorsque l'on quitte sa maison le matin, en souhaitant une bonne journée à ses proches, convaincu de les retrouver le soir, en réalité, rien ne dit que ce sera le cas. Quelle vue déprimante de la vie, me direz-vous ! Pour supporter cette incertitude intrinsèque, nous avons développé des croyances de base qui nous permettent de

penser que nous évoluons dans un monde suffisamment contrôlable, assez sûr, juste et prévisible. En principe, tout le monde sait ce qu'il fera demain, après-demain, etc.

Cela dit, toutes les personnes touchées par les attentats du 22 mars 2016 ont quitté leur maison dans cet état d'esprit. Elles ne se doutaient nullement de ce qui les attendait ce jour-là. C'est d'ailleurs une des caractéristiques d'un incident critique ou potentiellement traumatisant.

C'est un événement face auquel la personne ne parvient pas à réagir, qu'elle ne peut que subir et qui va entraîner un fort sentiment d'impuissance. Ce moment sera vécu dans l'effroi, l'anxiété, la peur. En effet, sa propre intégrité physique et/ou psychologique ou celle d'autrui risque d'être atteinte. Très souvent, il s'agit d'un événement qui ne se produira qu'une seule fois au cours de la vie et qui bouleverse complètement les croyances de base des victimes. Une prise de conscience survient : on ne contrôle rien et rien n'est prévisible. Tout s'effondre. Le travail thérapeutique consiste à reconnecter la personne à ces croyances, à lui redonner le sentiment d'être en sécurité. Ces événements engendrent généralement des dégâts tant matériels que physiques et psychiques. La réaction différera selon qu'il s'agit d'une catastrophe naturelle ou d'un acte intentionnel, comme dans le cas d'un attentat ou d'un *home-jacking*.

On estime qu'environ 40 % de la population vivra un incident potentiellement traumatique au cours de sa vie. Fort heureusement, seuls 5 à 10 % de ces personnes risquent de développer un syndrome de stress post-traumatique. Une grande majorité de personnes « digèrent » bien ce qui leur est arrivé.

Le plan en sept étapes de l'Hôpital militaire Reine Astrid

Le Centre de santé mentale de l'Hôpital militaire travaille à partir d'un plan en sept étapes. On applique cette méthodologie chaque fois qu'un incident survient, pour être sûr de n'oublier personne et de bien respecter chaque étape de la prise en charge. Tout d'abord, on s'efforce de récolter un maximum d'informations sur ce qui s'est passé. Ensuite, on tente d'identifier les groupes cibles : les victimes directement impliquées, les témoins, les proches et les intervenants, qu'ils soient médico-psychosociaux, politiques ou autres. L'étape suivante est la détermination de l'impact : que ressentent les personnes touchées ? De quoi ont-elles besoin pour essayer de récupérer, de « digérer » au mieux ce qu'elles ont vécu ? Il s'agira d'élaborer les stratégies d'intervention. Que va-t-on mettre en place ? De quoi a-t-on besoin ? Dispose-t-on des ressources suffisantes ? Enfin, les actions seront réévaluées afin de déterminer si

d'autres interventions sont encore nécessaires.

Sur quels principes nous appuyons-nous pour définir les interventions ? Mon propos vise essentiellement les actions à court terme car les actions à long terme impliquent d'office le recours à la psychothérapie.

Armure psychologique

Les militaires reçoivent une formation dès la phase d'entraînement, le but étant de renforcer leur armure psychologique, leur résistance, pour les aider à faire face.

Dans le cas d'un incident critique (IC), on essaiera de répondre essentiellement aux besoins primaires dans les 48 à 72 heures suivant la phase d'impact. La personne concernée entamera ensuite ce que l'on appelle la phase d'« assimilation ». Au cours du mois suivant l'incident critique, on considérera que les réactions développées par la personne sont des réactions normales face à une situation anormale. Ces réactions aideront la personne à digérer ce qui s'est passé. Par la suite, si la personne continue à faire des cauchemars, sursaute au moindre bruit, est irritable, se met à consommer de l'alcool, etc., il faudra l'adresser à un médecin ou à un psychologue pour un traitement plus adéquat.

Immédiateté, proximité, espérance, simplicité, centralité

Le major De Soir a parlé de Charles Myers et de son ouvrage *Shell shock in France*. Je voudrais évoquer un autre personnage très important dans le domaine qui nous occupe, le psychiatre Salmon, qui a élaboré des prin-



Thomas W. Salmon

© Images from the History of Medicine (NLM).

cipes que nous utilisons encore dans nos interventions.¹⁵ En 1917, durant la Grande Guerre, le docteur Salmon fut envoyé sur le terrain pour observer et étudier les réactions de soldats parfois complètement désorientés. Les objectifs de Salmon étaient doubles : la création d'une psychiatrie de l'avant plus efficace, qui permettrait de réduire le nombre des pertes psychiques, et la restructuration de la psychiatrie de l'arrière aux États-Unis, pour soigner les blessés les plus atteints. Ce médecin a observé certains principes d'action immédiate : immédiateté, proximité, espérance, simplicité et centralité. Erik De Soir a développé ces principes par la suite dans ses publications.

Par immédiateté, on entend agir ASAP, as soon as possible, pour tenter de stabiliser la personne concernée, tant émotionnellement que physiologiquement - chez certains, les réactions se traduisent par une forte agitation, chez d'autres par de l'apathie. Il s'agissait de ramener le plus rapidement possible la personne à l'« ici et maintenant » et de la mettre en sécurité, sans toutefois l'éloigner trop de ses compagnons d'armes - on parle de « distance acceptable », raison pour laquelle les postes médicaux ne sont jamais très éloignés de la zone d'accident. On va essayer de répondre aux besoins primaires des personnes - besoin de sécurité, de reconnaissance, d'information, etc. - en toute simplicité, par exemple en leur donnant un verre d'eau, une couverture. Enfin, idéalement, tous les intervenants utiliseront un langage commun et donneront les mêmes informations, les contradictions pouvant perturber l'intéressé et affecter son sentiment de sécurité.

Un autre auteur auquel nous nous référons également est Stevan Hobfoll.¹⁶ Hobfoll va dans la continuité de Salmon en ce qui concerne des principes d'intervention pour favoriser la récupération suite à des événements critiques de masse, à savoir favoriser le retour au calme, apaiser les tensions physiologiques, répondre au besoin de sécurité, encourager le sentiment d'efficacité individuel et collectif, renforcer le lien social qui est essentiel dans le cadre d'un événement à ce point incroyable qu'aucun mot ne peut l'exprimer.

Il n'y a pas de mots pour expliquer et bien faire comprendre ce qui s'est passé. Une espèce de sentiment d'aliénation va donc se développer chez la personne : elle aura l'impression d'être détachée de la communauté humaine. Il est dès lors capital de stimuler et renforcer les liens sociaux pour que la personne concernée ait de nouveau le sentiment d'appartenir à la communauté des êtres vivants et ne se sente plus différente des autres.

Il importe par ailleurs de stimuler chez la personne le sentiment d'efficacité personnelle et collective. Lors de catastrophes importantes, on voit ainsi des moments de rituels mais aussi des marches qui sont organisées afin de changer les choses, de réclamer plus de sécurité ou d'instaurer plus de confiance politique, etc.

Enfin, il convient de promouvoir l'espoir. Il est essentiel que la personne continue à espérer, à croire qu'elle ira bientôt mieux, qu'elle pourra tirer des choses positives de ses expériences et être résiliente. Si la personne a perdu tout espoir, elle ne se battra pas et risque de rester confinée dans son statut de victime.

Cinq besoins

J'en viens aux besoins de la personne qui a vécu un incident critique. Nous nous basons sur cinq piliers pour répondre à ces besoins. Il y a tout d'abord les besoins primaires : manger, boire, téléphoner à un proche, avoir chaud, etc. Il y a ensuite le besoin - très important - d'information. La personne qui a vécu une telle expérience est comme placée face à un puzzle : plus elle disposera d'informations, plus elle pourra rassembler des pièces de ce puzzle ; plus le nombre de pièces du puzzle sera élevé, plus il sera facile de digérer l'événement. Certes, il se peut que certaines pièces restent manquantes et que le mental doive s'adapter, par exemple, en construisant lui-même des pièces.

Quand les intervenants confrontés à une personne ayant vécu un incident critique ne sont pas en mesure de donner des informations, il est essentiel qu'ils le fassent savoir à cette personne. Dire « je ne sais pas », c'est aussi, en quelque sorte, donner une information. En effet, on évitera ainsi le développement de rumeurs et de scénarios fantaisistes, ainsi qu'un sentiment d'angoisse chez la personne concernée. Il est donc essentiel de donner le plus rapidement possible les informations les plus fiables possibles car cela va sécuriser et apaiser la personne.

Il y a également le besoin de reconnaissance : il est primordial de reconnaître que l'expérience vécue par la personne a été une épreuve difficile. Cela l'aidera à digérer l'événement et lui redonnera le sentiment d'appartenir à la communauté des êtres humains. C'est aussi pour cela que les souverains, les responsables politiques se rendent sur les lieux, pour reconnaître la réalité de ce qui s'est passé.

La phase des rituels fait aussi partie des besoins de la personne. Elle permet de rendre l'indicible, l'incompréhensible concret et visible. Il peut s'agir d'une minute de silence, de cérémonies de commémoration, etc.

Missions militaires et catastrophes civiles

Je vais maintenant aborder le rôle que joue le Centre de psychologie de crise de l'Hôpital militaire Reine Astrid.

Nous intervenons tout d'abord auprès des militaires qui ont vécu des incidents critiques en mission : tir de roquettes en Afghanistan, accident avec un véhicule militaire, etc. Mais nous sommes également très souvent appelés en cas de catastrophes civiles. C'est ainsi que nous sommes intervenus lors de la catastrophe de Ghislenghien. Lors du rapatriement de Côte d'Ivoire et du Liban, nous nous sommes même rendus dans les aéroports de Melsbroek, Schiphol, Charles de Gaulle pour accueillir les personnes. Nous sommes aussi intervenus lors de la catastrophe ferroviaire de Buizingen, lors du sauvetage de migrants en Méditerranée et, bien sûr, lors des attentats de Bruxelles.

Il faut savoir que l'Hôpital militaire est la base arrière appelée classiquement à intervenir lors de catastrophes à l'aéroport de Zaventem. Après l'attentat à l'aéroport, nous savions donc avec certitude que nous devrions intervenir. Nous avons donc sans attendre préparé les salles pour accueillir les victimes et j'ai essayé de savoir ce qui s'était exactement passé, de récolter les informations. Très vite des personnes sont arrivées aux urgences de l'hôpital, suivies par les familles alertées par un message transmis à la radio.

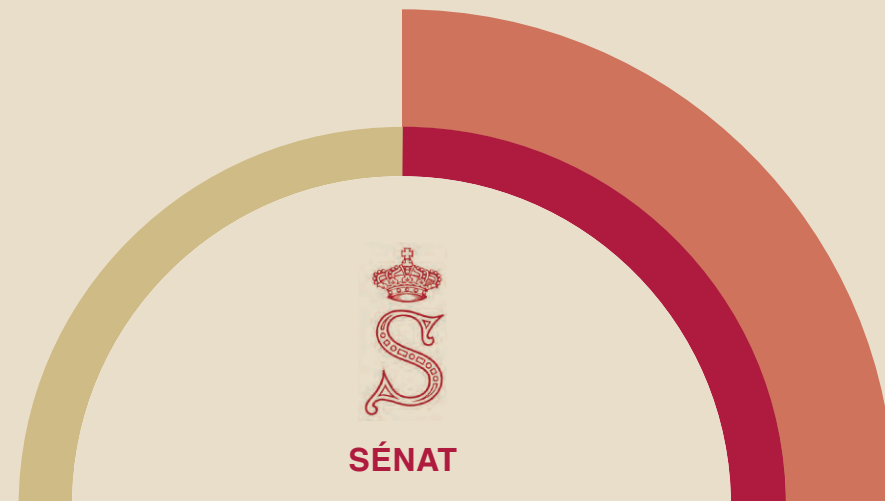
À l'Hôpital militaire, il y a un grand hall, qui est généralement vide mais qui, ce jour-là, a fait la preuve de son utilité. Ses plafonds renferment en effet tout un système de masques à oxygène. On peut très vite installer des lits dans ce hall pour accueillir un maximum de victimes. Plus d'une centaine de victimes ont transité par l'hôpital. Certaines sont restées hospitalisées à l'Hôpital militaire, notamment au centre des grands brûlés, d'autres ont été dispatchées vers les autres services.

Dans un premier temps, notre équipe a accueilli les familles, est allée à la rencontre de certaines victimes légèrement blessées. Ensuite, nous nous sommes occupés des militaires qui étaient à Zaventem, à Maelbeek. Après, le service de déminage est intervenu, à Maelbeek et à l'aéroport. Il y a vraiment eu un élan de solidarité de la part des militaires pour prendre les victimes en charge et pour faire face à cet événement. Certains revenaient de congé pour mettre la main à la pâte. J'ai entendu des militaires en mission en Irak dire que leur place était à Bruxelles. Pour les militaires, il était inconcevable que cela puisse se passer à Bruxelles et, a fortiori, à l'aéroport qui est synonyme de voyages et de vacances.

Ceux qui étaient sur place ont vu des tableaux identiques à ceux qu'ils avaient vus lorsqu'ils étaient en Afghanistan, en Irak, au Kosovo. C'était vraiment un paysage de guerre.

Notes

1. Louis CROCQ, *Les traumatismes psychiques de guerre*, Paris, 1999.
2. Ben SHEPHARD, *A War of Nerves: Soldiers and Psychiatrists in the Twentieth Century*, Harvard, 2003.
3. Titus LUCRETIUS CARUS (ca. 94 - ca. 49 A.C.), *De Rerum Natura*, en ligne : The Latin Library, 2007 (consulté le 19/11/2019) : <http://www.thelatinlibrary.com/lucretius.html>.
4. Jean FROISSART (ca. 1337 - ca. 1405), *Chroniques*, en ligne : The online Froissart, version 1.5, 2013 (consulté le 19/11/2019) : <https://www.dhi.ac.uk/onlinefroissart/index.jsp>.
5. Theodore Agrippa d'AUBIGNÉ (1552-1630), *Les Tragiques*, en ligne : Samizdat, 2019 (consulté le 19/11/2019) : http://www.samizdat.qc.ca/arts/lit/LesTragiques_AD.pdf.
6. Johann Wolfgang VON GOETHE (1749-1832), *Aus meinem Leben: Dichtung und Wahrheit*, en ligne : Deutsches Textarchiv, 2008 (consulté le 19/11/2019) : http://www.deutschestextarchiv.de/book/view/goethe_leben01_1811?p=7.
7. Paul BRIQUET, *Traité clinique et thérapeutique de l'Hystérie (1859)*, en ligne : BnF : Gallica, 2013 (consulté le 19/11/2019) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10251330.textelimage>.
8. Jacob Mendez DA COSTA, « Observations on the diseases of the heart noticed among soldiers, particularly the organic diseases » in *Contributions relating to the Causation and Prevention of Disease, and to Camp Diseases; together with a Report of the Diseases, etc., Among the Prisoners at Andersonville (1867)*. En ligne : U.S. National Library of Medicine: Digital Collections (consulté le 19/11/2019) : <http://resource.nlm.nih.gov/65540560R>
9. Hermann OPPENHEIM, *Die traumatischen Neurosen nach den in der Nervenlinik der Charité in den letzten 5 Jahren gesammelten Beobachtungen*, Berlin, 1889.
10. Pierre JANET, *L'automatisme psychologique. Essai de psychologie expérimentale sur les formes inférieures de l'activité humaine*, Paris, 1889, en ligne : Psychanalyse, 2012 (consulté le 19/11/2019) : https://www.psychanalyse.com/pdf/janet_automatisme1.pdf.
11. Jean CROCQ, *Les névroses traumatiques : étude pathogénique et clinique (1896)*, en ligne : BnF : Gallica, 2013 (consulté le 19/11/2019) : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb30287620b>.
12. Source : 5ème Chaîne de télévision canadienne.
13. Source : 5ème Chaîne de télévision canadienne.
14. Charles Samuel MYERS, *Shell shock in France 1914-1918, based on a war diary kept by C. S. Myers*, Cambridge, 1940.
15. Thomas William SALMON, « The care and treatment of mental diseases and war neuroses ('shell shock') in the British army », in *Mental Hygiene*, 1917, 4, pp. 509-547.
16. Stevan HOBFOLL, *Stress, Culture, and Community: the Psychology and Philosophy of Stress*, New York, 1998.



Cette publication reprend les conférences organisées par le Sénat de Belgique à l'occasion du centenaire de la fin de la Grande Guerre et de son exposition
« Les couleurs de la Libération - la tapisserie raconte »
 (22 novembre 2018 - 26 octobre 2019).

Aucun extrait de cette publication ne peut, par quelque procédé que ce soit, être reproduit sans l'autorisation préalable et écrite des auteurs et de l'éditeur.

Le texte peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.senate.be>

Deze tekst is ook in het Nederlands beschikbaar.

Rédaction, traduction et révision

Les Services du Sénat

Images au Sénat

© Sénat de Belgique, Kevin Oeyen

Images Anto-Carte

© SABAM Belgium 2020

Éditeur responsable

Gert Van der biesen, secrétaire général du Sénat de Belgique, 2020
 1, place de la Nation, 1000 Bruxelles

Dépôt

D/2020/3427/2



22 novembre 1918

La Grande Guerre est finie. Alors que les derniers soldats allemands quittent le territoire belge, le roi Albert Ier s'adresse aux Chambres réunies au Palais de la Nation. L'enthousiasme est à son comble. Au terme de quatre longues années d'occupation et de combats, le pays peut enfin reprendre une vie normale. Mais rien ne sera plus comme avant. Non seulement, la Belgique n'est plus qu'un champ de ruines, mais plus fondamentalement, les principes même de la société belge sont remis en question. Le roi Albert Ier en est conscient. Il exhorte les parlementaires à agir. C'est une nouvelle Belgique qu'il faut construire.

« À l'œuvre donc, Messieurs ! »

Un siècle plus tard, le Sénat demande à des experts de livrer leur point de vue sur la manière dont cette Belgique nouvelle a pris forme. Quelles voies ce pays dévasté a-t-il empruntées dans les domaines de la politique, de l'organisation sociale, des soins de santé, du droit et de l'art ?

La présente publication rassemble leurs analyses et leurs réflexions. Sept chroniques sur la métamorphose d'un pays.

